

Union particulière pour la classification internationale des brevets (Union de l'IPC)

Comité d'experts

**Quarante-quatrième session
Genève, 29 février – 2 mars 2012**

RAPPORT

adopté par le comité d'experts

INTRODUCTION

1. Le Comité d'experts de l'Union de l'IPC (ci-après dénommé "comité") a tenu sa quarante-quatrième session à Genève du 29 février au 2 mars 2012. Les membres ci-après du comité étaient représentés à la session : Allemagne, Autriche, Brésil, Canada, Chine, Danemark, Égypte, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Irlande, Israël, Japon, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine (29). Le Viet Nam était représenté en qualité d'observateur. L'Office eurasien des brevets (OEAB), l'Office européen des brevets (OEB) et l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) étaient également représentés. La liste des participants fait l'objet de l'annexe I du présent rapport.

2. La session a été ouverte par M. Antonios Farassopoulos, chef du Service des classifications internationales et des normes de l'OMPI, qui a souhaité la bienvenue aux participants.

BUREAU

3. Le comité a élu à l'unanimité M. Anders Bruun (Suède) président et M. Pascal Weibel (Suisse) et Mme Catia Valdman (Brésil) vice-présidents.

4. M. Antonios Farassopoulos (OMPI) a assuré le secrétariat de la session.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. Le comité a adopté à l'unanimité l'ordre du jour, qui figure dans l'annexe II du présent rapport.

6. Conformément aux décisions prises par les organes directeurs de l'OMPI lors de leur dixième série de réunions, tenue du 24 septembre au 2 octobre 1979 (voir les paragraphes 51 et 52 du document AB/X/32), le rapport de la présente session rend compte uniquement des conclusions (décisions, recommandations, opinions, etc.) du comité sans rendre compte en particulier des déclarations de tel ou tel participant, excepté lorsqu'une réserve relative à une conclusion particulière du comité a été émise ou réitérée après l'adoption de cette conclusion

RAPPORT SUR LES CINQUIÈME ET SIXIÈME SESSIONS DU GROUPE DE TRAVAIL (WG1) DES OFFICES DE L'IP5 SUR LA CLASSIFICATION

7. Le comité a pris note des rapports verbaux succincts présentés respectivement par la Chine et l'OEB sur les cinquième et sixième sessions du Groupe de travail (WG1) des offices de l'IP5 sur la classification.

8. À sa cinquième session, le WG1 a passé en revue les six projets pilotes et récapitulé et évalué l'état d'avancement du projet relatif au classement hybride commun (CHC). Le WG1 a également examiné des versions modifiées des documents relatifs à l'assurance qualité dans le projet fondateur CHC et le document CHC-OPS et les a approuvées dans le principe. L'OEB et l'USPTO ont présenté la classification coopérative des brevets (CPC), qui serait dans un premier temps fondée sur l'ECLA. Le JPO a présenté un plan visant à effectuer une comparaison entre la FI et l'ECLA afin de recenser les domaines qui pourraient se prêter à une harmonisation et ceux appelant un complément d'examen. Le Secrétariat a présenté une proposition relative à une plate-forme de publication commune permettant de consulter la CIB, la CPC et la FI en parallèle. Il a été indiqué que l'objectif consistait à terme à harmoniser la CPC et la FI et à incorporer des schémas harmonisés dans la CIB, qui resterait le système commun de classement international des brevets. Le WG1 est convenu de la nécessité de poursuivre les discussions avant de prendre une décision définitive. Par ailleurs, un nouveau projet a été créé pour le partage de supports de formation. Au total, une liste de 20 nouvelles mesures à prendre a été établie en vue de faire progresser le projet fondateur CHC.

9. En ce qui concerne la sixième session, il a été noté que 11 nouveaux projets CHC, dont neuf étaient fondés sur une étude comparative entre les schémas de classement de l'ECLA et de la FI menée par le JPO, avaient été lancés. Il a également été noté que tous les projets Harmony engagés dans le cadre de la coopération trilatérale étaient entrés dans la phase CIB. Le WG1 est convenu de s'atteler à la plate-forme de publication commune permettant d'afficher sur demande la CIB, la CPC et la FI en parallèle sur le site Web de l'OMPI consacré à la CIB.

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA CLASSIFICATION COOPÉRATIVE DES BREVETS (CPC)

10. Les États-Unis d'Amérique et l'OEB ont présenté conjointement un exposé oral sur l'évolution récente de la CPC. Cet [exposé](#) figure sur le site Web de l'OMPI.

11. Par ailleurs, le comité a examiné le nouveau système de numérotation à utiliser pour les groupes de la CPC (voir l'annexe 2 du projet [CE 443](#)). Les sous-groupes de la CPC seraient constitués du symbole de leur groupe parent dans la CIB assorti de chiffres supplémentaires. Le nombre total de chiffres après la barre oblique ("/") serait de six, comme dans la CIB. Des préoccupations ont été exprimées concernant le risque de chevauchement entre les symboles CIB et les symboles CPC lorsque des sous-groupes sont ajoutés dans la CIB.

12. Lors du transfert de groupes de la CPC dans la CIB, il conviendrait de s'interroger, au cas par cas, sur la possibilité de maintenir les symboles de la CPC dans la CIB. Ce transfert serait autorisé si le domaine indifférencié couvert par les symboles originaux restait inchangé une fois introduit dans la CIB et si les groupes transférés s'intégraient dans la structure existante de la CIB. Dans le cas contraire, il conviendrait de privilégier une réorganisation du schéma de classement dans la CIB afin d'éviter dans la mesure du possible un reclassement intellectuel. En tout état de cause, les symboles de la CPC ne devraient pas être utilisés dans la CIB lorsque le domaine couvert indifférencié est différent.

PLATE-FORME DE PUBLICATION COMMUNE POUR LA CIB, LA CPC ET LA FI

13. Le Secrétariat a présenté oralement un [exposé](#) sur une plate-forme de publication commune pour la CIB, la CPC et la FI.

14. Cette plate-forme viserait à faire mieux connaître la CPC et la FI et leurs liens avec la CIB. Il a été noté que les utilisateurs seraient à même de comprendre plus aisément la CPC et la FI avec la nouvelle plate-forme; cette meilleure compréhension faciliterait l'harmonisation de la CPC et de la FI, ainsi que le développement de la CIB.

15. Il a également été noté que la plate-forme

- a) offrirait aux utilisateurs la possibilité d'afficher, sur demande, la CIB seule ou avec la CPC et/ou la FI en parallèle;
- b) afficherait le système de numérotation en vigueur dans la CPC et la FI;
- c) afficherait les indicateurs de version de tous les groupes de la CPC et de la FI;
- d) mettrait en évidence les différences de titres entre la CPC ou la FI et la CIB; et
- e) permettrait aux utilisateurs d'accéder à des bases de données (p. ex., Espacenet et BNPI) afin d'afficher les documents de brevet classés dans la CPC ou la FI.

16. Le comité a noté que la plate-forme de publication commune aiderait tous les utilisateurs à accéder aux trois schémas de classement. Il a également été noté que les utilisateurs actuels d'IPC/PUBPREP souhaitaient vivement que la nouvelle plate-forme soit rétrocompatible. L'objectif pour la première publication de la CIB, de la CPC et de la FI sur la plate-forme de publication commune a été fixé au deuxième semestre de 2013.

MODIFICATIONS DE LA CIB

17. Les délibérations ont eu lieu sur la base du dossier de projet [CE 442](#) et, plus particulièrement, de l'annexe 13 du dossier de projet contenant les modifications de la CIB approuvées par le Groupe de travail sur la révision de la CIB.

18. En ce qui concerne la proposition relative à la maintenance systématique de la sous-classe H02K, la Suède a été invitée à soumettre une proposition pour le projet de maintenance [M 741](#) nouvellement créé, avec la Suède pour rapporteur. Concernant l'intitulé du groupe B63B 22/22 proposé par la Suède, le Groupe de travail sur la révision de la CIB a été invité à vérifier si l'intitulé modifié rendait compte de sa portée envisagée (voir l'annexe 69 du dossier de projet [M 014](#)).

19. Le comité a adopté, sous réserve de certaines modifications, les modifications proposées, qui figurent dans les annexes techniques du présent rapport. Il a été décidé que ces modifications seraient incorporées dans la prochaine version de la CIB, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

20. En ce qui concerne la table de concordance, les délibérations ont eu lieu sur la base de l'annexe 3 du dossier de projet contenant une compilation des tables de concordance pour chaque projet de révision. Le comité a adopté à titre provisoire la table de concordance proposée, qui fait l'objet de l'annexe III du présent rapport. Il a été porté à l'attention du comité que la vérification définitive de la table de concordance devrait être effectuée avant l'adoption du rapport.

21. Le comité a noté que les corrections à apporter dans le cadre de la maintenance devraient autant que possible être effectuées par le Groupe de travail sur la révision de la CIB. Le Bureau international a été prié de vérifier la nécessité d'apporter des corrections de ce type dans les projets relatifs aux définitions et les projets de révision lors de l'élaboration des annexes techniques. Il a également été noté que le groupe de travail devrait prêter soigneusement attention à toutes les questions de maintenance lors de la phase du groupe de travail.

DEMANDES DE RÉVISION DE LA CIB

22. Le comité a examiné une demande de révision soumise par le Canada (voir l'annexe 45 du dossier de projet [WG 020](#)).

23. Une opposition a été exprimée par certains offices, compte tenu notamment de l'absence de ressources internes pour examiner tout nouveau projet de révision pour 2012. Il a été convenu qu'aucun nouveau projet de révision ne serait créé pour l'instant pour cette demande de révision, malgré l'appui exprimé par plusieurs offices.

24. Le comité a considéré que cette proposition était potentiellement utile et le Canada a été invité à poursuivre l'examen de la possibilité de mieux adapter le schéma proposé aux systèmes de classement locaux existants, à savoir l'ECLA et la FI, et à évaluer le reclassement intellectuel éventuellement nécessaire sur la base du projet [WG 020](#). Le comité reviendrait sur cette proposition à sa prochaine session.

MODIFICATIONS DU GUIDE D'UTILISATION DE LA CIB, DES PRINCIPES DIRECTEURS POUR LA RÉVISION DE LA CIB ET DES NORMES DE L'OMPI RELATIVES À LA CIB

25. Les délibérations ont eu lieu sur la base du dossier de projet [CE 421](#) contenant des modifications à apporter au *Guide d'utilisation de la CIB*, aux principes directeurs pour la révision de la CIB et aux principes directeurs pour la rédaction des définitions.

26. Le comité a remercié la Suède d'avoir pris l'initiative d'une proposition relative aux modifications à apporter aux principes directeurs pour la révision de la CIB. Une proposition récapitulative établie par la Suède à l'annexe 46 tenait compte des observations soumises par les offices, et notamment des propositions supplémentaires sur la numérotation soumises par l'OEB et le Brésil à l'appendice IV dudit document. Le comité a adopté, sous réserve de quelques modifications, la proposition de synthèse qui fait l'objet de l'annexe IV du présent rapport.

27. Il a été noté que la Suède s'était portée volontaire pour établir une version actualisée de l'appendice II dudit document relative au réaménagement des groupes principaux pour la prochaine session du comité. Il a également été noté que l'OEB s'était porté volontaire pour passer en revue de manière approfondie l'utilisation du terme "arrangement(s) of" au singulier ou au pluriel dans la CIB et soumettre, le cas échéant, une proposition relative aux modifications à apporter aux principes directeurs pour la révision de la CIB et au glossaire du *Guide d'utilisation de la CIB*.

28. Le comité a également examiné une proposition établie par le Bureau international sur une définition du terme "objet(s) technique(s) de l'invention (des inventions)" dans le glossaire du *Guide d'utilisation de la CIB*, et a adopté, sous réserve de quelques modifications, la proposition de synthèse figurant à l'annexe 47, qui fait l'objet de l'annexe V du présent rapport.

29. En ce qui concerne la proposition soumise par Israël tendant à modifier le paragraphe 100 du *Guide d'utilisation de la CIB* en vue de simplifier le classement des "formules de type Markush" dans la classe C07, le comité est convenu qu'il n'était pas souhaitable de créer de nouveaux sous-groupes dans les sous-classes de la classe C07. Le comité a définitivement adopté, sous réserve de quelques modifications, la nouvelle version du paragraphe 100 proposée dans l'annexe 51, qui fait l'objet de l'annexe V du présent rapport.

30. Le comité a pris note d'un problème soulevé par le Brésil et ayant fait l'objet de commentaires de la part des États-Unis d'Amérique et de la Suède, concernant les documents de brevet cités à titre d'exemple dans l'énoncé de certaines définitions proposées. Il a été convenu que les définitions ne devraient pas mentionner de documents de brevet à titre d'exemple. Le comité est également convenu que ce principe devrait être ajouté aux principes directeurs pour la rédaction des définitions, sous la rubrique "Recommandations générales". Le Bureau international a été invité à actualiser en conséquence les versions anglaise et française du document dans le cadre du projet [D 000](#).

31. Il a été convenu que, pendant la phase de discussion, les rapporteurs pourraient inclure les titres des endroits pertinents de la CIB dans les définitions; toutefois, ces titres ne devraient pas figurer dans les définitions publiées. En ce qui concerne la synchronisation des renvois de limitation dans les définitions lors des révisions du schéma, cette tâche devrait revenir au Bureau international dans le cadre de la vérification des renvois.

BASE DE DONNÉES CENTRALE DE CLASSIFICATION ET RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU RECLASSEMENT

32. Les délibérations ont eu lieu sur la base des annexes 6 et 7 du dossier de projet [QC 013](#) établi par l'OEB, contenant deux rapports sur la base de données centrale de classification, à savoir des statistiques sur la publication et des statistiques sur le reclassement.

33. Le comité a noté que 98% des documents de brevet figurant dans la base de données centrale de classification publiée en 2010 et 2011 s'étaient vu attribuer des symboles CIB valides. Toutefois, le comité a également noté que le pourcentage indiqué dans les statistiques semblait exceptionnellement faible pour certains offices, parfois avec certains "codes de types de documents", par exemple, Israël et l'Italie pour les codes "A1" et "U1" ou les États-Unis d'Amérique pour le code "S1". L'OEB a été invité à approfondir l'examen des raisons d'un pourcentage aussi

faible pour chaque office avec l'aide des offices concernés et à rendre compte de ses travaux à la prochaine session du comité.

34. Le comité a noté que le nombre de familles de brevets restant à reclasser était relativement élevé pour les révisions récentes et diminuait très lentement pour les révisions précédentes. L'OEB a été invité à poursuivre le recensement des offices ou des projets d'où émanait la majorité des familles non reclassées. Les offices ont également été invités à communiquer sur le forum électronique, dans le cadre du projet [CE 423](#), des informations sur l'état d'avancement du reclassement, telles qu'une liste de projets au titre desquels le reclassement n'était pas achevé, ainsi que la date fixée en interne pour l'achèvement de ces travaux.

35. Le comité a remercié l'OEB pour l'élaboration des rapports sur la publication de la base de données centrale de classification et l'état d'avancement des travaux de reclassement et l'a invité à communiquer régulièrement des statistiques actualisées sur le forum électronique de la CIB dans le cadre du projet [QC 013](#).

36. La délégation de la Chine a informé le comité que le SIPO avait mis au point un outil de reclassement qui était entré en service en 2011 et avec lequel une équipe de classificateurs chevronnés avait procédé au reclassement des documents jusqu'aux révisions 2009.01. Tous les documents restant à reclasser devaient avoir été traités avant le 1^{er} juillet 2012, date à laquelle la documentation de brevet chinoise ferait officiellement partie de la documentation minimale du PCT.

37. Le comité a noté que le Canada était disposé à participer au reclassement pour certains projets de révision et a invité les offices intéressés à se mettre en rapport avec le Canada à cet égard.

MODIFICATION DE L'ALGORITHME DE RÉPARTITION DU RECLASSEMENT

38. Les délibérations ont eu lieu sur la base de l'annexe 6 du dossier de projet [QC 017](#) contenant un résumé du rapporteur établi par l'OEB, concernant une proposition de modification de l'algorithme de répartition du reclassement.

39. Le comité a rappelé l'invitation qu'il avait lancée à sa précédente session tendant à ce que l'OEB collabore étroitement avec l'USPTO en vue de poursuivre la révision du critère a) et a pris note d'une observation des États-Unis d'Amérique (voir l'annexe 5 du dossier de projet) selon laquelle cette révision n'était plus nécessaire étant donné que les deux offices utiliseraient conjointement la CPC à l'avenir.

40. Le comité a adopté en conséquence l'algorithme de répartition proposé sous les critères b) et c) et a invité l'OEB à poursuivre l'étude des modalités pratiques de la mise en œuvre de l'algorithme lors de l'élaboration des nouvelles listes de travail, compte tenu du fait que les offices devraient être en mesure de se porter volontaires pour reclasser, outre les familles contenant leurs propres documents de priorité, le reste des familles contenant leurs autres documents.

41. Le comité a renouvelé son invitation à l'OEB concernant la fourniture de statistiques sur l'incidence de chaque critère sur la charge de travail de chaque office en matière de reclassement.

TRAITEMENT DES DOCUMENTS DE BREVET NON RECLASSÉS DANS LA BASE DE DONNÉES CENTRALE DE CLASSIFICATION

42. Les délibérations ont eu lieu sur la base des annexes 14 et 15 du dossier de projet [CE 381](#), contenant une proposition de paragraphe à ajouter aux principes directeurs pour la révision de la CIB sur les moyens d'appliquer concrètement la stratégie "la mieux adaptée", établie par la Suède, ainsi que des commentaires soumis par les États-Unis d'Amérique.

43. En ce qui concerne le paragraphe à ajouter aux principes directeurs pour la révision de la CIB établi par la Suède, le comité a adopté les modifications proposées sous réserve de quelques amendements (voir le paragraphe 126 bis de l'annexe IV du présent rapport).

44. Il a été noté que le transfert par défaut devrait s'effectuer dans le cadre des codes prévus par la norme ST.8 de l'OMPI, c'est-à-dire qu'un code de pays pourrait être utilisé pour un office de reclassement. Le comité a invité l'OEB à étudier la question. Le comité est convenu de commencer à mettre en œuvre les transferts par défaut pour les projets déjà entrés en vigueur en 2006, 2007 et 2008. Le comité déciderait de l'inclusion de projets supplémentaires à sa prochaine session.

45. Le comité a adopté la liste des transferts par défaut approuvés par le Groupe de travail sur la révision de la CIB, figurant à l'annexe 14 du dossier de projet [WG 261](#).

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU FORUM ÉLECTRONIQUE CONSACRÉ À LA CIB

46. Le Secrétariat a présenté un [exposé](#) sur le projet de modernisation du forum électronique consacré à la CIB en 2012. Ce projet avait été lancé en 2011 afin de remanier cette application vieille de 10 ans qui est essentielle pour la CIB. La première étape, dont les objectifs étaient de traiter les questions de conception et de sécurité informatique et d'améliorer la maintenance du système, venait d'être achevée. La deuxième et dernière étape portant sur les évolutions fonctionnelles devait être achevée en mai 2012.

47. Le Secrétariat a également présenté une démonstration en direct du nouveau forum électronique consacré à la CIB ainsi que le plan de mise en production immédiatement après la session du Comité d'experts.

48. Plusieurs délégations ayant exprimé leur satisfaction et le souhait d'apporter des contributions et un retour d'information des utilisateurs sur ce système, il a été convenu que le nouveau projet [CE 445](#) serait créé à cet effet.

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET IPCRECLASS DE L'OMPI

49. Le Secrétariat a également présenté un [exposé](#) sur le projet IPCRECLASS dont il avait été annoncé qu'il serait prêt à être testé par les offices en février 2012.

50. Une description générale des fonctions offertes par IPCRECLASS a été présentée, ainsi que différentes options pour le reclassement selon la CIB : soit en ligne soit au moyen de la communication des fichiers de listes de résultats créés en dehors du système ou selon l'ancien protocole fondé sur le courrier électronique.

51. Le Secrétariat a également présenté une démonstration en direct du reclassement en ligne. La communication des listes de résultats créées hors ligne et le suivi du reclassement selon la CIB ont également fait l'objet d'une démonstration.

52. Le Secrétariat a décrit le plan de transition entre la situation actuelle et l'utilisation future d'IPCRECLASS en production, avec une phase de test en mars et une mise en production prévue pour la mi-avril 2012.

53. Il a également été indiqué que la mise en production nécessiterait un gel des communications relatives au reclassement entre le 10 et le 13 avril 2012 et que l'OEB devrait établir d'ici là des listes de travail résiduelles pour les précédentes révisions de la CIB (de la CIB 2007.01 à 2012.01). Il était également prévu que les communications de reclassement pour la CIB 2013.01 seraient intégralement traitées au moyen d'IPCRECLASS.

54. Les offices ont réitéré leur souhait de fournir un retour d'information sur ce système dans le cadre du projet [CE 446](#) dédié sur le forum électronique consacré à la CIB.

COOPÉRATION EN MATIÈRE DE PROMOTION DE LA CIB ENTRE L'OMPI ET L'OFFICE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE LA RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

55. L'Office de la propriété intellectuelle de la République slovaque a présenté un [exposé](#) sur la publication et la maintenance périodique de la version slovaque de la CIB. Il a décrit comment, dans le cadre d'un projet de coopération avec l'OMPI, un office de relativement petite taille pouvait traduire et publier la CIB 2012.01 dans sa langue nationale et apprendre comment assurer la maintenance des versions futures.

56. L'Office de la propriété intellectuelle de la République slovaque a remercié le Bureau international, soulignant que cette réalisation n'aurait pas été possible sans les outils mis à disposition par l'OMPI, et a fait part de son expérience et de ses recommandations aux autres offices ayant des intentions similaires.

57. L'Office de la propriété intellectuelle de la République slovaque a également prié le Bureau international d'envisager la possibilité de créer un forum pour débattre des outils d'appui informatique à la CIB.

PROCHAINE SESSION DU COMITÉ

58. Le comité a pris note des dates provisoires de sa prochaine session ordinaire :

Genève, 25 février – 1^{er} mars 2013.

59. Le comité a adopté le présent rapport à l'unanimité par voie électronique, le 23 mars 2012.

[Les annexes suivent]

**LISTE DES PARTICIPANTS/
LIST OF PARTICIPANTS**

I. ÉTATS MEMBRES/MEMBER STATES

(dans l'ordre alphabétique des noms français des États/
in the alphabetical order of the names in French of the States)

ALLEMAGNE/GERMANY

Klaus HÖFKEN, Head, Classification Systems Section, German Patent and Trade Mark Office, Munich

AUTRICHE/AUSTRIA

Burkhard SCHLECHTER, IPC Expert, Classification Systems and Databases, Austrian Patent Office, Vienna

BRÉSIL/BRAZIL

Catia VALDMAN (Miss), Patent Examiner, Telecommunications Division, National Institute of Industrial Property (INPI), Rio de Janeiro

CANADA

Nancy BEAUCHEMIN (Mme), chef de Section, Classification, Direction des brevets, Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC), Gatineau

CHINE/CHINA

CHEN Haiqi (Mrs.), Director, International Communication Division, Patent Documentation Department, State Intellectual Property Office (SIPO), Beijing

MA Jie (Mrs.), Project Administrator, Division 4, International Cooperation Department, State Intellectual Property Office (SIPO), Beijing

DANEMARK/DENMARK

Sanne SKOVBOG JØRGENSEN (Ms.), Examiner, Electronics/Patent, Danish Patent and Trademark Office, Taastrup

ÉGYPTE/EGYPT

Mona SAMMAN FARAG (Mrs.), General Director, Egyptian Patent Office, Cairo

ESPAGNE/SPAIN

Amaya EZCURRA MARTÍNEZ (Sra.), Jefe, Servicio Técnicas Industriales, Departamento de Patentes e Información Tecnológica, Oficina Española de Patentes y Marcas (OEPM), Ministerio de Industria, Turismo y Comercio, Madrid

ESTONIE/ESTONIA

Anne ERLACH (Ms.), Deputy Head, Patent Department, The Estonian Patent Office, Tallinn

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE/UNITED STATES OF AMERICA

John SALOTTO, International Patent Classifier, IP5 Harmony Manager, Commissioner for Patents, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Department of Commerce, Arlington

FÉDÉRATION DE RUSSIE/RUSSIAN FEDERATION

Gennady NEGULYAEV, Senior Researcher, Information Resources Department, Federal Service for Intellectual Property, Patents and Trademarks (ROSPATENT), Federal State Institution, Federal Institute for Industrial Property (FGU FIPS), Moscow

Gennady NENAKHOV, Head, Information Resources Development Department, Federal Service for Intellectual Property, Patents and Trademarks (ROSPATENT), Federal State Institution, Federal Institute for Industrial Property (FGU FIPS), Moscow

Valeria CHERDANTSEVA (Mrs.), Head, Post-Graduate Study Department Head, Russian State Institute of Intellectual Property (RGIIS), Federal Service for Intellectual Property, Patents and Trademarks (ROSPATENT), Moscow

FINLANDE/FINLAND

Pekka LAIHANEN, Senior Patent Examiner, National Board of Patents and Registration of Finland, Helsinki

Antti HOIKKALA, Patent Examiner, National Board of Patents and Registration of Finland, Helsinki

FRANCE

Céline MAGOU-SANTIANO (Mme), chargée de mission CIB, Direction des brevets, Institut national de la propriété industrielle (INPI), Paris

IRLANDE/IRELAND

Michael LYDON, Head, Patent Examination, Irish Patents Office, Department of Enterprise, Trade and Employment, Kilkenny

ISRAËL/ISRAEL

Orit REGEV (Ms.), Deputy Superintendent of Examiners, Israel Patent Office (ILPO), Ministry of Justice, Jerusalem

JAPON/JAPAN

Kosuke MINAMI, Director, Examination Policy Planning Office, Administrative Affairs Division, Japan Patent Office (JPO), Tokyo

Ichiro KOHARA, Deputy Director, Patent Classification Policy Planning Section, Administrative Affairs Division, Japan Patent Office (JPO), Tokyo

MEXIQUE/MEXICO

Pablo ZENTENO MÁRQUEZ, Especialista 'A' en Propiedad Industrial, Dirección divisional de Patentes, Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial (IMPI), México

NORVÈGE/NORWAY

Natalie SCHLAF (Ms.), Chief Examiner, IPC Coordinator, Patent Department, Norwegian Industrial Property Office (NIPO), Oslo

PAYS BAS/NETHERLANDS

Robert SHOUWENAARS, Patent Examiner, Netherlands Patent Office, Rijswijk

PORTUGAL

Roxana Ioana ONOFREI (Ms.), Patent Examiner, National Institute of Industrial Property (INPI), Ministry of Justice, Lisbon

RÉPUBLIQUE DE CORÉE/REPUBLIC OF KOREA

AHN Jeong-Hwan, Deputy Director, Electric and Electronic Examination Bureau, Patent Examination Support Division, Korean Intellectual Property Office (KIPO), Daejeon

KIM Dae Il, Officer in Charge, Electric and Electronic Examination Bureau, Patent Examination Support Division, Korean Intellectual Property Office (KIPO), Daejeon

KIM Jaewoo, Assistant Manager, Patent Information Promotion Center, Korea Institute of Patent Information (KIPI), Seoul

LEE Sang-Ouk, Manager, IPC Revision, Information and Communications Team, Korea Institute of Patent Information (KIPI), Seoul

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE/CZECH REPUBLIC

Šimon BEDNÁŘ, Patent Examiner, Patent Department, Industrial Property Office, Prague

Jan WALTER, Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

ROUMANIE/ROMANIA

Lavinia Ramona CORNEA (Ms.), Head, Electric Engineering, Physics Examination Division, Patent Directorate, State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), Bucharest

Adrian NEGOIȚĂ, Head of Mechanical Department, Patent Directorate, State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), Bucharest

ROYAUME-UNI/UNITED KINGDOM

Peter Richard SLATER, Deputy Director, Patents Directorate, United Kingdom Intellectual Property Office (UK-IPO), Newport

Glyn HUGHES, Classification and Patent Analyst, Patents Directorate, United Kingdom Intellectual Property Office (UK-IPO), Newport

SLOVAQUIE/SLOVAKIA

Ratislav MARČOK, Director, Patent Documentation and Information Department, Industrial Property Office of the Slovak Republic, Banská Bystrica

SUÈDE/SWEDEN

Anders BRUUN, Patent Expert, Swedish Patent and Registration Office, Stockholm

SUISSE/SWITZERLAND

Pascal WEIBEL, chef Examen, Division des brevets, Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI), Berne

TURQUIE/TURKEY

Atalay Berk DAMGACIOĞLU, Patent Examiner, Patents Department, Turkish Patent Institute, Ankara

UKRAINE

Liudmyla PLIUTO (Mrs.), Head, Pharmaceutical Division, Ukrainian Industrial Property Institute, Ministry of Education and Science of Ukraine, Kyiv

Kateryna ZHADANENKO (Mrs.), Head, Mechanical Engineering Division, Ukrainian Industrial Property Institute, Ministry of Education and Science of Ukraine, Kyiv

II. ÉTAT OBSERVATEUR/OBSERVER STATE

VIET NAM

NGUYEN Duc Dung, Head, International Cooperation Division, National Office of Intellectual Property (NOIP), Ministry of Science, Technology and the Environment, Hanoi

MAI Van Son, Counsellor, Permanent Mission, Geneva

III. ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES/
INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

OFFICE EUROPÉEN DES BREVETS (OEB)/EUROPEAN PATENT OFFICE (EPO)

Marios SIDERIS, Director, Directorate Classification, Rijswijk

Roberto IASEVOLI, Coordinator IPC and ECLA, Directorate Classification, Rijswijk

Pierre HELD, IP5 CHC and Trilateral Harmony Project Manager, Directorate Classification, Rijswijk

ORGANISATION EURASIENNE DES BREVETS (OEAB)/EURASIAN PATENT
ORGANIZATION (EAPO)

Denis ZASTAVNYI, Principal Specialist, Procedure Automation Department, Moscow

ORGANISATION RÉGIONALE AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
(ARIPO)/AFRICAN REGIONAL INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION (ARIPO)

John Ndirangu KABARE, Senior Patent Examiner, Technical Department, Harare

IV. BUREAU/OFFICERS

Président/Chair: Anders BRUUN (Suède/Sweden)

Vice-présidents/Vice-Chairs: Pascal WEIBEL (Suisse/ Switzerland)

Catia VALDMAN (Miss) (Brésil/Brazil)

Secrétaire/Secretary: Antonios FARASSOPOULOS (OMPI/WIPO)

V. BUREAU INTERNATIONAL DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OMPI)/INTERNATIONAL BUREAU OF
THE WORLD INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION (WIPO)

Antonios FARASSOPOULOS, chef du Service des classifications internationales et des normes de l'OMPI/Head, International Classifications and WIPO Standards Service

Patrick FIÉVET, chef de la Section des opérations et de l'appui informatiques/Head, IT Operations and Support Section

XU Ning (Mme/Mrs.), chef par interim de la Section de la classification internationale des brevets (CIB)/Acting Head, International Patent Classification (IPC) Section

Koichi MATSUSHITA, administrateur principal de la classification des brevets de la Section de la classification internationale des brevets (CIB)/Senior Patent Classification Officer, International Patent Classification (IPC) Section

[L'annexe II suit/
Annex II follows]]

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Élection d'un président et de deux vice-présidents
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Rapport sur les cinquième et sixième sessions du Groupe de travail (WG1) de l'IP5 sur la classification
Rapport présenté oralement par les *offices IP5*.
5. Rapport sur l'avancement de la classification coopérative des brevets (CPC)
Rapport présenté oralement par l'USPTO et l'OEB. Voir aussi le projet [CE 443](#).
6. Plate-forme de publication commune pour la CIB, la CPC et la FI
Présentation par le Bureau international.
7. Modifications de la CIB
Voir le projet [CE 442](#).
8. Demandes de révision de la CIB
Voir le projet [WG 020](#).
9. Modifications à apporter au *Guide d'utilisation de la CIB*, aux *Principes directeurs pour la révision de la CIB* et aux Normes de l'OMPI relatives à la CIB
Voir le projet [CE 421](#).
10. Base de données centrale de classification et rapport sur l'état d'avancement du reclassement
Voir le projet [QC 013](#).
11. Modification de l'algorithme de répartition du reclassement
Voir le projet [QC 017](#).
12. Traitement des documents de brevet non reclassés dans la base de données centrale de classification
Voir les projets [CE 381](#) et [WG 261](#).
13. Rapport sur l'état d'avancement du forum électronique de la CIB
Présentation par le Bureau international.
14. Rapport sur l'avancement du projet IPCRECLASS de l'OMPI
Présentation par le Bureau international.
15. Coopération entre l'OMPI et l'Office de la propriété industrielle de la République slovaque pour la promotion de la CIB
Présentation par l'Office de la propriété industrielle de la République slovaque.
16. Prochaine session du groupe de travail
17. Adoption du rapport
18. Clôture de la session

[L'annexe III suit]

REVISION CONCORDANCE LIST (RCL)/TABLE DE CONCORDANCE

IPC ²⁰¹²⁰¹ Official	IPC ²⁰¹³	Comment
A		
A47		
A47C		
A47C 1/00		
A47C 1/038	A47C 1/0355	A47C 1/0355 (project M014)
A47C 25/00	A47C 23/00 - A47C 23/34 , A47C 27/06	A47C 27/06 (project M735)
A47C 25/02	A47C 23/00 - A47C 23/34 , A47C 27/06	A47C 27/06 (project M735)
A61		
A61F		
A61F 2/00		
A61F 2/04	A61F 2/04 , A61F 2/95 - A61F 2/97	A61F 2/04 (project A042)
A61F 2/06	A61F 2/06 - A61F 2/07	A61F 2/06 (project A042)
A61F 2/82	A61F 2/82 - A61F 2/856	A61F 2/82 (project A042)
A61F 2/84	A61F 2/95 - A61F 2/97	A61F 2/95 (project A042)
A61F 2/86	A61F 2/86 , A61F 2/89	A61F 2/86 (project A042)
A61F 2/90	A61F 2/844 - A61F 2/856 , A61F 2/90 - A61F 2/915	A61F 2/90 (project A042)
A61F 2/92	A61F 2/92 - A61F 2/93	A61F 2/92 (project A042)
A61F 2/94	A61F 2/94 - A61F 2/945	A61F 2/94 (project A042)
A61G		
A61G 5/00		
A61G 5/04	A61G 5/04 , B62K 5/003 , B62K 5/023	A61G 5/04 (project A046)
A61M		
A61M 25/00		
A61M 25/10	A61F 2/958 , A61F 25/10	A61M 25/10 (Project A042)
A63		
A63C		

A63C 9/00	A63C 9/00 , A63C 10/00 - A63C 10/28	A63C 9/00 (project A030)
A63C 9/02	A63C 9/02 , A63C 10/00 - A63C 10/10	A63C 9/02 (project A030)
A63C 9/04	A63C 9/04 , A63C 10/00 - A63C 10/10	A63C 9/04 (project A030)
A63C 9/06	A63C 9/06 , A63C 10/00 - A63C 10/10	A63C 9/06 (project A030)
A63C 9/08	A63C 9/08 , A63C 10/12	A63C 9/08 (project A030)
A63C 9/081	A63C 9/081 , A63C 10/12	A63C 9/081 (project A030)
A63C 9/082	A63C 9/082 , A63C 10/12	A63C 9/082 (project A030)
A63C 9/083	A63C 9/083 , A63C 10/12	A63C 9/083 (project A030)
A63C 9/084	A63C 9/084 , A63C 10/12	A63C 9/084 (project A030)
A63C 9/085	A63C 9/085 , A63C 10/12	A63C 9/085 (project A030)
A63C 9/086	A63C 9/086 , A63C 10/10 , A63C 10/12	A63C 9/086 (project A030)
A63C 9/088	A63C 9/088 , A63C 10/12	A63C 9/088 (project A030)
A63C 9/10	A63C 9/10 , A63C 10/00 - A63C 10/10	A63C 9/10 (project A030)
A63C 9/12	A63C 9/12 , A63C 10/00 - A63C 10/10	A63C 9/12 (project A030)
A63C 9/14	A63C 9/14 , A63C 10/00 - A63C 10/10	A63C 9/14 (project A030)
A63C 9/16	A63C 9/16 , A63C 10/00 - A63C 10/10	A63C 9/16 (project A030)
A63C 9/18	A63C 9/18 , A63C 10/00 - A63C 10/10	A63C 9/18 (project A030)
A63C 9/20	A63C 9/20 , A63C 10/00 - A63C 10/10	A63C 9/20 (project A030)
A63C 9/22	A63C 9/22 , A63C 10/16 - A63C 10/22	A63C 9/22 (project A030)
A63C 9/24	A63C 9/24 , A63C 10/02 - A63C 10/06	A63C 9/24 (project A030)
B		
B24		
B24B		
B24B 37/00	B24B 37/00 , B24B 37/005 - B24B 37/015 , B24B 37/11 , B24B 37/27 , B24B 37/34	B24B 37/00 (project A033)
B24B 37/02	B24B 37/005 - B24B 37/015 , B24B 37/02 , B24B 37/025 , B24B 37/11 , B24B 37/27	B24B 37/02 (project A033)

<u>B24B 37/04</u>	<u>B24B 37/005 - B24B 37/015, B24B 37/04 - B24B 37/10, B24B 37/12 - B24B 37/26, B24B 37/28 - B24B 37/32</u>	B24B 37/04 (project A033)
<u>B24B 41/00</u>		
<u>B24B 41/06</u>	<u>B24B 37/27 - B24B 37/32, B24B 41/06</u>	B24B 41/06 (project A033)
<u>B24B 49/00</u>	<u>B24B 37/005 - B24B 37/015, B24B 49/00</u>	B24B 49/00 (project A033)
<u>B24B 53/00</u>		
<u>B24B 53/02</u>	<u>B24B 53/017, B24B 53/02</u>	B24B 53/02 (project A033)
<u>B24B 53/04</u>	<u>B24B 53/017, B24B 53/04</u>	B24B 53/04 (project A033)
<u>B60</u>		
<u>B60R</u>		
<u>B60R 25/00</u>	<u>B60R 25/00 - B60R 25/01, B60R 25/09, B60R 25/20 - B60R 25/40</u>	B60R 25/00 (project A055)
<u>B60R 25/02</u>	<u>B60R 25/02 - B60R 25/023</u>	B60R 25/02 (project A055)
<u>B60R 25/04</u>	<u>B60R 25/02 - B60R 25/045</u>	B60R 25/04 (project A055)
<u>B60R 25/10</u>	<u>B60R 25/10 - B60R 25/104</u>	B60R 25/10 (project A055)
<u>B60W</u>		
<u>B60W 10/00</u>		
<u>B60W 10/10</u>	<u>B60W 10/10 - B60W 10/119</u>	B60W 10/10 (project A038)
<u>B60W 10/12</u>	<u>B60W 10/12 - B60W 10/16</u>	B60W 10/12 (project A038)
<u>B60W 10/18</u>	<u>B60W 10/18 - B60W 10/198</u>	B60W 10/18 (project A038)
<u>B60W 30/00</u>		
<u>B60W 30/02</u>	<u>B60W 30/02, B60W 30/045 - B60W 30/055</u>	B60W 30/02 (project A038)
<u>B60W 30/08</u>	<u>B60W 30/08 - B60W 30/095</u>	B60W 30/08 (project A038)
<u>B60W 30/16</u>	<u>B60W 30/16 - B60W 30/17</u>	B60W 30/16 (project A038)
<u>B60W 30/18</u>	<u>B60W 30/18 - B60W 30/194</u>	B60W 30/18 (project A038)
<u>B60W 40/00</u>		
<u>B60W</u>	<u>B60W 40/06 - B60W 40/076</u>	B60W 40/06 (project A038)

<u>40/06</u>		
<u>B60W 40/08</u>	<u>B60W 40/08</u> - <u>B60W 40/09</u>	B60W 40/08 (project A038)
<u>B60W 40/10</u>	<u>B60W 40/10</u> - <u>B60W 40/114</u>	B60W 40/10 (project A038)
<u>B60W 40/12</u>	<u>B60W 40/12</u> - <u>B60W 40/13</u>	B60W 40/12 (project A038)
<u>B60W 50/00</u>		
<u>B60W 50/02</u>	<u>B60W 50/02</u> - <u>B60W 50/038</u>	B60W 50/02 (project A038)
<u>B60W 50/08</u>	<u>B60W 50/08</u> - <u>B60W 50/016</u>	B60W 50/08 (project A038)
<u>B62</u>		
<u>B62K</u>		
<u>B62K 5/00</u>	<u>B62K 5/00</u> - <u>B62K 5/05</u>	B62K 5/00 (Project A046)
<u>B62K 5/04</u>	<u>B62K 5/02</u> , <u>B62K 5/05</u>	B62K 5/05 (Project A046)
<u>B62M</u>		
<u>B62M 1/00</u>		
<u>B62M 1/02</u>	<u>B62M 1/36</u>	B62M 1/36 (project A045)
<u>B62M 1/04</u>	<u>B62M 1/24</u>	B62M 1/24 (project A045)
<u>B62M 1/06</u>	<u>B62M 1/00</u> - <u>B62M 1/38</u>	B62M 1/36 (project A045)
<u>B62M 1/08</u>	<u>B62M 1/32</u> , <u>B62M 1/38</u>	B62M 1/38 (project A045)
<u>B65</u>		
<u>B65B</u>		
<u>B65B 9/00</u>		
<u>B65B 9/06</u>	<u>B65B 9/06</u> - <u>B65B 9/073</u>	B65B 9/06 (project A034)
<u>B65B 9/08</u>	<u>B65B 9/08</u> - <u>B65B 9/093</u>	B65B 9/08 (project A034)
<u>B65B 9/20</u>	<u>B65B 9/20</u> - <u>B65B 9/213</u>	B65B 9/20 (project A034)
<u>D</u>		
<u>D04</u>		
<u>D04H</u>		
<u>D04H 1/00</u>		

<u>D04H 1/04</u>	<u>D04H 1/04</u> - <u>D04H 1/32</u>	D04H 1/04 (project F003)
<u>D04H 1/06</u>	<u>D04H 1/06</u> - <u>D04H 1/073</u>	D04H 1/06 (project F003)
<u>D04H 1/08</u>	<u>D04H 1/08</u> - <u>D04H 1/09</u>	D04H 1/08 (project F003)
<u>D04H 1/40</u>	<u>D04H 1/40</u> - <u>D04H 1/655</u>	D04H 1/40 (project F003)
<u>D04H 1/42</u>	<u>D04H 1/42</u> - <u>D04H 1/4391</u>	D04H 1/42 (project F003)
<u>D04H 1/46</u>	<u>D04H 1/46</u> , <u>D04H 1/492</u> - <u>D04H 1/498</u>	D04H 1/46 (project F003)
<u>D04H 1/48</u>	<u>D04H 1/48</u> - <u>D04H 1/49</u>	D04H 1/48 (project F003)
<u>D04H 1/50</u>	<u>D04H 1/482</u> , <u>D04H 1/50</u>	D04H 1/50 (project F003)
<u>D04H 1/54</u>	<u>D04H 1/54</u> - <u>D04H 1/559</u>	D04H 1/54 (project F003)
<u>D04H 1/58</u>	<u>D04H 1/58</u> - <u>D04H 1/68</u>	D04H 1/58 (project F003)
<u>D04H 1/64</u>	<u>D04H 1/64</u> - <u>D04H 1/68</u>	D04H 1/64 (project F003)
<u>D04H 1/66</u>	<u>D04H 1/645</u> - <u>D04H 1/66</u>	D04H 1/66 (project F003)
<u>D04H 1/68</u>	<u>D04H 1/645</u> - <u>D04H 1/655</u> , <u>D04H 1/68</u>	D04H 1/68 (project F003)
<u>D04H 1/70</u>	<u>D04H 1/70</u> - <u>D04H 1/76</u>	D04H 1/70 (project F003)
<u>D04H 1/72</u>	<u>D04H 1/72</u> - <u>D04H 1/736</u>	D04H 1/72 (project F003)
<u>D04H 3/00</u>	<u>D04H 3/00</u> - <u>D04H 3/16</u>	D04H 3/00 (project F003)
<u>D04H 3/03</u>	<u>D04H 3/03</u> - <u>D04H 3/037</u>	D04H 3/03 (project F003)
<u>D04H 3/04</u>	<u>D04H 3/04</u> - <u>D04H 3/045</u>	D04H 3/04 (project F003)
<u>D04H 3/07</u>	<u>D04H 3/07</u> - <u>D04H 3/077</u>	D04H 3/07 (project F003)
<u>D04H 3/10</u>	<u>D04H 3/10</u> - <u>D04H 3/115</u>	D04H 3/10 (project F003)
<u>D04H 3/14</u>	<u>D04H 3/14</u> - <u>D04H 3/153</u>	D04H 3/14 proect F003)
<u>D04H 5/00</u>	<u>D04H 5/00</u> - <u>D04H 5/12</u>	D04H 5/00 (project F003)
<u>D04H 5/02</u>	<u>D04H 5/02</u> - <u>D04H 5/03</u>	D04H 5/02 (project F003)
<u>D04H 5/08</u>	<u>D04H 5/08</u> - <u>D04H 5/10</u>	D04H 5/08 (project F003)

D04H 18/00	D04H 18/00 - D04H 18/04	D04H 18/00 (project F003)
<u>E</u>		
<u>E21</u>		
<u>E21B</u>		
E21B 47/00	E21B 47/00 - E21B 47/26	E21B 47/00 (project A037)
E21B 47/01	E21B 47/01 - E21B 47/017	E21B 47/01 (project A037)
E21B 47/022	E21B 47/022 - E21B 47/0236	E21B 47/022 (project A037)
E21B 47/04	E21B 47/04 - E21B 47/053	E21B 47/04 (project A037)
E21B 47/06	E21B 47/06 - E21B 47/07	E21B 47/06 (project A037)
E21B 47/08	E21B 47/08 - E21B 47/085	E21B 47/08 (project A037)
E21B 47/09	E21B 47/09 - E21B 47/098	E21B 47/09 (project A037)
E21B 47/10	E21B 47/10 - E21B 47/117	E21B 47/10 (project A037)
E21B 47/12	E21B 47/12 - E21B 47/24	E21B 47/12 (project A037)
E21B 47/18	E21B 47/18 - E21B 47/24	E21B 47/18 (project A037)
<u>F</u>		
<u>F16</u>		
<u>F16H</u>		
F16H 48/00	F16H 48/00 , F16H 48/05 , F16H 48/36 , F16H 48/38 , F16H 48/40 , F16H 48/42	F16H 48/00 (project A036)
F16H 48/02	F16H 48/00 , F16H 48/05 - F16H 48/42	F16H 48/00 (project A036)
F16H 48/04	F16H 48/00 , F16H 48/05 - F16H 48/42	F16H 48/00 (project A036)
F16H 48/10	F16H 48/10 , F16H 48/11	F16H 48/10 (project A036)
F16H 48/12	F16H 48/12 , F16H 48/19	F16H 48/12 (project A036)
F16H 48/20	F16H 48/20 , F16H 48/27 , F16H 48/295	F16H 48/20 (project A036)
F16H 48/28	F16H 48/28 , F16H 48/285 , F16H 48/29	F16H 48/28 (project A036)
F16H 48/30	F16H 48/30 , F16H 48/32 , F16H 48/34	F16H 48/30 (project A036)
F16H 57/00	F16H 57/00 , F16H 57/01	F16H 57/00 (project A035)

<u>F16H</u> <u>57/02</u>	<u>F16H 57/02</u> - <u>F16H 57/039</u>	F16H 57/02 (project A035)
<u>F41</u>		
<u>F41B</u>		
<u>F41B</u> <u>11/00</u>	<u>F41B 11/00</u> , <u>F41B 11/50</u> - <u>F41B 11/89</u>	F41B 11/00 (project A053)
<u>F41B</u> <u>11/02</u>	<u>F41B 11/50</u> - <u>F41B 11/57</u>	F41B 11/50 (project A053)
<u>F41B</u> <u>11/04</u>	<u>F41B 11/81</u>	F41B 11/81 (project A053)
<u>F41B</u> <u>11/06</u>	<u>F41B 11/62</u>	F41B 11/62 (project A053)
<u>F41B</u> <u>11/08</u>	<u>F41B 11/83</u>	F41B 11/83 (project A053)
<u>F41B</u> <u>11/12</u>	<u>F41B 11/64</u> - <u>F41B 11/648</u>	F41B 11/64 (project A053)
<u>F41B</u> <u>11/14</u>	<u>F41B 11/642</u> - <u>F41B 11/648</u>	F41B 11/642 (project A053)
<u>F41B</u> <u>11/16</u>	<u>F41B 11/644</u> - <u>F41B 11/645</u>	F41B 11/644 (project A053)
<u>F41B</u> <u>11/18</u>	<u>F41B 11/646</u> - <u>F41B 11/648</u>	F41B 11/646 (project A053)
<u>F41B</u> <u>11/20</u>	<u>F41B 11/647</u> - <u>F41B 11/648</u>	F41B 11/647 (project A053)
<u>F41B</u> <u>11/22</u>	<u>F41B 11/648</u>	F41B 11/648 (project A053)
<u>F41B</u> <u>11/24</u>	<u>F41B 11/66</u>	F41B 11/66 (project A053)
<u>F41B</u> <u>11/26</u>	<u>F41B 11/68</u> - <u>F41B 11/684</u>	F41B 11/68 (project A053)
<u>F41B</u> <u>11/28</u>	<u>F41B 11/681</u> - <u>F41B 11/684</u>	F41B 11/681 (project A053)
<u>F41B</u> <u>11/30</u>	<u>F41B 11/683</u> - <u>F41B 11/684</u>	F41B 11/683 (project A053)
<u>F41B</u> <u>11/32</u>	<u>F41B 11/72</u> - <u>F41B 11/723</u>	F41B 11/72 (project A053)
<u>F41B</u> <u>11/34</u>	<u>F41B 11/73</u>	F41B 11/73 (project A053)
<u>G</u>		
<u>G01</u>		
<u>G01C</u>		
<u>G01C</u> <u>19/00</u>		
<u>G01C</u> <u>19/56</u>	<u>G01C 19/56</u> - <u>G01C 19/5783</u>	G01C 19/56 (project A040)
<u>G01P</u>		

<u>G01P 9/00</u>	<u>G01C 19/00</u> - <u>G01C 19/72</u>	G01C 19/00 (project C458)
<u>G01P 9/02</u>	<u>G01C 19/02</u>	G01C 19/02 (project C458)
<u>G01P 9/04</u>	<u>G01C 19/56</u> - <u>G01C 19/5783</u>	G01C 19/56 (project A040)
<u>G01P 15/00</u>		
<u>G01P 15/14</u>	<u>G01C 19/00</u> - <u>G01C 19/72</u> , <u>G01P 15/14</u>	G01C 19/00, G01P 15/14 (project C458)
<u>G01P 15/18</u>	<u>G01C 19/00</u> - <u>G01C 19/72</u> , <u>G01P 15/02</u> , <u>G01P 15/14</u> , <u>G01P 15/16</u> , <u>G01P 15/18</u>	G01C 19/00, G01P 15/18 (project C458)
<u>G03</u>		
<u>G03F</u>		
<u>G03F 1/00</u>	<u>G03F 1/00</u> - <u>G03F 1/86</u>	G03F 1/00 (project A023)
<u>G03F 1/02</u>	<u>G03F 1/88</u>	G03F 1/88 (project A023)
<u>G03F 1/04</u>	<u>G03F 1/90</u>	G03F 1/90 (project A023)
<u>G03F 1/06</u>	<u>G03F 1/92</u>	G03F 1/92 (project A023)
<u>G03F 1/08</u>	<u>G03F 1/00</u> - <u>G03F 1/86</u>	G03F 1/00 (project A023)
<u>G03F 1/10</u>	<u>G03F 1/00</u> - <u>G03F 1/86</u>	G03F 1/00 (project A023)
<u>G03F 1/12</u>	<u>G03F 1/00</u> - <u>G03F 1/86</u>	G03F 1/00 (project A023)
<u>G03F 1/14</u>	<u>G03F 1/00</u> - <u>G03F 1/86</u>	G03F 1/00 (project A023)
<u>G03F 1/16</u>	<u>G03F 1/00</u> - <u>G03F 1/86</u>	G03F 1/00 (project A023)
<u>G04</u>		
<u>G04C</u>		
<u>G04C 9/00</u>		
<u>G04C 9/02</u>	<u>G04R 20/00</u> - <u>G04R 60/14</u>	G04R 20/00, G04R 40/00, G04R 60/00 (project A041)
<u>G04C 11/00</u>		
<u>G04C 11/02</u>	<u>G04R 20/00</u> - <u>G04R 60/14</u>	G04R 20/00, G04R 40/00, G04R 60/00 (project A041)
<u>G04G</u>		
<u>G04G 5/00</u>	<u>G04G 5/00</u> , <u>G04R 20/00</u> - <u>G04R 60/14</u>	G04G 5/00 (project A041)
<u>G04G</u>		

<u>7/00</u>		
<u>G04G</u> <u>7/02</u>	<u>G04R 20/00</u> - <u>G04R 60/14</u>	G04R 20/00, G04R 40/00, G04R 60/00 (project A041)
<u>G04G</u> <u>17/00</u>	<u>G04G 17/00</u> , <u>G04R 60/00</u> - <u>G04R 60/14</u>	G04G 17/00 (project A041)
<u>G04G</u> <u>21/00</u>		
<u>G04G</u> <u>21/04</u>	<u>G04G 21/04</u> , <u>G04R 20/00</u> - <u>G04R 60/14</u>	G04G 21/04 (project A041)
<u>G06</u>		
<u>G06F</u>		
<u>G06F</u> <u>3/00</u>		
<u>G06F</u> <u>3/033</u>	<u>G06F 3/033</u> , <u>G06F 3/0338</u> - <u>G06F 3/0362</u> , <u>G06F 3/041</u>	G06F 3/033 (project F006)
<u>G06F</u> <u>3/037</u>	<u>G06F 3/0338</u> - <u>G06F 3/0362</u> , <u>G06F 3/037</u> , <u>G06F 3/041</u>	G06F 3/037 (project F006)
<u>G06F</u> <u>3/038</u>	<u>G06F 3/0338</u> - <u>G06F 3/0362</u> , <u>G06F 3/038</u> , <u>G06F 3/041</u>	G06F 3/038 (project F006)
<u>G06F</u> <u>3/039</u>	<u>G06F 3/0338</u> - <u>G06F 3/0362</u> , <u>G06F 3/039</u> , <u>G06F 3/041</u>	G06F 3/039 (project F006)
<u>G06F</u> <u>3/048</u>	<u>G06F 3/048</u> , <u>G06F 3/0481</u> - <u>G06F 3/0489</u>	G06F 3/048 (project A051)
<u>G06F</u> <u>21/00</u>	<u>G06F 21/00</u> , <u>G06F 21/10</u> - <u>G06F 21/88</u>	G06F 21/00 (project A044)
<u>G06F</u> <u>21/02</u>	<u>G06F 21/70</u> - <u>G06F 21/81</u>	G06F 21/70 (project A044)
<u>G06F</u> <u>21/04</u>	<u>G06F 21/82</u> - <u>G06F 21/85</u>	G06F 21/82 (project A044)
<u>G06F</u> <u>21/06</u>	<u>G06F 21/86</u> - <u>G06F 21/88</u>	G06F 21/86 (project A044)
<u>G06F</u> <u>21/20</u>	<u>G06F 21/30</u> - <u>G06F 21/46</u>	G06F 21/30 (project A044)
<u>G06F</u> <u>21/22</u>	<u>G06F 21/10</u> - <u>G06F 21/16</u>	G06F 21/10 (project A044)
<u>G06F</u> <u>21/24</u>	<u>G06F 21/60</u> - <u>G06F 21/64</u>	G06F 21/60 (project A044)
<u>G09</u>		
<u>G09G</u>		
<u>G09G</u> <u>3/00</u>		
<u>G09G</u> <u>3/28</u>	<u>G09G 3/28</u> , <u>G09G 3/2807</u> - <u>G09G 3/2813</u>	G09G 3/28 (project A054)
<u>G09G</u> <u>3/288</u>	<u>G09G 3/288</u> , <u>G09G 3/291</u> - <u>G09G 3/299</u>	G09G 3/288 (project A054)
<u>G10</u>		

<u>G10L</u>		
<u>G10L</u> <u>11/00</u>	G10L 25/00 - G10L 25/75	G10L 25/00 (project F004)
<u>G10L</u> <u>11/02</u>	G10L 25/78 - G10L 25/87	G10L 25/78 (project F004)
<u>G10L</u> <u>11/04</u>	G10L 25/90	G10L 25/90 (project F004)
<u>G10L</u> <u>11/06</u>	G10L 25/93	G10L 25/93 (project F004)
<u>G10L</u> <u>13/00</u>		
<u>G10L</u> <u>13/02</u>	G10L 13/02 - G10L 13/033	G10L 13/02 (project F004)
<u>G10L</u> <u>13/04</u>	G10L 13/04 - G10L 13/047	G10L 13/04 (project F004)
<u>G10L</u> <u>13/06</u>	G10L 13/06 - G10L 13/07	G10L 13/06 (project F004)
<u>G10L</u> <u>13/08</u>	G10L 13/08 - G10L 13/10	G10L 13/08 (project F004)
<u>G10L</u> <u>15/00</u>	G10L 15/00 - G10L 15/01	G10L 15/00 (project F004)
<u>G10L</u> <u>15/04</u>	G10L 15/04 - G10L 15/05	G10L 15/04 (project F004)
<u>G10L</u> <u>15/06</u>	G10L 15/06 - G10L 15/07	G10L 15/06 (project F004)
<u>G10L</u> <u>15/18</u>	G10L 15/18 - G10L 15/197	G10L 15/18 (project F004)
<u>G10L</u> <u>15/24</u>	G10L 15/24 - G10L 15/25	G10L 15/24 (project F004)
<u>G10L</u> <u>15/28</u>	G10L 15/28 - G10L 15/34	G10L 15/28 (project F004)
<u>G10L</u> <u>17/00</u>	G10L 17/00 - G10L 17/26	G10L 17/00 (project F004)
<u>G10L</u> <u>19/00</u>	G10L 19/00 - G10L 19/018	G10L 19/00 (project F004)
<u>G10L</u> <u>19/02</u>	G10L 19/02 - G10L 19/038	G10L 19/02 (project F004)
<u>G10L</u> <u>19/04</u>	G10L 19/04 , G10L 19/16 - G10L 19/26	G10L 19/04 (project F004)
<u>G10L</u> <u>19/06</u>	G10L 19/06 - G10L 19/07	G10L 19/06 (project F004)
<u>G10L</u> <u>19/08</u>	G10L 19/08 - G10L 19/097	G10L 19/08 (project F004)
<u>G10L</u> <u>19/10</u>	G10L 19/10 - G10L 19/113	G10L 19/10 (project F004)
<u>G10L</u> <u>19/12</u>	G10L 19/12 - G10L 19/135	G10L 19/12 (project F004)
<u>G10L</u>	G10L 19/04 , G10L 19/16 - G10L 19/26	G10L 19/04 (project F004)

<u>19/14</u>		
<u>G10L 21/00</u>	<u>G10L 21/00</u> - <u>G10L 21/013</u>	G10L 21/00 (project F004)
<u>G10L 21/02</u>	<u>G10L 21/02</u> - <u>G10L 21/0388</u>	G10L 21/02 (project F004)
<u>G10L 21/04</u>	<u>G10L 21/04</u> - <u>G10L 21/057</u>	G10L 21/04 (project F004)
<u>G10L 21/06</u>	<u>G10L 21/06</u> - <u>G10L 21/18</u>	G10L 21/06 (project F004)
<u>G10L 23/00</u>	<u>G10L 99/00</u>	G10L 99/00 (project F004)
<u>G11</u>		
<u>G11B</u>		
<u>G11B 7/00</u>		
<u>G11B 7/12</u>	<u>G11B 7/12</u> - <u>G11B 7/1245</u>	G11B 7/12 (project F002)
<u>G11B 7/125</u>	<u>G11B 7/125</u> - <u>G11B 7/128</u>	G11B 7/125 (project F002)
<u>G11B 7/13</u>	<u>G11B 7/13</u> - <u>G11B 7/133</u>	G11B 7/13 (project F002)
<u>G11B 7/135</u>	<u>G11B 7/135</u> - <u>G11B 7/1398</u>	G11B 7/135 (project F002)
<u>G11B 7/16</u>	<u>G11B 7/1381</u>	G11B 7/1381 (project F002)
<u>G11B 7/18</u>	<u>G11B 7/1381</u>	G11B 7/1381 (project F002)
<u>G11B 7/20</u>	<u>G11B 7/12</u> - <u>G11B 7/14</u>	G11B 7/14 (project F002)
<u>G11B 7/24</u>	<u>G11B 7/24</u> , <u>G11B 7/24003</u> - <u>G11B 7/24097</u>	G11B 7/24 (project F001)
<u>G11B 7/243</u>	<u>G11B 7/243</u> , <u>G11B 7/2433</u> - <u>G11B 7/2437</u>	G11B 7/243 (project F001)
<u>G11B 7/246</u>	<u>G11B 7/246</u> , <u>G11B 7/2463</u> - <u>G11B 7/2467</u>	G11B 7/246 (project F001)
<u>G11B 7/247</u>	<u>G11B 7/247</u> , <u>G11B 7/2472</u> - <u>G11B 7/2478</u>	G11B 7/247 (project F001)
<u>G11B 7/249</u>	<u>G11B 7/249</u> , <u>G11B 7/2492</u> - <u>G11B 7/2498</u>	G11B 7/249 (project F001)
<u>G11B 7/253</u>	<u>G11B 7/253</u> , <u>G11B 7/2531</u> - <u>G11B 7/2539</u>	G11B 7/253 (project F001)
<u>G11B 7/254</u>	<u>G11B 7/254</u> , <u>G11B 7/2542</u> - <u>G11B 7/2548</u>	G11B 7/254 (project F001)
<u>G11B 7/257</u>	<u>G11B 7/257</u> , <u>G11B 7/2572</u> - <u>G11B 7/2578</u>	G11B 7/257 (project F001)
<u>G11B 7/258</u>	<u>G11B 7/258</u> , <u>G11B 7/2585</u> - <u>G11B 7/2595</u>	G11B 7/258 (project F001)

<u>H</u>		
<u>H01</u>		
<u>H01G</u>		
<u>H01G</u> <u>9/00</u>		
<u>H01G</u> <u>9/016</u>	H01G 11/66 - H01G 11/76	H01G 11/66 (project A049)
<u>H01G</u> <u>9/038</u>	H01G 11/54 - H01G 11/64	H01G 11/54 (project A049)
<u>H01G</u> <u>9/058</u>	H01G 11/22 - H01G 11/50	H01G 11/22 (project A049)
<u>H01G</u> <u>9/155</u>	H01G 11/00 - H01G 11/86	H01G 11/00 (project A049)
<u>H01G</u> <u>9/22</u>	H01G 9/22 , H01G 11/02	H01G 9/22, H01G 11/02 (project A049)
<u>H01G</u> <u>11/00</u>		
<u>H01G</u> <u>13/00</u>	H01G 11/84 - H01G 11/86 , H01G 13/00	H01G 13/00 (project A049)
<u>H01G</u> <u>15/00</u>	H01G 11/08 , H01G 15/00	H01G 15/00 (project A049)
<u>H01L</u>		
<u>H01L</u> <u>31/00</u>		
<u>H01L</u> <u>31/06</u>	H01L 31/06 - H01L 31/061 , H01L 31/078	H01L 31/06 (project F005)
<u>H01L</u> <u>31/062</u>	H01L 31/062 , H01L 31/078	H01L 31/062 (project F005)
<u>H01L</u> <u>31/065</u>	H01L 31/065 , H01L 31/078	H01L 31/065 (project F005)
<u>H01L</u> <u>31/068</u>	H01L 31/068 - H01L 31/0693	H01L 31/068 (project F005)
<u>H01L</u> <u>31/07</u>	H01L 31/07 , H01L 31/078	H01L 31/07 (project F005)
<u>H01L</u> <u>31/072</u>	H01L 31/072 - H01L 31/0749	H01L 31/072 (project F005)
<u>H01L</u> <u>31/075</u>	H01L 31/075 - H01L 31/077	H01L 31/075 (project F005)
<u>H01L</u> <u>31/078</u>	H01L 31/078	H01L 31/078 (project F005)
<u>H01L</u> <u>41/00</u>	H01L 41/00 , H01L 41/47	H01L 41/00 (Project A043)
<u>H01L</u> <u>41/22</u>	H01L 41/22 - H01L 41/37 , H01L 41/47	H01L 41/22, H01L 41/47(project A043)
<u>H01L</u> <u>41/24</u>	H01L 41/39 - H01L 41/43 , H01L 41/47	H01L 41/39, H01L 41/47 (project A043)
<u>H01L</u>	H01L 41/45	H01L 41/45 (project A043)

41/26		
H04		
H04B		
H04B 10/00	H04B 10/00 - H04B 10/90	H04B 10/00 (project A047)
H04B 10/02	H04B 10/00 - H04B 10/90	H04B 10/00 (project A047)
H04B 10/04	H04B 10/50 - H04B 10/588	H04B 10/50 (project A047)
H04B 10/06	H04B 10/60 - H04B 10/69	H04B 10/60 (project A047)
H04B 10/08	H04B 10/07 - H04B 10/079	H04B 10/07 (project A047)
H04B 10/10	H04B 10/11 - H04B 10/118	H04B 10/11 (project A047)
H04B 10/105	H04B 10/118	H04B 10/118 (project A047)
H04B 10/12	H04B 10/25 - H04B 10/2587	H04B 10/25 (project A047)
H04B 10/13	H04B 10/2581	H04B 10/2581 (project A047)
H04B 10/135	H04B 10/25 - H04B 10/2575 , H04B 10/2587	H04B 10/25 (project A047)
H04B 10/14	H04B 10/40 - H04B 10/69	H04B 10/40, H04B 10/50, H04B 10/60 (project A047)
H04B 10/142	H04B 10/40 - H04B 10/588 , H04B 10/61 - H04B 10/64	H04B 10/40, H04B 10/50, H04B 10/61 (project A047)
H04B 10/145	H04B 10/50 - H04B 10/588	H04B 10/50 (project A047)
H04B 10/148	H04B 10/61 - H04B 10/64	H04B 10/61 (project A047)
H04B 10/152	H04B 10/40 - H04B 10/588 , H04B 10/66 - H04B 10/69	H04B 10/40, H04B 10/50, H04B 10/66 (project A047)
H04B 10/155	H04B 10/50 - H04B 10/588	H04B 10/50 (project A047)
H04B 10/158	H04B 10/66 - H04B 10/69	H04B 10/66 (project A047)
H04B 10/16	H04B 10/29	H04B 10/29 (project A047)
H04B 10/17	H04B 10/291 - H04B 10/299	H04B 10/291 (project A047)
H04B 10/18	H04B 10/2507 - H04B 10/2569	H04B 10/2507 (project A047)
H04B 10/20	H04B 10/27 - H04B 10/278	H04B 10/27 (project A047)
H04B 10/207	H04B 10/272	H04B 10/272 (project A047)

<u>H04B 10/213</u>	<u>H04B 10/275</u> , <u>H04B 10/278</u>	H04B 10/27 (project A047)
<u>H04B 10/22</u>	<u>H04B 10/25</u> - <u>H04B 10/2587</u> , <u>H04B 10/80</u>	H04B 10/25, H04B 10/80 (project A047)
<u>H04B 10/24</u>	<u>H04B 10/11</u> - <u>H04B 10/118</u> , <u>H04B 10/25</u> - <u>H04B 10/2587</u>	H04B 10/11, H04B 10/25 (project A047)
<u>H04B 10/26</u>	<u>H04B 10/11</u> - <u>H04B 10/118</u> , <u>H04B 10/2587</u>	H04B 10/11, H04B 10/2587 (project A047)
<u>H04B 10/28</u>	<u>H04B 10/43</u>	H04B 10/43 (project A047)
<u>H04B 10/30</u>	<u>H04B 10/80</u> , <u>H04B 10/90</u>	H04B 10/80, H04B 10/90 (project A047)
<u>H04L</u>		
<u>H04L 12/00</u>		
<u>H04L 12/54</u>	<u>H04L 12/54</u> , <u>H04L 12/70</u> - <u>H04L 12/955</u>	H04L 12/54, H04L 12/70 (Project A050)
<u>H04L 12/56</u>	<u>H04L 12/70</u> - <u>H04L 12/955</u>	H04L 12/70 (project A050)

[Annex IV follows/
L'annexe IV suit]

MODIFICATIONS À APPORTER AUX *PRINCIPES DIRECTEURS POUR LA RÉVISION DE LA CIB*

adoptées par le Comité d'experts de l'Union de l'IPC lors de sa trente-septième session et modifiées lors de sa quarante-quatrième session

INTRODUCTION

3. *Supprimé*

15. Il peut s'avérer nécessaire de restreindre le domaine couvert par une entrée au moyen de renvois de limitation (voir les paragraphes 37 et 38 ci-après). Les titres qui décrivent le domaine couvert de manière positive sont malgré tout préférables à l'utilisation de renvois. Ainsi, il vaut mieux écrire "*1/00 Moteurs électriques*" que "*1/00 Moteurs (moteurs non électriques 3/00)*", même si les deux libellés couvrent le même domaine.

20. Inchangé

23. Si les abréviations utilisées risquent d'être inconnues des utilisateurs de la CIB, elles doivent être accompagnées du texte complet correspondant, à l'endroit de rang le plus élevé hiérarchiquement où elles figurent dans le schéma de classement. Le texte complet ou l'abréviation peuvent être placés entre crochets, par exemple "CA [courant alternatif]" ou "courant alternatif [CA]", selon des critères de lisibilité ou en fonction de la pratique industrielle dans certains domaines de la technique. Les abréviations utilisées dans le schéma doivent également figurer, avec le texte complet qu'elles remplacent, dans la section "Synonymes et mots-clés" des Définitions.

25. Le nom complet des éléments chimiques doit être utilisé dans la mesure du possible. Lorsque des éléments sont regroupés dans la CIB, cela doit se faire selon les définitions figurant dans la note au début de la section C de la CIB.

26. Inchangé

27. Inchangé.

28. Inchangé

30. Autres termes et expressions à privilégier :

- Le terme “procédés” doit être préféré au terme “méthodes”. Par ailleurs, un seul de ces termes doit être utilisé dans un schéma de classement donné.
- Le terme “appareils” doit être préféré au terme “machines”, étant donné qu’il est plus générique. Des exceptions sont admises lorsque le terme “machines” est communément utilisé dans un domaine particulier de la technique, par exemple dans des expressions telles que “machines dynamoélectriques” ou “machines à coudre”.
- Le terme “fonctionnel” peut être utilisé uniquement si sa signification est claire dans le contexte, par exemple dans l’expression “dispositifs de calcul caractérisés par la combinaison d’éléments fonctionnels hydrauliques ou pneumatiques avec au moins un autre type d’élément fonctionnel”. Dans les autres cas, il doit être remplacé par un terme plus précis.
- Les termes “invention(s)” et “inventif(s)” doivent être évités, à l’exception des expressions “information d’invention” et “chose(s) inventive(s)”, qui sont utilisées au sens défini dans le Guide d’utilisation de la CIB.
- L’expression “caractérisé(e)(s) par ...” doit être préférée à d’autres expressions telles que “comportant un ... particulier” lorsqu’un groupe est censé porter sur des choses qui se distinguent par une caractéristique ou un détail particulier. Exemple :
Dans un groupe principal couvrant les balles, le titre du sous-groupe “caractérisées par leurs revêtements” doit être préféré à “revêtements particuliers” (A63B 39/00).
- L’expression “agencement de...” doit être préférée à d’autres expressions telles que “montage ou disposition de ...” lorsqu’un groupe est censé porter sur des choses qui se distinguent par la manière particulière d’incorporer une partie ou un détail.
- L’expression plus générale “moyens pour ...” doit être préférée à d’autres expressions telles que “dispositifs pour ...” ou “appareillage pour ...” sauf si le contexte limite le sens. Exemple :
L’expression “Moyens pour ajuster les brides de serrage du pied” est une expression plus générale que “outils”, “dispositifs” ou “appareillage” dans la même optique (A63C 9/22).
- L’expression “spécialement adapté(e)(s) à/aux/pour ...” doit être préférée à l’expression “particulier-ère à-aux ...” ou à d’autres expressions semblables lorsqu’un groupe est censé couvrir des choses qui ont été modifiées ou spécialement conçues pour une application particulière ou pour résoudre un problème particulier. Exemples :
L’expression “Mobilier spécialement adapté aux navires” doit être préférée à l’expression “Mobilier propre aux navires” (B63B 29/04).
L’expression “Disposition ou fonctionnement spécialement adaptés aux dispositifs de ventilation” doit être préférée à l’expression “Disposition ou fonctionnement spéciaux des dispositifs de ventilation” (E03D 9/04)

30bis L’orthographe et la terminologie britanniques devraient être utilisées dans les schémas de classement. Par exemple, “tyre”, “aluminium”, “colour”, “travelling” et “characterised”

doivent être préférés à “tire”, “aluminum”, “color”, “traveling” et “characterized”. Les expressions américaines correspondantes devraient être indiquées dans les Définitions le cas échéant.

37. Inchangé

39. Les renvois pointant d'endroits axés sur la fonction vers des endroits axés sur l'application et les renvois excluant de la matière des entrées résiduelles doivent normalement être présentés uniquement dans les Définitions, sous la rubrique “Renvois influençant le classement”, et ne pas apparaître dans les schémas de classement. Toutefois, lorsque les renvois de ce type sont considérés comme des renvois de limitation ou nécessaires pour l'utilisation correcte de la classification, ils doivent figurer dans le schéma de classement. Voir par exemple F04C 9/00 “Machines’ ou pompes à piston oscillant (spécialement adaptées pour les fluides compressibles F04C 21/00)”, où le renvoi pointe vers un groupe axé sur l'application de libellé identique dans la même sous-classe.

40. Les renvois indicatifs sont sans effet sur le domaine couvert par l'entrée où ils figurent. Ils doivent être indiqués uniquement dans les Définitions, sous la rubrique “Renvois indicatifs”, et non dans les schémas de classement. On peut citer comme exemple de ces renvois :

- les renvois pointant d'endroits axés sur l'application vers des endroits généraux : A01C 3/04 Chargeurs de fumier (chargeurs en général B65G)
- les renvois entre différents endroits axés sur l'application pour des matières connexes : A21C 15/04 Machines ou dispositifs à couper ou trancher spécialement adaptés pour les produits cuits autres que le pain (pour couper ou trancher le pain B26B, B26D)
- les renvois vers des entrées correspondantes qui ne se chevauchent pas : A44C 3/00 Médailles; Insignes (cadres ou logements pour les collectionner A47G 1/12)

41. Les renvois placés dans un endroit axé sur l'application et pointant vers un endroit axé sur la fonction sont toujours indicatifs. Exemple :

- A47C 1/00 Chaises ou fauteuils adaptés à des usages particuliers (caractéristiques se rapportant au réglage dans le sens vertical A47C 3/20)

42. Inchangé

44. Inchangé

48. L'utilisation d'exemples doit être privilégiée par rapport aux titres dont une partie principale sert concrètement d'exemple. Ainsi, “*Outils tranchants, p. ex. couteaux*” doit

être préféré à “*Couteaux ou autres outils tranchants*” ou “*Couteaux; Autres outils tranchants*”.

60. *Supprimé*

Détermination des règles générales de classement

77. Lors de la création d'une nouvelle sous-classe, il conviendrait de déterminer si la règle de la première place doit être appliquée. Lors de la révision d'une partie mineure d'un schéma existant dans lequel une règle générale de classement particulière est utilisée, l'introduction d'une règle générale différente ne doit être envisagée que si elle ne risque pas d'être source de confusion pour les utilisateurs.

78. Il est possible de recourir à d'autres principes tels que l'indexation ou le classement selon plusieurs aspects si cela est considéré comme particulièrement utile aux fins de la recherche.

91. Les schémas d'indexation ne seront donc pas créés pour couvrir les aspects d'une matière qui sont déjà inclus dans les schémas de classement auxquels ils sont associés. De nouvelles entrées fondées sur les mêmes principes que les subdivisions existantes d'un schéma de classement ne doivent être créées qu'en tant que groupes de classement. En particulier, il convient de ne jamais créer un schéma d'indexation qui représente simplement :

- variante supplémentaire d'un concept général déjà couvert par un schéma de classement;
- un détail d'une matière couverte par un groupe de classement existant.

Indications, transferts et données de la table de concordance

122. Pour l'indication du statut d'une entrée pendant la phase d'élaboration d'un projet, par exemple lors de la soumission d'une proposition, il convient d'utiliser les indications suivantes :

- “N” pour les entrées nouvelles;
- “C” pour les entrées dont la portée est modifiée;
- “M” pour les groupes ou sous-classes dans lesquels les modifications n'influent pas sur la portée du dossier;
- “D” pour les entrées supprimées;

- “U” pour les entrées non modifiées mais qui sont présentées dans l’ordre pour montrer la hiérarchie du schéma afin de faciliter la compréhension.

126. Inchangé

126**bis** Parallèlement à l’établissement de la table de concordance, les rapporteurs devraient également élaborer les symboles de transferts par défaut. Cette table indique de quelle manière les documents classés dans des groupes supprimés ou des groupes dont la portée de fichier a été modifiée (“groupes sources”) qui n’ont pas été reclassés à la fin d’un cycle de révision sont transférés automatiquement. Dans la mesure du possible, le transfert par défaut doit être effectué vers un seul groupe cible, mais ce n’est pas toujours possible. Selon le type de révision, de nombreux cas de figure peuvent se présenter. Ci-après figure un tableau présentant les cas les plus fréquents :

Situation	Groupe cible
a) Le groupe source comporte de nouveaux sous-groupes	Groupe source
b) Le groupe source est supprimé et remplacé par un nouveau groupe de portée identique ou plus large	Nouveau groupe
c) Le groupe source est supprimé et remplacé par plusieurs groupes nouveaux	Le groupe parent des nouveaux groupes, s’il n’en existe qu’un. S’il en existe plusieurs, tous les groupes parents les plus probables.
d) La portée de fichier du groupe source est élargie, par exemple, en cas de titre modifié	Groupe source
e) La portée du fichier du groupe source est réduite autrement que par subdivision, par exemple par ajout d’un renvoi de limitation	Le groupe source, et le groupe dans lequel la matière est transférée. S’il existe plusieurs groupes, tous les groupes les plus probables (ou leurs groupes parents, s’ils existent).

Dans d’autres cas de figure, les rapporteurs doivent s’en remettre à leur propre jugement pour trouver les endroits les plus appropriés pour les transferts par défaut. Ainsi, les données statistiques relatives aux transferts effectifs, lorsqu’elles existent, peuvent être utilisées pour déterminer les groupes cibles.

Vérification des renvois, des schémas généraux des classes et des schémas généraux des sous-classes

127. À la fin de chaque projet de révision, le rapporteur doit vérifier tous les renvois qui pointent vers un secteur révisé et mettre à jour ceux qui sont touchés par les modifications. Cette vérification peut être réalisée à l’aide de la table des renvois, une

liste inversée de renvois établie par le Bureau international indiquant pour une entrée donnée de la CIB tous les endroits dans les schémas et les définitions comportant des renvois pointant vers l'entrée en question.

- - -

Modification des symboles des entrées existantes de la classification

129. Inchangé

APPENDICES I à IV – Aucune modification

APPENDICE IV

CHOIX DES SYMBOLES DE CLASSEMENT POUR LES NOUVELLES ENTRÉES DE LA CLASSIFICATION

NUMÉROTATION DES SOUS-GROUPES

4. La numérotation des sous-groupes doit, autant que possible, être limitée à quatre chiffres après la barre oblique. Le nombre maximum de chiffres après la barre oblique est de six.
5. Les numéros de groupe avec un zéro final ne sont pas autorisés, sauf pour les groupes qui ne comportent que deux chiffres après la barre oblique.
6. Lorsque des subdivisions sont créées dans un nouveau groupe principal, par exemple 10/00, que le nombre de groupes à un point doit être inférieur à 10 et que l'ensemble du schéma ne doit pas atteindre le groupe /99, les groupes à un point devraient être numérotés 10/10, 10/20, 10/30 et ainsi de suite. Ainsi, chaque matière principale de la technique couverte par le groupe principal aura des sous-groupes avec le même chiffre initial.
7. Lorsque plus de 10 groupes à un point sont créés dans un nouveau groupe principal, ou lorsque des groupes à un point sont autrement ajoutés à un groupe principal existant et que le principe énoncé au paragraphe 6 ci-dessus ne peut être appliqué, la numérotation des groupes doit dans la mesure du possible être choisie de sorte que les écarts entre les nouveaux groupes soient semblables. Il en va de même lorsque de nouvelles subdivisions sont insérées dans un schéma existant. Compte tenu de ce qui précède, il convient d'appliquer la formule suivante pour l'adjonction de subdivisions supplémentaires :

$$r = \frac{\text{Numéro de sous-groupe après l'intervalle} - \text{Numéro de sous-groupe avant l'intervalle}}{\text{Nombre de subdivisions souhaité} + 1}$$

et la numérotation de chaque subdivision doit être le résultat arrondi de

$$\text{Numérotation de la subdivision 'x'} = \text{Numéro de sous-groupe du groupe avant l'intervalle} + x*r .$$

Par exemple :

- a) Lorsque des sous-groupes à deux points sont ajoutés entre 10/10 et 10/20 dans un schéma disposé selon le principe énoncé au paragraphe 6, la formule ci-dessus donnera les numéros suivants en fonction du nombre total de sous-groupes :

un sous-groupe ($r = 5, x = 1$)	10/15
deux sous-groupes ($r \approx 3.3, x = 1, 2$)	10/13, 10/17
trois sous-groupes ($r = 2.5, x = 1, 2, 3$)	10/12, 10/15, 10/18
quatre sous-groupes ($r = 2, x = 1, 2, 3, 4$)	10/12, 10/14, 10/16, 10/18
cinq sous-groupes ($r \approx 1.7, x = 1, 2, 3, 4, 5$)	10/12, 10/13, 10/15, 10/17, 10/18

six sous-groupes ($r \approx 1.4$, $x = 1, 2, 3, 4, 5, 6$)	10/11, 10/13, 10/14, 10/16, 10/17, 10/19
sept sous-groupes ($r = 1.25$, $x = 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7$)	10/11, 10/12, 10/14, 10/15, 10/16, 10/18, 10/19
huit sous-groupes ($r \approx 1.1$, $x = 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8$)	10/11, 10/12, 10/13, 10/14, 10/16, 10/17, 10/18, 10/19
neuf sous-groupes ($r = 1$, $x = 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9$)	10/11, 10/12, 10/13, 10/14, 10/15, 10/16, 10/17, 10/18, 10/19

- b) Lorsque des groupes sont ajoutés à une séquence existante avec un écart de 02, par exemple entre les groupes 1/02 et 1/04, la formule ci-dessus donnera les numéros suivants en fonction du nombre total de sous-groupes:

un sous-groupe ($r = 1$, $x = 1$)	1/03
deux sous-groupes ($r \approx 0.67$, $x = 1, 2$)	1/027, 1/033
trois sous-groupes ($r = 0.5$, $x = 1, 2, 3$)	1/025, 1/03, 1/035
quatre sous-groupes ($r = 0.4$, $x = 1, 2, 3, 4$)	1/024, 1/028, 1/032, 1/036
cinq sous-groupes ($r \approx 0.33$, $x = 1, 2, 3, 4, 5$)	1/023, 1/027, 1/03, 1/033, 1/037
six sous-groupes ($r \approx 0.28$, $x = 1, 2, 3, 4, 5, 6$)	1/023, 1/026, 1/029, 1/031, 1/034, 1/037
sept sous-groupes ($r = 0.25$, $x = 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7$)	1/022, 1/025, 1/028, 1/03, 1/032, 1/035, 1/038
huit sous-groupes ($r \approx 0.22$, $x = 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8$)	1/022, 1/024, 1/027, 1/029, 1/031, 1/033, 1/036, 1/038
neuf sous-groupes ($r = 0.2$, $x = 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9$)	1/022, 1/024, 1/026, 1/028, 1/03, 1/032, 1/034, 1/036, 1/038

EXCEPTIONS

8. Les principes de numérotation indiqués ci-dessus sont à suivre d'une manière générale. Des dérogations sont autorisées lorsqu'une raison impérieuse est donnée, par exemple pour tenir compte de révisions futures, en laissant des intervalles vides lorsque l'adjonction de groupes supplémentaires est probable, ou pour éviter de modifier les symboles des groupes lorsque des groupes de même portée provenant d'un autre schéma sont introduits dans la CIB.

NUMÉROTATION PROVISOIRE DES GROUPES PROVISOIRES LORS DU PROCESSUS DE RÉVISION

9. Lors des discussions techniques et de l'examen des projets de révision, les numéros de groupe attribués sont provisoires et ne doivent pas nécessairement être conformes aux règles mentionnées ci-dessus. Ces numéros provisoires doivent, à la fin de chaque projet de révision, être remplacés par les numéros appropriés avant l'adoption définitive. Les

numéros provisoires déjà utilisés dans un projet ne doivent jamais être réutilisés dans le même projet pour d'autres groupes (p. ex. nouveaux) proposés.

APPENDICE V – Aucune modification

[L'annexe V suit]

MODIFICATIONS À APPORTER AU GUIDE D'UTILISATION DE LA CIB

VIII. PRINCIPES DE LA CLASSIFICATION

Information d'invention; Information additionnelle; Catégories de matière; Endroits correspondant aux objets techniques des inventions dans la classification; Endroits axés sur la fonction et endroits axés sur l'application; Classement des objets techniques des inventions

CATÉGORIES DE MATIÈRE

81. La matière technique peut représenter des procédés, des produits, des appareils ou des matériaux (ou la façon dont ceux-ci sont utilisés ou appliqués). ---

CLASSEMENT DES OBJETS TECHNIQUES DES INVENTIONS

Formules chimiques générales

100. Les grands ensembles de composés chimiques apparentés sont souvent exprimés ou revendiqués à l'aide d'une formule générale. Les formules générales sont présentées sous la forme d'un genre de composé chimique, l'une des variables au moins étant choisie parmi une série de possibilités (par exemple, revendications de type "Markush" portant sur des composés). L'utilisation de formules générales pose des problèmes de classement lorsque ces formules portent sur un nombre considérable de composés qui peuvent être classés séparément à un grand nombre d'endroits. Dans ce cas, seuls les divers composés chimiques considérés comme les plus utiles aux fins de la recherche sont classés. Si les composés chimiques sont décrits à l'aide d'une formule chimique générale, il est procédé au classement de la façon suivante :

Première étape : Tous les composés "entièrement identifiés" qui sont nouveaux et non évidents sont classés s'ils sont

- i) expressément revendiqués comme tels ou dans une composition;
- ii) des produits issus d'un procédé revendiqué; ou
- iii) des dérivés de l'un ou l'autre de ceux-ci.

Un composé est considéré comme "entièrement identifié" lorsque

- a) sa structure est indiquée par une formule ou une dénomination chimique exacte, ou peut être déduite de sa préparation à partir de réactifs déterminés, parmi lesquels un seul au maximum est choisi sur une liste de variantes; et que
- b) il est caractérisé par une propriété physique (par exemple, son point de fusion), ou sa préparation est décrite dans un exemple réel accompagné de détails pratiques.

Les composés identifiés uniquement par une formule empirique ne sont pas considérés comme des "composés entièrement identifiés".

Deuxième étape : Si aucun composé "entièrement identifié" n'est divulgué, par exemple dans le cas de composés dérivés de modèles générés par ordinateur mais qui n'ont fait l'objet d'aucune expérimentation concrète, seuls les composés possédant une dénomination ou une formule chimique développée exacte sont classés. Le classement doit être limité à un seul groupe ou à un nombre de groupes très restreint.

Troisième étape : Lorsque seule la formule générale de Markush est divulguée, celle-ci est classée dans le ou les groupes les plus précis couvrant l'ensemble ou la plupart des réalisations possibles. Le classement doit être limité à un seul groupe ou à un nombre de groupes très restreint.

Quatrième étape : En plus du classement obligatoire exposé ci-dessus, il est possible de procéder à un classement non obligatoire lorsque d'autres composés relevant de la formule générale présentent un intérêt ou qu'ils sont dérivés directement de modèles générés par ordinateur.

XVI. GLOSSAIRE

TERMES RELATIFS À LA CLASSIFICATION

183. La présente partie du glossaire comporte une liste de termes relatifs aux principes et règles de la classification, dont il est nécessaire d'expliquer le sens ou l'emploi.

sous-combinaison	---
objets (techniques) des inventions	= informations (techniques) qui décrivent des procédés, des produits, des appareils ou des matériaux qui sont nouveaux et non évidents.
état de la technique	---

[Les annexes techniques suivent]

Liste des projets contenus dans les annexes techniques :

A041; A042; A043; A044; A045; A046; A047; A049; A050; A051; A053; A054; A055; C458; D017; D076; D128; D142; D146; D150; D151; D152; D155; D157; D158; D159; D168; D179; D182; D186; D215; D219; D220; D223; D227; D235; D236; D237; D238; D239; D240; D241; D242; D245; D246; D249; D250; D251; D252; D259; D260; D262; D263; D264; D265; D266; F001; F004; F006; M010; M013; M014; M037; M707; M719; M726; M731; M733; M735; M736

ANNEXE 1F A23B [Projet-Rapporteur : D227/IL] <CE44>
[Tr.:]

adopt M Titre **CONSERVATION, p.ex. PAR MISE EN BOÎTE, DE LA VIANDE, DU POISSON, DES ŒUFS, DES FRUITS, DES LÉGUMES, DES GRAINES COMESTIBLES; MÛRISSEMENT CHIMIQUE DES FRUITS OU DES LÉGUMES; PRODUITS CONSERVÉS, MÛRIS OU MIS EN BOÎTE**

adopt M 4/20 · · · Composés organiques; Micro-organismes; Enzymes

adopt M 5/00 **Conservation d'œufs ou de produits à base d'œufs**

adopt M 7/154 · · · Composés organiques; Micro-organismes; Enzymes

ANNEXE 2F A47C [Projet-Rapporteur : M014/IB] <CE44>
[Tr.: IB]

adopt M 1/025 · · · · au moyen d'un mécanisme à pignon-crémaillère ou d'un mécanisme d'engrenage similaire

adopt M 1/026 * * * * au moyen d'un mécanisme à cheville et encoche ou à cliquet et roue à rochet

adopt M 1/034 * * * les éléments comprenant un appui-jambes ou un appui-pieds ([A47C 1/037](#) a priorité)

adopt N 1/0355 * * * * *actionnés par des tringles, p.ex. à mécanisme pantographe*

adopt D 1/038 (transféré en [A47C 1/0355](#))

ANNEXE 3F A47C [Projet-Rapporteur : M735/EP] <CE44>
[Tr.: EP]

adopt M Note Dans les groupes [A47C 17/00-A47C 27/00](#), les expressions suivantes ont la signification 17/00- ci-dessous indiquée:

- 27/00
- "châlit" est utilisé uniquement pour le cadre d'un lit;
 - "lit" est utilisé si l'emploi de sommiers à ressorts, de matelas rembourrés ou de moyens similaires pour permettre aux personnes de s'y étendre est englobé;
 - "matelas rembourrés" comportent des ressorts.

ANNEXE 4F A47C [Projet-Rapporteur : M014/IB] <CE44>
[Tr.: IB]

adopt M 20/08 * avec des dispositifs permettant la mise en place de plusieurs éléments d'appui simultanément

ANNEXE 5F A47C [Projet-Rapporteur : M735/EP] <CE44>
[Tr.: EP]

adopt M **23/00** **Sommiers à ressorts, à cadre rigide ou faisant partie du châlit, p.ex. sommiers à ressorts; Sommiers-divans; Sommiers à lattes**

adopt D 25/00 (transféré en [A47C 23/00](#),[A47C 27/06](#))

adopt D 25/02 (transféré en [A47C 23/00](#),[A47C 27/06](#))

adopt M **27/00** **Matelas à ressort, rembourrés ou à fluide spécialement adaptés pour chaises, fauteuils, lits ou canapés**

adopt M 27/06 * * Soufflets à ressorts ou éléments à ressorts pour ceux-ci

ANNEXE 6F A61F [**Projet-Rapporteur : A042/JP**] <CE44>
 [Tr.: IB]

adopt C 2/04 * * *Éléments ou organes creux ou tubulaires, p.ex. vessies, trachées, bronches ou voies biliaires ([A61F 2/18](#), [A61F 2/20](#) ont priorité; dispositifs, autres que les endoprothèses déployables couvertes, maintenant le passage ou évitant l'affaissement de structures tubulaires du corps, p.ex. stents, [A61F 2/82](#); instruments spécialement adaptés pour insérer ou retirer les stents ou les endoprothèses déployables couvertes [A61F 2/95](#))*

adopt C 2/06 * * * *Vaisseaux sanguins*

adopt N 2/07 * * * * *Endoprothèses déployables couvertes*

adopt C 2/82 * *Dispositifs maintenant le passage ou évitant l'affaissement de structures tubulaires du corps, p.ex. stents (endoprothèses déployables couvertes pour des structures*

*tubulaires du corps autres que les vaisseaux sanguins **A61F 2/04**; endoprothèses déployables couvertes pour des vaisseaux sanguins **A61F 2/07**; instruments spécialement adaptés pour insérer ou retirer les stents ou les endoprothèses déployables couvertes **A61F 2/95**; pour refermer les plaies ou les maintenir fermées **A61B 17/03**; dilateurs **A61M 29/00**)*

adopt D 2/84 (transféré en **A61F 2/95**)

adopt N 2/844 * * * *repliés avant déploiement*

adopt N 2/848 * * * *avec des moyens de fixation à la paroi du vaisseau, p.ex. des barbes*

adopt N 2/852 * * * *constitués d'au moins deux stents distincts se chevauchant*

adopt N 2/856 * * * *constitués d'un stent tubulaire unique pourvu d'un passage débouchant latéralement*

adopt C 2/86 * * * *Stents ayant une forme caractérisée par des éléments filiformes; Stents ayant une forme caractérisée par une structure de type filet ou de type à mailles*

adopt M 2/88 * * * *les éléments filiformes étant sous forme d'enroulements hélicoïdaux ou en spirale (formant une structure de type filet ou de type à mailles **A61F 2/90**)*

adopt N 2/89 * * * *les éléments filiformes comprenant au moins deux anneaux adjacents reliés de manière flexible par des éléments séparés*

adopt C 2/90 * * * *caractérisés par une structure de type filet ou de type à mailles*

adopt N 2/91 * * * * *fabriquée à partir de feuilles perforées ou de tubes perforés, p.ex. perforés par découpe au laser ou gravés*

adopt N 2/915 * * * * *avec des bandes présentant une structure en méandre, des bandes adjacentes étant reliées l'une à l'autre*

adopt C 2/92 * * *Stents ayant la forme d'une feuille enroulée se déployant après insertion dans le vaisseau*

adopt N 2/93 * * * *se déployant de manière circumférentielle en utilisant des verrous à encliquetage*

adopt C 2/94 * * *Stents conservant leur forme, c. à d. non déformables, après mise en place à l'endroit voulu*

adopt N 2/945 * * * *durcissables, p.ex. stents formés in situ*

adopt N 2/95 * *Instruments spécialement adaptés pour insérer ou retirer les stents ou les endoprothèses déployables couvertes*

adopt N 2/954 * * *pour insérer les stents ou les endoprothèses déployables couvertes dans une bifurcation*

adopt N 2/958 * * *ballons gonflables pour insérer les stents ou les endoprothèses déployables couvertes*

adopt N 2/962 * * possédant une gaine extérieure

adopt N 2/966 * * * avec un mouvement longitudinal relatif entre la gaine extérieure et la prothèse,
p.ex. utilisant une tige poussoir

adopt N 2/97 * * * la gaine extérieure pouvant être fendue

ANNEXE 7F A61G [Projet-Rapporteur : A046/EP] <CE44>
[Tr.: EP]

adopt M 5/04 * à moteur (**A61G 5/06** a priorité; éléments d'appui actionnés par moteur **A61G 5/12**;
pour véhicules avec guidons, équipés de trois roues ou plus **B62K 5/003, B62K 5/023**)

ANNEXE 8F A61M [Projet-Rapporteur : A042/JP] <CE44>
[Tr.: IB]

adopt C 25/10 * Cathéters à ballon (ballons gonflables pour insérer les stents ou les endoprothèses
déployables couvertes **A61F 2/958**)

ANNEXE 9F A63C [Projet-Rapporteur : D223/EP] <CE44>
[Tr.:]

adopt M Titre **PATINS; SKIS; PATINS À ROULETTES; FORME OU TRACÉ DE TERRAINS, DE**
PISTES OU SIMILAIRES (skis nautiques **B63B 35/81**)

adopt M 5/075 * * Amortisseurs de vibrations

adopt M 11/08 * * Appareils à farter ou à enlever le fart

adopt M 19/00 **Forme ou tracé de terrains de jeux, patinoires, terrains pour jeux de boules ou plans d'eau pour ski nautique; Leurs couvertures**

adopt M 19/10 * Pistes de patinage à roulettes ou sur glace; Pistes de ski alpin, de ski de fond, de saut à ski ou de luges

ANNEXE 10F A63D [Projet-Rapporteur : M719/SE] <CE44>
[Tr.:]

adopt M Titre **JEUX DE BOULES, p.ex. JEU DE QUILLES, BOULE ITALIENNE OU PÉTANQUE; BOULODROMES; JEUX DE BAGATTELLE OU JEUX ANALOGUES; BILLARDS**
(boules, billes [A63B 37/00](#))

adopt D Subclass < Deleted / Supprimé >
index /
Schéma
général

adopt M 1/00 **Boulodromes, p.ex. pistes de jeux de quilles, terrains pour la boule italienne**
(bouligrins [A63C 19/00](#))

adopt M 3/00 **Jeux de boules de table; Boulodromes miniatures; Jeux de boules** (jeux de quilles
[A63D 7/00](#))

adopt M 13/00 **Jeux de bagatelle ou analogues**

adopt D Note < Deleted / Supprimée >
13/00

adopt M **15/00** **Billards, p.ex. billards français, billards à poches ou à trous; Tables de billard** (jeux de bagatelle **A63D 13/00**)

ANNEXE 11F A63J [**Projet-Rapporteur : D245/BR**] <CE44>
[Tr.:]

adopt M **Titre** **MATÉRIEL DE THÉÂTRE, CIRQUE OU D'AUTRES LIEUX DE SPECTACLE;
ACCESSOIRES DE PRESTIDIGITATION OU ANALOGUES**

adopt M **1/00** **Aménagements de scènes**

adopt M **3/00** **Équipement ou aménagements des cirques ou arènes**

adopt M **5/00** **Moyens auxiliaires pour produire des effets scéniques particuliers au théâtre, au cirque ou dans l'arène**

adopt M **5/12** · **Appareils pour élever ou abaisser des personnes**

adopt M **13/00** **Panoramas, dioramas, stéréoramas ou analogues**

adopt M **15/00** **Baraques foraines, p.ex. pour attractions; Vues kaléidoscopiques ou autres spectacles de couleur**

ANNEX 12EF B05 [Projet-Rapporteur : D076/GB] <CE44>

adopt D Note / < Deleted / Supprimée >
Note
B05

ANNEXE 13F B05B [Projet-Rapporteur : D076/GB] <CE44>
[Tr.: EP]

adopt M Note La présente sous-classe couvre en particulier les appareils pour l'échappement ou la
B05B projection de gouttes ou gouttelettes dans l'atmosphère ou dans une enceinte pour
former un brouillard ou quelque chose d'analogue. Dans ce but, le matériau à projeter
peut être en suspension dans un courant de gaz ou de vapeur. [2]

ANNEXE 14F B05C [Projet-Rapporteur : D076/GB] <CE44>
[Tr.: EP]

adopt M Note B05C

1. La présente sous-classe couvre les appareillages ou les outils à main, en général, pour appliquer des liquides ou d'autres matériaux fluides à des surfaces ou à une partie de celles-ci, par n'importe quel procédé mécanique ou physique, en particulier les appareils pour l'obtention d'une répartition uniforme de liquides ou d'autres matériaux fluides sur une surface. [2]
2. *Les outils à main ou appareils utilisant des outils tenus à la main sont classés dans le groupe **B05C 17/00**.*

ANNEXE 15F B05D [Projet-Rapporteur : D076/GB] <CE44>
[Tr.: EP]

adopt M Note B05D La présente sous-classe couvre :

- les procédés pour appliquer des liquides ou d'autres matériaux fluides à une surface ou à une partie d'une surface, en général, par n'importe quel procédé mécanique ou physique, en particulier les procédés d'obtention d'une répartition uniforme de liquides ou d'autres matériaux fluides sur une surface;
- le traitement préalable des surfaces sur lesquelles des liquides ou d'autres

matériaux fluides doivent être appliqués;

- le traitement ultérieur des revêtements appliqués. [2]

ANNEXE 16F B08B [**Projet-Rapporteur : D237/EP**] <CE44>
[Tr.:]

adopt M Note La présente sous-classe couvre uniquement le nettoyage, qui est habituellement classé
B08B conformément à un (ou plusieurs) des aspects mentionnés ci-dessous, s'il ne peut pas être classé d'une façon satisfaisante dans une sous-classe prévue pour un des aspects suivants:

- l'objet nettoyé, p.ex. les bassins de lit, les urinaux ou autres articles sanitaires pour personnes alitées **A61G 9/02**, les filtres, les membranes semi-perméables **B01D**, les pièces de fonderie et les moules **B22D 29/00**, les véhicules **B60S**, les fours à coke **C10B 43/00**, les coffrages pour le bâtiment **E04G**, les chaudières **F22**, les appareils à combustion **F23J**, les fours **F27**;
- la nature générale de nettoyage, p.ex. les opérations préliminaires de la fabrication du sucre **A23N**, le nettoyage domestique **A47L**, le traitement des textiles **D06**, le blanchissage **D06F**, le conditionnement de l'air **F24F**;
- l'opération particulière exécutée, p.ex. le filtrage **B01D**, la séparation des solides **B03**, **B07**, le décapage au sable **B24C**;
- l'appareil ou le dispositif particulier en soi, p.ex. des brosses **A46B**, des balais à laver **A47L**, des centrifugeuses **B04**, des outils à main **B25**;
- la substance nettoyée, p.ex. les métaux **B21C**, **C23**, l'eau **C02**, le verre **C03C**, le cuir **C14B**, les fibres textiles **D01**;
- la substance éliminée (ou dont on empêche le dépôt ou la formation), p.ex. matériel ou appareillage pour retirer la peinture sèche des surfaces **B44D 3/16**, produits chimiques pour enlever la peinture **C09D 9/00**, protection contre la rouille **C23F**;
- la substance utilisée, p.ex. les composés ou compositions macromoléculaires **C08**, les substances antigivre **C09K**, les détersifs **C11D**;
- l'opération conjointement à laquelle le nettoyage est effectué, p.ex. le laminage des métaux **B21B**, le perçage des métaux **B23B**, le soudage **B23K**, la fabrication de produits textiles **D01G**, **D01H**, **D03J**, **D04B**;
- l'environnement de la surface devant être nettoyé ou maintenu propre, p.ex. l'eau dans une chaudière **C02F**, l'air dans un local **F24F**.

ANNEXE 17F B21D [**Projet-Rapporteur : D220/EP**] <CE44>
[Tr.:]

adopt M **Titre** **TRAVAIL MÉCANIQUE OU TRAITEMENT DES TÔLES, TUBES, BARRES OU PROFILÉS MÉTALLIQUES SANS ENLÈVEMENT SUBSTANTIEL DE MATIÈRE; DÉCOUPAGE À L'EMPORTE-PIÈCE** (travail mécanique ou traitement des fils métalliques **B21F**)

adopt M **1/00** **Redressage, remise en forme ou élimination des distorsions locales des tôles ou d'objets déterminés faits à partir de tôles** (**B21D 3/00** a priorité) ; **Étirage des feuilles métalliques combiné avec le laminage**

adopt M **3/00** **Redressage ou remise en forme des barres, tubes ou profilés métalliques, ou des objets déterminés faits à partir de ces matériaux, qu'ils comportent ou non des parties en tôle**

adopt M 3/12 * par étirage ou allongement par traction avec ou sans torsion

adopt M **5/00** **Cintrage des tôles le long de lignes droites, p.ex. pour former un pli simple** (**B21D 11/06-B21D 11/18** ont priorité)

adopt M 9/15 * en utilisant un matériau de remplissage de forme indéterminée, p.ex. du sable, un matériau plastique

adopt M **11/00** **Cintrage non limité aux produits du genre prévu dans un seul des groupes** **B21D 5/00, B21D 7/00, B21D 9/00**; **Cintrage non prévu dans les groupes** **B21D 5/00-B21D 9/00**; **Torsion**

adopt M 11/02 * Cintrage par étirage ou par allongement par traction sur une matrice

adopt M 11/06 * Cintrage en hélice, ou en spirale; Façonnage en une succession de coudes, p.ex. en forme de serpentins

adopt M **13/00** **Opérations permettant d'obtenir des tôles, barres ou profilés, à surface ondulée ou sinueuse**

adopt M **15/00** **Opérations permettant d'obtenir des tubes à surface ondulée**

adopt M 17/02 * par pressage

adopt M **19/00** **Mise en forme ou autres traitements des bords, p.ex. des bords des tubes**

adopt M 19/02 * par des outils à action continue se déplaçant le long du bord

adopt M 19/14 * * Renforcement des bords, p.ex. par armature des bords

adopt M 22/22 * * comportant des dispositifs pour maintenir les bords des flans (**B21D 22/24-B21D 22/30** ont priorité)

adopt M **26/00** **Mise en forme sans coupage, autrement qu'en utilisant des dispositifs ou outils rigides, des masses souples ou élastiques, p.ex. mise en forme en appliquant une pression de fluide ou des forces magnétiques**

adopt M 28/02 * Découpage à l'emporte-pièce ou poinçonnage de flans ou d'objets, avec ou sans production de déchets; Entaillage

adopt M 28/14 * * Matrices (dispositifs d'éjection ou d'arrachage prévus dans les outils à découper ou à poinçonner **B21D 45/00**)

adopt M **31/00** **Autres procédés de travail des tôles, tubes ou profilés métalliques** (déformation hélicoïdale d'une des surfaces des tubes par laminage **B21H 3/00**; forgeage par refoulement **B21J 5/08**; estampage des motifs décoratifs ou des marques **B44B 5/00**)

adopt M 31/02 * Piquage ou perçage, p.ex. pour faire des cribles

adopt M 31/04 * Opérations pour dilater le matériau non prévues dans les groupes **B21D 1/00-B21D 28/00**, p.ex. pour obtenir du métal déployé (**B21D 47/00** a priorité)

adopt M 31/06 * Déformation des tôles, tubes ou profilés métalliques par chocs successifs, p.ex. par martelage, battage, façonnage par grenailage

adopt M **39/00** **Utilisation de procédés permettant d'assembler des objets ou des parties d'objets, p.ex. revêtement par des tôles, autrement que par placage** (rivetage **B21J**; assemblage d'éléments par forgeage ou pressage afin qu'ils ne forment plus qu'une seule pièce **B21K 25/00**) ; **Dispositifs de mandrinage des tubes**

adopt M 43/20 * Dispositions pour l'emmagasinage; Opérations d'empilage ou de désempilage

adopt M **49/00** **Gainage ou raidissage d'objets**

adopt M 51/14 * * Aplatissage des objets creux pour le transport ou le stockage; Remise en forme de ces objets

adopt M 51/26 * * de boîtes de conserve ou bidons; Fermeture des boîtes de conserve ou des bidons de façon définitive (fabrication de dispositifs incorporés aux récipients pour les vider **B21D 51/38**)

adopt M 51/44 * * * Fabrication des fermetures, p.ex. des capsules (à partir de feuilles métalliques minces à la manière de la confection des capsules en papier **B31D 5/00**; fabrication et mise en place simultanée des fermetures **B67B**)

adopt M **53/00** **Fabrication d'autres objets particuliers** (fabrication de chaînes ou de parties de chaînes **B21L**)

adopt M 53/08 * * à la fois à partir de tôles et de tubes métalliques

adopt M **55/00** **Dispositifs de sécurité protégeant la machine ou l'opérateur, spécialement adaptés aux appareils ou machines couverts par la présente sous-classe**

ANNEXE 18F B22F [Projet-Rapporteur : M733/BR] <CE44>
[Tr.:]

adopt M Titre **TRAVAIL DES POUDRES MÉTALLIQUES; FABRICATION D'OBJETS À PARTIR DE POUDRES MÉTALLIQUES; FABRICATION DE POUDRES MÉTALLIQUES** (fabrication d'alliages par la métallurgie des poudres **C22C**) ; **APPAREILS OU DISPOSITIFS SPÉCIALEMENT ADAPTÉS AUX POUDRES MÉTALLIQUES**

adopt M **1/00** **Traitement particulier des poudres métalliques, p.ex. en vue de faciliter leur mise en œuvre, d'améliorer leurs propriétés; Poudres métalliques en soi, p.ex. mélanges de particules de compositions différentes**

adopt M **9/00** **Fabrication des poudres métalliques ou de leurs suspensions; Appareils ou dispositifs spécialement adaptés à cet effet**

adopt M 9/04 · · à partir d'un matériau solide, p.ex. par broyage, meulage ou écrasement à la meule

ANNEXE 19F B24B [**Projet-Rapporteur : D146/EP**] <CE44>
[Tr.:]

adopt M **Titre** **MACHINES, DISPOSITIFS OU PROCÉDÉS POUR MEULER OU POUR POLIR** (par électroérosion **B23H**; traitement au jet abrasif ou analogue **B24C**; gravure ou polissage électrolytique **C25F 3/00**) ; **DRESSAGE OU REMISE EN ÉTAT DES SURFACES ABRASIVES; ALIMENTATION DES MACHINES EN MATÉRIAUX DE MEULAGE, DE POLISSAGE OU DE RODAGE**

adopt M 1/04 · en soumettant les outils de meulage ou de polissage, les produits de meulage ou de polissage ou les pièces à des vibrations, p.ex. meulage en fréquence ultrasonore (impliquant l'emploi de récipients oscillants ou vibrants **B24B 31/06**; super finition des surfaces des pièces, p.ex. au moyen de blocs abrasifs animés d'un mouvement de va-et-vient à haute fréquence **B24B 35/00**)

adopt M **3/00** **Affûtage des arêtes tranchantes, p.ex. des outils; Accessoires à cet effet, p.ex. porte-outils** (dispositifs non abrasifs pour l'affûtage des faux, faucilles ou instruments similaires **A01D 3/00**; dispositifs d'affûtage en tant que parties constitutives des machines comportant des outils de coupe, voir les endroits relatifs aux machines en question, p.ex. **A01D 75/08, B26D 7/12**)

adopt M 3/48 · · des lames de rasoir ou des rasoirs (au moyen d'un bloc abrasif sans mécanismes **B24D 15/06**)

adopt M 5/18 · possédant des moyens "sans centre" pour supporter, guider, soutenir ou mettre en rotation la pièce

- adopt M 5/50 · caractérisés par le fait qu'ils sont spécialement étudiés en fonction des propriétés de la matière des objets non métalliques à meuler, p.ex. des cordes d'instruments de musique
- adopt M 7/02 · comportant une table porte-pièce se déplaçant suivant un mouvement de va-et-vient
- adopt M 7/10 · Machines ou dispositifs conçus pour une seule opération particulière
- adopt M 7/14 · · pour meuler des glissières
- adopt M 7/16 · · pour meuler des faces d'extrémités de pièces, p.ex. de calibres, de rouleaux, d'écrous ou de segments de piston (pour le meulage combiné de surfaces de révolution et de surfaces planes adjacentes des pièces **B24B 5/01**)
- adopt M 7/18 · · pour meuler des revêtements de sol, des murs, des plafonds ou similaires
- adopt M **11/00** **Machines ou dispositifs pour meuler des surfaces sphériques ou des portions de surfaces sphériques; Accessoires à cet effet**
- adopt M **15/00** **Machines ou dispositifs pour meuler des surfaces d'appui; Accessoires à cet effet**
- adopt M **17/00** **Adaptations particulières des machines ou des dispositifs de meulage commandés par des gabarits, des dessins, des bandes magnétiques ou similaires; Accessoires à cet effet**
- adopt M **19/00** **Machines ou dispositifs conçus spécialement pour une opération particulière de**

meulage non couverte par d'autres groupes principaux (meulage des filets de vis **B23G 1/36**)

adopt M 19/11 * * pour meuler la surface circonférentielle d'anneaux, p.ex. des segments de piston

adopt M 19/14 * pour meuler des aubes de turbine, des pales d'hélice ou similaires

adopt M 19/16 * pour meuler des pièces pointues, p.ex. aiguilles, plumes, hameçons, pinces ou
aiguilles de lecture d'enregistrement (polissage d'aiguilles **B24B 29/08**)

adopt M 19/18 * * pour affûter les cardes, p.ex. les aiguilles de cardes

adopt M 19/20 * pour meuler les matrices ou les filières

adopt M 19/26 * pour meuler des pièces à surfaces arquées, p.ex. parties de carrosserie de
véhicules, pare-chocs ou têtes d'enregistrement magnétiques

adopt M 19/28 * * pour meuler des sabots ou des garnitures de freins à tambour

adopt M **21/00** **Machines ou dispositifs utilisant des bandes de meulage ou de polissage**
(machines portatives à courroie abrasive **B24B 23/06**) ; **Accessoires à cet effet**

adopt M 21/16 * pour meuler d'autres surfaces d'un profil particulier

- adopt M **23/00** **Machines de meulage portatives, p.ex. à guidage manuel; Accessoires à cet effet** (**B24B 7/18** a priorité; équipement d'enlèvement des poussières **B24B 55/10**)
- adopt M **29/00** **Machines ou dispositifs pour polir des surfaces de pièces au moyen d'outils en matière souple ou flexible avec ou sans application de produits de polissage solides ou liquides** (pour meuler ou polir au moyen de courroies **B24B 21/00**)
- adopt M **31/00** **Machines ou dispositifs pour polir ou travailler par abrasion des surfaces "au tonneau", ou au moyen d'autres appareils, dans lesquels les pièces à travailler ou les produits abrasifs sont libres; Accessoires à cet effet** (machines de traitement au jet abrasif **B24C 3/26**)
- adopt M 31/12 * Accessoires; Équipement de protection ou dispositifs de sécurité; Installations pour l'extraction des poussières ou l'absorption du bruit spécialement adaptées aux machines couvertes par le groupe **B24B 31/00**
- adopt M 33/06 * avec des organes de commande ou de calibrage
- adopt M **39/00** **Machines ou dispositifs à brunir, c. à d. utilisant des organes de pression pour durcir les surfaces; Accessoires à cet effet** (**B24B 3/00** a priorité)
- adopt M **45/00** **Moyens utilisés pour fixer les meules sur les arbres rotatifs**
- adopt M **53/00** **Dispositifs ou moyens pour dresser ou remettre en état des surfaces abrasives**
- adopt M 53/095 * Refroidissement ou lubrification pendant l'opération de dressage

adopt M **55/00** **Dispositifs de sécurité pour machines de meulage ou de polissage; Accessoires adaptés aux machines à meuler ou à polir pour maintenir les outils ou les parties de machines en bon état de marche**

adopt M 55/02 · Équipement pour refroidir les surfaces abrasives, p.ex. dispositifs d'alimentation en agent de refroidissement (incorporé dans les meules **B24D**)

ANNEXE 20F B24D [Projet-Rapporteur : D235/EP] <CE44>
[Tr.:]

adopt M **Titre** **OUTILS POUR MEULER, POLIR OU AFFILER** (corps abrasifs spécialement conçus pour le travail au tonneau, p.ex. billes abrasives **B24B 31/14**; outils de finissage **B24B 33/08**; outils de rodage **B24B 37/11**)

adopt M **3/00** **Propriétés physiques des corps ou feuilles abrasives, p.ex. surfaces abrasives de nature particulière; Corps ou feuilles abrasives caractérisés par leurs constituants**

adopt M 5/06 · comportant des segments abrasifs rapportés, p.ex. meules segmentées

adopt M 7/06 · avec des segments abrasifs rapportés, p.ex. meules segmentées

adopt M 7/18 · Meules de forme particulière

adopt M **9/00** **Roues ou tambours revêtus d'une couche de matériau abrasif flexible et renouvelable, p.ex. de papier abrasif**

ANNEXE 21F B25C [Projet-Rapporteur : M014/IB] <CE44>

[Tr.: IB]

adopt M **9/00** Chasse-clous

ANNEXE 22F B25F [Projet-Rapporteur : D150/BR] <CE44>
[Tr.:]

adopt M **1/00** Outils à main combinés ou à usage multiple

ANNEXE 23F B25H [Projet-Rapporteur : D151/BR] <CE44>
[Tr.:]

adopt M Titre **OUTILLAGE D'ATELIER, p.ex. POUR LE TRAÇAGE DES PIÈCES À TRAVAILLER;
RANGEMENT DES ATELIERS**

adopt M **3/00** Moyens de rangement ou aménagements des ateliers, facilitant l'accès à ou la manipulation des pièces, outils ou instruments

adopt M **5/00** Supports ou moyens de rangement des pièces, instruments ou outils, utilisés en liaison avec des véhicules; Supports pour ouvriers, p.ex. plates-formes roulantes pour mécaniciens

adopt M **7/00** Marquage ou traçage des pièces à travailler (dispositifs ou procédés pour tracer, découper ou faire les boutonnières **A41H 25/00**; traceurs à la craie par cordes **B44D 3/38**)

ANNEXE 24F B26D [Projet-Rapporteur : D152/DE] <CE44>

[Tr.:]

- adopt M Titre **COUPE; DÉTAILS COMMUNS AUX MACHINES POUR PERFORER, DÉCOUPER À L'EMPORTE-PIÈCE, DÉCOUPER, POINÇONNER OU SÉPARER** (désagrégation par couteaux ou autres organes coupants ou déchirants qui transforment le matériau en fragments **B02C 18/00**; coupe par jets de fluides abrasifs **B24C 5/02**; outils tenus à la main pour tailler **B26B**)
- adopt M 1/06 · · · l'élément coupant étant animé d'un mouvement de va-et-vient
- adopt M 1/12 · · ayant un élément coupant se déplaçant autour d'un axe (**B26D 1/547** a priorité)
- adopt M 1/36 · · · · et tournant sans arrêt dans le même sens pendant la coupe, p.ex. monté sur un cylindre rotatif
- adopt M 1/56 · comportant un élément coupant qui se déplace avec la pièce
- adopt M 3/10 · Coupes ayant une forme autre que rectiligne (découpage ou découpage à l'emporte-pièce **B26F 1/38**)
- adopt M 3/14 · Formation d'encoches dans le pourtour de la pièce par coupe
- adopt M 3/18 · pour obtenir des dés ou des éléments similaires
- adopt M 3/28 · Fendage d'un matériau pour obtenir des feuillets; Séparation mutuelle des couches par coupe (**B26D 3/30** a priorité)

adopt M 5/42 · l'avance de la pièce et la bride de serrage de la pièce ayant une action conjuguée

adopt M 7/00 **Parties constitutives de l'appareillage de coupe, découpage, poinçonnage, perforation ou séparation autrement que par coupe**

adopt M 7/06 · Dispositions pour faire avancer ou évacuer les pièces autres que les feuilles, les bandes ou les filaments

adopt M 7/10 · · par échauffement (séparation avec des éléments chauffés **B26F 3/08**)

adopt M 7/22 · Dispositifs de sécurité spécialement adaptés aux machines-outils

ANNEXE 25F B27G [**Projet-Rapporteur : M707/EP**] <CE44>
[Tr.:]

adopt M **Titre** **MACHINES OU APPAREILS ACCESSOIRES POUR LE TRAVAIL DU BOIS OU DE MATÉRIAUX SIMILAIRES; OUTILS POUR LE TRAVAIL DU BOIS OU DE MATÉRIAUX SIMILAIRES** (outils pour meuler **B24D**; outils de sciage **B27B 33/00**; outils pour machines à entailler ou à mortaiser **B27F 5/00**; outils pour fabriquer de la sciure, des copeaux, de la poudre ou des produits similaires **B27L 11/00**) ; **DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ POUR MACHINES OU OUTILS POUR LE TRAVAIL DU BOIS**

adopt M Schéma
général

DISPOSITIFS OU MACHINES POUR RETIRER LES NŒUDS OU AUTRES PARTIES INUTILISABLES	1/00, 3/00
DISPOSITIFS OU MACHINES POUR FAIRE LES ASSEMBLAGES À ONGLETS, POUR COLLER	5/00, 11/00
OUTILLAGE	13/00, 15/00, 17/00
DISPOSITIFS POUR LA SÉCURITÉ, LE CALIBRAGE OU LE BON FONCTIONNEMENT	19/00, 21/00, 23/00

adopt M Rubrique Outils spécialement adaptés pour travailler du bois ou des matériaux
d'orientation similaires
13/00-
17/00

adopt M **13/00** **Ensembles de porte-outils et d'outils; Autres outils à mouvement rotatif spécialement adaptés pour travailler du bois ou des matériaux similaires (B27G 15/00, B27G 17/00 ont priorité)**

adopt M **23/00** **Appareils de calibrage spécialement conçus pour ajuster les outils ou les guides, p.ex. pour ajuster les lames coupantes dans les porte-outils (disposés sur des scies manœuvrées à la main B27B 21/08; pour les guides des machines à scier B27B 27/00)**

ANNEXE 26F B27K [Projet-Rapporteur : D215/SE] <CE44>
[Tr.:]

adopt M **3/00** **Imprégnation du bois, p.ex. pour la protection (imprégnation combinée avec le séchage B27K 5/04)**

adopt M **5/00** **Coloration ou teinture du bois; Blanchiment du bois; Traitement du bois non prévu dans les groupes B27K 1/00 ou B27K 3/00**

ANNEXE 27F B29D [Projet-Rapporteur : D246/BR] <CE44>
[Tr.:]

adopt M **11/00** **Fabrication d'éléments optiques, p.ex. lentilles ou prismes**

adopt M 12/02 * Montures de lunettes

adopt M 17/00 **Fabrication de supports d'enregistrement comportant des sillons ou des tracés fins, p.ex. enregistrements sur disques pour le play-back à aiguilles ou sur cylindres; Fabrication d'enregistrements sur disques à partir d'une matrice**

adopt M 28/00 **Fabrication de filets ou d'objets similaires**

adopt M 30/00 **Fabrication de pneumatiques, de bandages pleins ou de leurs parties constitutives** (fabrication de chambres à air **B29D 23/24**; raccordement des valves aux corps élastiques gonflables **B60C 29/00**)

ANNEXE 28F B29D [**Projet-Rapporteur : M010/IB**] <CE44>
[Tr.: IB]

adopt M 30/26 · · · · · Accessoires ou détails, p.ex. membranes ou éléments de transfert

ANNEXE 29F B29D [**Projet-Rapporteur : D246/BR**] <CE44>
[Tr.:]

adopt M 30/38 · · Entoilages de pneumatiques, p.ex. couches de cordes ou de toiles; Traitement des agents de renforcement avant la fabrication des pneumatiques (fabrication de couches comprenant des renforcements fibreux parallèles de grande longueur ou continus **B29C 70/20**)

adopt M 30/44 · · · Étirage ou traitement des couches avant application sur le tambour

adopt M 30/48 · · Tringles ou noyaux à talons; Leur traitement avant la fabrication du pneumatique

adopt M 30/50 · · · Recouvrement, p.ex. par enroulement, des tringles ou des noyaux à talons séparés, avec des matériaux textiles, p.ex. avec des bandes de renforcement

adopt M 30/52 · · Chapes non vulcanisées, p.ex. sur des pneumatiques usagés; Rechapage

ANNEXE 30F B42D [**Projet-Rapporteur : D155/EP**] <CE44>
[Tr.:]

adopt M **Titre** **LIVRES; COUVERTURES DE LIVRES; FEUILLETS MOBILES; IMPRIMÉS D'UN FORMAT OU D'UN TYPE PARTICULIER, NON PRÉVUS AILLEURS; DISPOSITIFS FACILITANT LEUR UTILISATION ET NON PRÉVUS AILLEURS; APPAREILS À BANDE MOBILE POUR ÉCRIRE OU LIRE**

adopt M **1/00** **Livres ou autres objets reliés** (moyens de repérage **B42F 21/00**)

adopt M **5/00** **Feuilles réunies sans reliure pour former des liasses ou des blocs**

adopt M 5/02 · Liasses de formulaires

adopt M 5/04 · Blocs-calendriers

adopt M **9/00** **Signets; Index de repérage; Dispositifs pour maintenir les livres ouverts** (onglets de repérage des pages **B42F 21/00**) ; **Dispositifs pour tourner les pages**

adopt M **13/00** **Feuilles mobiles conçues pour être reliées; Encarts** (caractéristiques de repérage **B42F 21/00**)

adopt M **15/00** **Cartes ou imprimés d'un format ou d'un type particulier non prévu ailleurs**

adopt M 15/02 * Cartes postales; Cartes de vœux, menus, cartes commerciales ou cartes analogues; Cartes-lettres (**B42D 15/10** a priorité)

adopt M 15/10 * Cartes d'identité, cartes de crédit, cartes bancaires ou cartes analogues portant des informations (supports d'enregistrement, p.ex. cartes d'identité ou cartes de crédit, pour utilisation avec des machines et avec au moins une partie prévue pour supporter des marques numériques **G06K 19/00**)

adopt M **19/00** **Appareils d'écriture ou de lecture à bande mobile**

ANNEXE 31F B44B [**Projet-Rapporteur : D157/BR**] <CE44>
[Tr.:]

adopt M **Titre** **MACHINES, APPAREILS OU OUTILS POUR TRAVAUX D'ART, p.ex. POUR SCULPTER, GUILLOCHER, CISELER, PYROGRAVER OU MARQUETER** (décoration du cuir **C14B**)

adopt M **3/00** **Machines ou appareils d'artistes équipés d'outils ou de supports de l'ouvrage, susceptibles d'être déplacés grosso modo selon deux dimensions, pour ciseler, graver ou guillocher des motifs ou des marques peu profondes** (marquage ou gravure de métal par action d'une forte concentration de courant électrique **B23H 9/06**; gravure par formes d'imprimerie **B41C 1/02**; gravure par reproduction photomécanique **G03F 7/20**)

adopt M **5/00** **Machines ou appareils pour estamper des motifs décoratifs ou des marques, p.ex.**

pour la frappe de monnaie (ondulation des tôles ou des tubes métalliques, estampage combiné avec des opérations de travail des tôles **B21D**; gaufrage des matières plastiques ou des substances à l'état plastique, en général **B29C 59/02**; estampage du papier ou du carton en général **B31F 1/07**; repoussage d'une forme d'imprimerie **B41C 1/08**; machines à imprimer pour effectuer des opérations d'impression en combinaison avec du travail en relief **B41F 19/02**; machines à écrire ou mécanismes d'impression ou de marquage sélectif adaptés pour l'estampage **B41J 3/38**; dispositifs ou appareils de timbrage en creux **B41K 1/30**, **B41K 3/16**; appareils à timbrer avec des moyens pour déformer le matériau à timbrer **B41K 3/36**; estampage du cuir **C14B 1/56**)

adopt M **7/00** **Machines, appareils ou outils à main pour pyrograver**

adopt M **9/00** **Machines ou appareils pour incruster des éléments décoratifs, p.ex. pour marqueterie ou mosaïques**

ANNEXE 32F B44F [Projet-Rapporteur : D158/BR] <CE44>
[Tr.:]

adopt M **5/00** **Dessins caractérisés par des zones irrégulières, p.ex. des marbrures**

adopt N **99/00** ***Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe***

ANNEXE 33F B60R [Projet-Rapporteur : A055/EP] <CE44>
[Tr.:]

adopt C **25/00** ***Équipements ou systèmes pour interdire ou indiquer l'usage non autorisé ou le vol de véhicules*** (serrures pour véhicules **E05B 65/12**)

adopt N **25/01** * *agissant sur des systèmes ou des équipements de véhicules, p.ex. sur les portes, les sièges ou les pare-brises*

adopt C 25/02 * * * *agissant sur le mécanisme de direction*

adopt N 25/021 * * * *limitant le mouvement de la colonne de direction ou du moyeu du volant de direction, p.ex. moyen de limitation commandé par l'interrupteur d'allumage*

adopt N 25/0215 * * * * *par des moyens électriques, p.ex. des moteurs électriques ou des solénoïdes*

adopt N 25/022 * * * *agissant sur le volant de direction, p.ex. barres fixées sur la couronne du volant de direction (**B60R 25/021** a priorité)*

adopt N 25/023 * * * *Contre-mesures destinées à empêcher la destruction physique du dispositif de verrouillage de direction*

adopt C 25/04 * * * *agissant sur le système de propulsion, p.ex. le moteur ou le moteur d'entraînement*

adopt N 25/042 * * * *agissant sur l'alimentation en carburant*

adopt N 25/043 * * * *en bloquant l'échappement*

adopt N 25/044 * * * *en limitant ou en bloquant l'alimentation en air*

adopt N 25/045 * * * *en limitant ou en coupant l'alimentation électrique du système de propulsion*

adopt C 25/06 * * * *en agissant sur la transmission du véhicule*

adopt C 25/08 * * * *en agissant sur les freins ou les systèmes de freinage*

adopt N 25/09 * * * *en limitant la rotation des roues, p.ex. par des sabots de roue*

adopt C 25/10 * * * *actionnant un dispositif d'alarme*

adopt N 25/102 * * * *un signal étant envoyé vers un lieu distant, p.ex. signal radio transmis à un poste de police, à une entreprise de sécurité ou au propriétaire du véhicule*

adopt N 25/104 * * * *caractérisé par le type de signal antivol, p.ex. signaux visuels ou audibles ayant des caractéristiques spéciales*

adopt N 25/20 * * * *Moyens pour enclencher ou arrêter le système antivol*

adopt N 25/21 * * * *par des interrupteurs cachés*

adopt N 25/22 * * * *par des éléments d'identification mécaniques*

adopt N 25/23 * * * *par la saisie manuelle de codes alphanumériques*

adopt N 25/24 * * *par des éléments d'identification électronique comportant un code non mémorisé par l'utilisateur*

adopt N 25/25 * * *par biométrie*

adopt N 25/30 * *Détection relative au vol ou autres événements relatifs aux systèmes antivol*

adopt N 25/31 * * *de présence humaine à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule*

adopt N 25/32 * * *de paramètres dynamiques du véhicule, p.ex. de la vitesse ou de l'accélération*

adopt N 25/33 * * *de la géo-localisation, p.ex. en fournissant les coordonnées de géo-localisation (GPS)*

adopt N 25/34 * * *de l'état des composants du véhicule, p.ex. des fenêtres, des serrures des portes ou des appareils de sélection de changement de vitesse*

adopt N 25/40 * *Caractéristiques de l'alimentation électrique du système antivol, p.ex. batteries électriques, alimentation de secours ou moyens d'économiser les batteries*

ANNEXE 34F B62J [**Projet-Rapporteur : A046/EP**] <CE44>
[Tr.: EP]

adopt M **35/00** **Réservoirs à carburant spécialement adaptés aux motocyclettes ou vélomoteurs;
Leurs aménagements**

ANNEXE 35F B62K [**Projet-Rapporteur : A046/EP**] <CE44>
[Tr.: EP]

adopt D Note < Deleted / Supprimée >
1/00-
5/00

adopt C **5/00** **Cycles avec guidons, équipés de trois roues principales ou plus** (supports ou béquilles pour cycles équipés de roues additionnelles pour la stabilisation de la conduite **B62H 1/12**)

adopt N 5/003 * *Cycles avec quatre roues ou plus, spécialement adaptés pour conducteurs handicapés, p.ex. véhicules pour personnes à mobilité réduite avec quatre roues (fauteuils roulants **A61G 5/00**)*

adopt N 5/007 * * à propulsion motorisée

adopt N 5/01 * *Motocyclettes avec quatre roues ou plus (spécialement adaptées pour conducteurs handicapés **B62K 5/003**)*

adopt M 5/02 * Tricycles (tricycles pour enfants **B62K 9/02**)

adopt N 5/023 * * *spécialement adaptés pour conducteurs handicapés, p.ex. véhicules pour personnes à mobilité réduite avec trois roues (fauteuils roulants **A61G 5/00**)*

adopt N 5/025 * * * à propulsion motorisée

adopt N 5/027 * * *Motocyclettes avec trois roues (spécialement adaptées pour conducteurs*

handicapés **B62K 5/023**)

adopt D 5/04 (transféré en **B62K 5/02, B62K 5/05**)

adopt N 5/05 · · caractérisés par une seule roue arrière

adopt M 5/06 · · Cadres pour tricycles

adopt M 5/08 · avec des dispositifs de direction agissant sur deux roues ou plus

adopt N 5/10 · avec des moyens pour incliner la caisse du véhicule vers l'intérieur dans les virages

adopt C **11/00** **Motocyclettes, vélomoteurs ou scooters avec une ou deux roues** (carénages ou parties profilées ne faisant pas partie du cadre **B62J**; transmission de l'entraînement du moteur aux roues **B62M**)

adopt U 11/14 < Inchangé >

adopt U 21/12 < Inchangé >

adopt U 21/18 < Inchangé >

adopt U 21/26 < Inchangé >

adopt D 1/02 (transféré en **B62M 1/36**)

adopt D 1/04 (transféré en **B62M 1/24**)

adopt D 1/06 (transféré en **B62M 1/00**)

adopt D 1/08 (transféré en **B62M 1/32,B62M 1/38**)

adopt M 1/12 · actionnée à la fois par propulsion manuelle et au pied

adopt M 1/14 · actionnée exclusivement par propulsion manuelle

adopt U 1/16 < Inchangé >

adopt N 1/24 · avec leviers à mouvement alternatif, p.ex. leviers actionnés au pied (leviers qui peuvent être immobilisés comme repose-pieds **B62M 5/00**)

adopt N 1/26 · · caractérisés par des vilebrequins rotatifs combinés à des leviers à mouvement alternatif

adopt N 1/28 · · caractérisés par l'utilisation d'éléments de transmission souples, p.ex. des chaînes

adopt N 1/30 · · caractérisés par l'utilisation d'engrenages intermédiaires

adopt N 1/32 · · caractérisés par l'entraînement direct du moyeu de la roue, p.ex. par roue à rochet

adopt N 1/34 · en marchant sur une bande sans fin

adopt N 1/36 · avec vilebrequins rotatifs, p.ex. manivelles de pédalier (**B62M 1/34** a priorité; combinés à des leviers à mouvement alternatif **B62M 1/26**; pédaaliers pouvant être immobilisés pour servir de repose-pieds **B62M 5/00**)

adopt N 1/38 · · pour un entraînement direct du moyeu de la roue

ANNEXE 37F B63B [**Projet-Rapporteur : D159/GB**] <CE44>
[Tr.:]

adopt M **Titre NAVIRES OU AUTRES ENGINS FLOTTANTS; MATÉRIEL D'ARMEMENT**
(aménagements relatifs à la ventilation, au chauffage, à la réfrigération ou au conditionnement de l'air dans les navires **B63J 2/00**; infrastructures flottantes en tant que support de dragues ou d'engins de terrassement **E02F 9/06**)

adopt M **1/00 Caractéristiques hydrodynamiques ou hydrostatiques des coques ou des ailes portantes** (coques pour sous-marins **B63B 3/13**; quilles **B63B 3/38**)

adopt M 1/18 · · du type hydroplane

adopt M **3/00 Structure des coques** (coques non métalliques **B63B 5/00**)

adopt M 7/08 · · gonflables (bouées gonflables **B63B 22/22**; radeaux de sauvetage gonflables **B63C 9/04**)

adopt M 11/04 * Caractéristiques de construction des cales ou des réservoirs de ballast, p.ex. avec cloisons élastiques

adopt M **13/00** **Conduits pour l'épuisement ou le ballastage; Équipement automatique pour l'assèchement; Dalots**

adopt M **15/00** **Superstructures; Aménagements ou adaptations relatifs aux mâts**

adopt M **17/00** **Éléments, détails ou accessoires de navires, non prévus ailleurs**

adopt M 17/06 * Évacuation des déchets, p.ex. pour escarbilles

adopt M 19/04 * Installations de prise d'air pour fenêtres ou hublots

adopt M 19/08 * Sabords ou ouvertures analogues dans le bordé du navire (sabords pour passage de l'eau à travers le bordé du navire **B63B 13/02**)

adopt M 19/14 * * Tapes d'écouille

adopt M **21/00** **Appareux de manœuvre; Appareux de déhalage, de remorquage ou de poussée; Ancrage** (ancrage dynamique **B63H 25/00**)

adopt M 21/08 * * Dispositifs de blocage

adopt M 21/16 * Utilisation des treuils

adopt M 21/20 * Adaptations des chaînes, amarres, aussières ou matériels analogues, ou de leurs éléments

adopt M 21/58 * * Adaptation des crocs au remorquage; Montage des crocs de remorque

adopt M 21/62 * * caractérisés par l'emploi pour déplacer plusieurs navires

adopt M 21/64 * * Équipement de remorquage ou de poussage des navires à l'aide de véhicules ou de dispositifs se déplaçant sur des chemins situés sur la terre ferme le long de la voie d'eau (gaffes ou dispositifs analogues **B63B 21/54**)

adopt M 21/66 * * Équipements spécialement adaptés au remorquage sous l'eau des objets ou des navires, p.ex. carénages hydrodynamiques pour câbles de remorquage

adopt M 22/16 * spécialement adaptés pour marquer une route de navigation

adopt M 22/22 * gonflables, comprenant des moyens de production de gaz (**B63B 22/12** a priorité)

adopt M 22/26 * * comportant des moyens pour larguer sélectivement le contenu, p.ex. des raccords pivotants

adopt M 23/20 * * * Bossoirs à bras unique

adopt M 23/48 * * Emploi de treuils pour la manœuvre des embarcations

adopt M **25/00** **Installations de chargement, p.ex. pour le rangement ou l'arrimage; Navires spécialisés à cet effet** (casiers à poissons pour bateaux de pêche **B63B 35/24**; équilibrage effectué autrement que par division de la cargaison, p.ex. par emploi de lest, **B63B 43/06**, **B63B 43/08**)

adopt M 25/16 * * * * isolées de la chaleur

adopt M **27/00** **Aménagement des équipements de bord pour l'embarquement ou le débarquement des cargaisons ou des passagers** (chalands ou allèges à déchargement automatique **B63B 35/30**; grues flottantes **B66C 23/52**)

adopt M 27/04 * des mâts de charge

adopt M 27/08 * des treuils

adopt M 27/10 * des grues, ponts roulants ou portiques

adopt M 27/14 * des rampes, coupées ou échelles extérieures

adopt M 27/18 * des câbles supports, p.ex. avec bouées-culottes

- adopt M 27/22 * des convoyeurs, p.ex. à courroie sans fin ou du type à vis

- adopt M 27/24 * des systèmes de canalisations

- adopt M 27/26 * des dispositifs de projection

- adopt M 27/28 * des colonnes de descente

- adopt M 27/36 * pour les cargaisons flottantes

- adopt M 29/04 * * Mobilier spécialement adapté aux navires

- adopt M **35/00** **Navires ou structures flottantes analogues adaptés à des fins particulières** (navires caractérisés par leurs installations de chargement **B63B 25/00**; navires pour le mouillage ou le dragage des mines, sous-marins, porte-avions ou autres navires caractérisés par leurs installations offensives ou défensives **B63G**)

- adopt M 35/03 * Navires pour la pose de tuyaux

- adopt M 35/14 * Bateaux de pêche

- adopt M 35/34 * Pontons

- adopt M 35/50 * Navires ou constructions flottantes pour aéronefs (porte-avions **B63G 11/00**)

adopt M 35/54 · Bacs transbordeurs

adopt M 35/56 · Bateaux-phares (marquage de la route de navigation par bateaux-feux **B63B**
51/02)

adopt M 35/58 · Radeaux, c. à d. embarcations supportées par l'eau et flottant librement, d'un faible tirant d'eau, avec petit ou sans franc bord, et comportant une plate-forme ou un plancher pour supporter un utilisateur (radeaux de sauvetage ou analogues **B63C 9/02**)

adopt M 35/66 · Remorqueurs

adopt M 35/71 · Canoës, kayaks ou analogues

adopt M 35/76 · · · · Éléments flottants en forme de couronne (bouées de sauvetage en forme de couronne **B63C 9/08**)

adopt M 35/78 · · · · Éléments flottants en forme de U

adopt M **38/00** Navires ou structures flottantes analogues non prévus ailleurs

adopt M **41/00** Quilles largables, p.ex. de dérive centrale ou latérale

adopt M **43/00** Amélioration de la sécurité des navires, p.ex. contrôle des avaries, non prévue ailleurs

adopt M 43/06 · · · employant des réservoirs de ballastage

adopt M **45/00 Aménagements ou adaptations de dispositifs de signalisation ou d'éclairage**
(bouées de sauvetage, harnais de sauvetage, gilets de sauvetage, vêtements de sauvetage ou similaires, caractérisés par des dispositifs de signalisation **B63C 9/20**)

adopt M **49/00 Aménagements relatifs aux instruments nautiques ou d'aide à la navigation**

adopt M **51/00 Marquage des routes de navigation autrement que par des bouées**

adopt M **57/00 Nettoyage des soutes spécialement adapté aux navires**

adopt M **59/00 Protection de la coque spécialement adaptée aux navires; Appareils de nettoyage spécialement adaptés aux navires**

adopt M 59/02 · Défenses intégrées aux navires ou spécialement adaptées à l'usage à bord des navires; Listons (défenses à glissières pour canots de sauvetage **B63B 23/36**)

adopt M 59/04 · Moyens pour éviter la salissure de la coque

adopt N **69/00 Matériel d'armement non prévu ailleurs**

[Tr.: IB]

adopt U 11/16 < Inchangé >

ANNEXE 39F B65G [Projet-Rapporteur : M014/IB] <CE44>
[Tr.: IB]

adopt M Titre **DISPOSITIFS DE TRANSPORT OU D'EMMAGASINAGE, p.ex. TRANSPORTEURS POUR CHARGEMENT OU BASCULEMENT, SYSTÈMES TRANSPORTEURS POUR MAGASINS OU TRANSPORTEURS PNEUMATIQUES À TUBES** (dispositifs de transport ou d'emmagasinage utilisés pour la manutention ou le traitement particulier d'objets ou de matériaux, voir la sous-classe appropriée, p.ex. pour le travail du métal **B21D 43/00**, **B23Q 7/00**, **B23Q 41/02**; sous l'aspect véhicule, chemin de fer, bateau ou avion **B60-B64**; dispositifs de transport, de convoyage ou de traction spécialement adaptés aux lignes d'assemblage des véhicules à moteurs ou des remorques **B62D 65/18**; dans l'emballage **B65B**; manutention de matériaux plats ou filiformes **B65H**; hissage, levage, halage, p.ex. chariots élévateurs **B66**; manipulation de liquides **B67**; spécialement adaptés aux conditions de fonctionnement sous terre **E21F 13/00**; stockage ou distribution de gaz ou de liquide **F17**; dans la manutention des matériaux radioactifs **G21C 19/00**)

ANNEXE 40F B66B [Projet-Rapporteur : D017/US] <CE44>
[Tr.:]

adopt M Titre **ASCENSEURS; ESCALIERS OU TROTTOIRS ROULANTS** (dispositifs de sauvetage pour faire descendre les personnes hors des bâtiments ou similaires en faisant usage de cages, sacs ou de dispositifs similaires **A62B 1/02**; appareillage pour la manutention du fret ou pour faciliter l'embarquement des passagers à bord des aéronefs **B64D 9/00**; dispositifs de freinage ou de détente caractérisés par leur application aux mécanismes de levage ou de hissage **B66D 5/00**)

adopt M 1/00 **Systèmes de commande des ascenseurs en général** (dispositifs de sécurité **B66B 5/00**; commande du fonctionnement de la porte ou de la grille **B66B 13/00**)

adopt M 1/46 · · · Adaptation des interrupteurs ou manettes de commutation

adopt M 1/48 · · · Adaptation des interrupteurs de fin de course actionnés mécaniquement

adopt M 7/02 · · Glissières; Guides

adopt M **9/00** **Genres ou types d'ascenseurs installés dans les bâtiments ou édifices ou adjoints à ceux-ci** (caractérisés par le système de commande **B66B 1/00**)

adopt M 9/10 · · du type "paternoster"

adopt M 9/16 · · Ascenseurs mobiles ou transportables spécialement adaptés pour permettre leur transfert d'une partie d'un bâtiment ou édifice vers une autre partie ou un autre bâtiment ou édifice

adopt M **13/00** **Portes, barrières ou autres appareils commandant l'accès ou la sortie des cabines ou des paliers de cages d'ascenseurs**

adopt M 13/02 · · Manœuvre des portes ou barrières

adopt M 13/30 · · Caractéristiques de structure des portes ou barrières

adopt M 17/02 · · monté dans le bâti supérieur

adopt M 17/14 * Utilisation de l'appareillage de chargement ou de déchargement

adopt U 17/16 < Inchangé >

adopt M 17/28 * * à commande électrique

adopt M 19/06 * Utilisation des dispositifs de signalisation (indicateurs de profondeur **B66B 3/02**)

adopt M **25/00** **Commande des escaliers ou des trottoirs roulants** (trottoirs du type à vitesse variable **B66B 21/12**; mains courantes du type à vitesse variable **B66B 23/26**)

adopt M **27/00** **Indication des conditions du fonctionnement des escaliers ou trottoirs roulants**

adopt M **29/00** **Dispositifs de sécurité des escaliers ou des trottoirs roulants**

ANNEXE 41F C02F [**Projet-Rapporteur : M726/SE**] <CE44>
[Tr.:]

- adopt M Note
C02F
1. Lors du classement dans la présente sous-classe, un classement dans le groupe **B01D 15/08** est également attribué si de la matière d'intérêt général relative à la chromatographie est concernée. [8]
 2. Dans la présente sous-classe, il est souhaitable d'ajouter les codes d'indexation des groupes **C02F 101/00** ou **C02F 103/00**. [7]

ANNEXE 42F C03B [**Projet-Rapporteur : D236/EP**] <CE44>
[Tr.:]

adopt M 9/41 · · · Systèmes électriques ou électroniques

adopt M **35/00** **Transport des articles de verre pendant leur fabrication**

adopt M 37/07 · Commande ou régulation

adopt M 37/08 · Filières; Tétons de filière; Plaques de filière

adopt M 37/10 · Traitement non chimique (**C03C 25/00** a priorité)

ANNEXE 43F C03C [**Projet-Rapporteur : D237/EP**] <CE44>
[Tr.:]

adopt M **15/00** **Traitement de surface du verre, autre que sous forme de fibres ou de filaments, par attaque chimique**

adopt M **17/00** **Traitement de surface du verre dévitrifié, autre que sous forme de fibres ou de filaments, par revêtement**

adopt M 27/06 · Liaison verre-verre par des procédés autres que la fusion

ANNEXE 44F C05B [**Projet-Rapporteur : D266/GB**] <CE44>
[Tr.:]

adopt M 19/00 **Granulation ou pastillage des engrais phosphatés autres que les scories**

ANNEXE 45F C11C [Projet-Rapporteur : D262/RU] <CE44>
[Tr.:]

adopt M 3/00 **Graisses, huiles ou acides gras obtenus par transformation chimique des graisses, huiles ou acides gras** (graisses ou huiles sulfonées C07C 309/62; huiles vulcanisées, p.ex. factices C08H 3/00)

ANNEXE 46F C12 [Projet-Rapporteur : M726/SE] <CE44>
[Tr.:]

- adopt M Note C12
1. Parmi les sous-classes C12M-C12Q, et à l'intérieur de chacune de ces sous-classes, en l'absence d'indication contraire, le classement s'effectue à la dernière place appropriée. Par exemple, un procédé faisant intervenir une fermentation ou une enzyme et incluant une commande sensible aux conditions du milieu est classé dans la sous-classe C12Q. [3]
 2. Dans la présente classe, les virus, les cellules non différenciées humaines, animales ou végétales, les protozoaires, les tissus et les algues unicellulaires sont considérés comme des micro-organismes. [3,5]
 3. Dans la présente classe, sauf indication contraire, les cellules non différenciées humaines, animales ou végétales, les protozoaires, les tissus et les algues unicellulaires sont classés avec les micro-organismes. Sauf indication contraire, les parties élémentaires de cellules sont classées avec la cellule entière. [5]
 4. Les codes de la sous-classe C12R sont utilisés uniquement comme termes d'indexation en association avec les sous-classes C12C-C12Q, de façon à fournir l'information concernant les micro-organismes utilisés dans les procédés classés dans ces sous-classes. [3]

ANNEXE 47F C12R [Projet-Rapporteur : M726/SE] <CE44>
[Tr.:]

adopt M Titre **SCHÉMA D'INDEXATION ASSOCIÉ AUX SOUS-CLASSES C12C-C12Q, RELATIF**

AUX MICRO-ORGANISMES

- adopt M Note C12R
1. La présente sous-classe constitue un schéma d'indexation associé aux autres sous-classes de la classe **C12**, relatif aux micro-organismes utilisés dans les procédés classés dans les sous-classes **C12C-C12Q**. [3]
 2. La terminologie utilisée pour les bactéries est basée sur le "Manual of Determinative Bacteriology" de Bergey, 8ème édition, 1975. [3]

ANNEX 48EF C12S [Project-Rapporteur : M726/SE] <CE44>

adopt D C12S- <Supprimés sans transféré en/couvert par >
C12S 99/00

ANNEXE 49F C13 [Projet-Rapporteur : M726/SE] <CE44>
[Tr.:]

- adopt M Note C13 Dans la classe **C13**, les termes et expressions suivants sont utilisés avec la signification ci-dessous indiquée:
- les "sucres" sont une classe d'hydrates de carbone cristallins hydrosolubles avec un goût "sucré" caractéristique qui comprend les mono-, les di- et les oligosaccharides p.ex. le saccharose, le lactose et le fructose. Une acception plus restrictive du mot "sucre" est donnée dans la Note qui suit le titre de la sous-classe **C13B**. [2011]

ANNEXE 50F C14C [Projet-Rapporteur : M726/SE] <CE44>
[Tr.:]

adopt M Titre **TRAITEMENT DES PEAUX OU CUIRS AVEC DES PRODUITS CHIMIQUES, DES ENZYMES OU DES MICRO-ORGANISMES, p.ex. TANNAGE, IMPRÉGNATION OU FINITION; APPAREILLAGE À CET EFFET; COMPOSITIONS DE TANNAGE (blanchiment du cuir ou des fourrures **D06L**; teinture du cuir ou des fourrures **D06P**)**

adopt D Note / < Deleted / Supprimée >
Note
C14C

adopt M 1/00 **Traitement des peaux ou cuirs avec des produits chimiques, des enzymes ou des micro-organismes avant le tannage**

ANNEXE 51F C25B [Projet-Rapporteur : D238/EP] <CE44>
[Tr.:]

adopt M Titre **PROCÉDÉS ÉLECTROLYTIQUES OU ÉLECTROPHORÉTIQUES POUR LA PRODUCTION DE COMPOSÉS ORGANIQUES OU MINÉRAUX, OU DE NON-MÉTAUX; APPAREILLAGES À CET EFFET** (protection anodique ou cathodique **C23F 13/00**; croissance des monocristaux **C30B**)

adopt M 9/04 · Dispositifs pour l'alimentation en courant; Connexions d'électrodes; Connexions électriques inter-cellules

adopt M 11/06 · · par les matériaux catalytiques utilisés

adopt M 11/12 · · Électrodes à base de carbone

adopt M 15/02 · Commande ou régulation des opérations

adopt M 15/04 · Régulation de la distance inter-électrodes

ANNEXE 52F C25C [Projet-Rapporteur : D259/EP] <CE44>
[Tr.:]

adopt M Titre **PROCÉDÉS POUR LA PRODUCTION, LA RÉCUPÉRATION OU L’AFFINAGE ÉLECTROLYTIQUE DES MÉTAUX; APPAREILLAGES À CET EFFET** (protection anodique ou cathodique **C23F 13/00**; croissance des monocristaux **C30B**)

ANNEXE 53F C25D [Projet-Rapporteur : D239/EP] <CE44>
[Tr.:]

adopt M Titre **PROCÉDÉS POUR LA PRODUCTION ÉLECTROLYTIQUE OU ÉLECTROPHORÉTIQUE DE REVÊTEMENTS; GALVANOPLASTIE** (fabrication de circuits imprimés par dépôt métallique **H05K 3/18**) ; **JONCTION DE PIÈCES PAR ÉLECTROLYSE; APPAREILLAGES À CET EFFET** (protection anodique ou cathodique **C23F 13/00**; croissance des monocristaux **C30B**)

adopt M 11/18 · · · Post-traitement, p.ex. bouchage des pores

adopt M **13/00** **Revêtements électrophorétiques** (**C25D 15/00** a priorité; compositions pour revêtements électrophorétiques **C09D 5/44**)

adopt M **17/00** **Éléments structurels, ou leurs assemblages, des cellules pour revêtement électrolytique**

adopt M 21/12 · Commande ou régulation

ANNEXE 54F C25F [Projet-Rapporteur : D240/EP] <CE44>
[Tr.:]

adopt M Titre **PROCÉDÉS POUR LE TRAITEMENT D’OBJETS PAR ENLÈVEMENT ÉLECTROLYTIQUE DE MATIÈRE; APPAREILLAGES À CET EFFET** (traitement de

l'eau, des eaux résiduelles ou des eaux d'égout par des procédés électrochimiques **C02F 1/46**; protection anodique ou cathodique **C23F 13/00**)

adopt M **7/00** **Éléments de construction des cellules, ou leur assemblage, pour l'enlèvement électrolytique de matières d'objets** (servant à la fois pour le revêtement et l'enlèvement électrolytiques **C25D 17/00**) ; **Entretien ou conduite**

ANNEXE 55F D01C [**Projet-Rapporteur : M726/SE**] <**CE44**>
[Tr.:]

adopt M **Titre** **TRAITEMENT CHIMIQUE OU BIOLOGIQUE DES MATIÈRES FILAMENTEUSES OU FIBREUSES NATURELLES POUR LA PRODUCTION DE FILAMENTS OU DE FIBRES À FILER; CARBONISAGE DES CHIFFONS POUR RÉCUPÉRER LES FIBRES ANIMALES**

adopt M **Note** Il est important de tenir compte de la note qui suit le titre de la classe **D01**.
D01C

ANNEXE 56F D06J [**Projet-Rapporteur : D263/RU**] <**CE44**>
[Tr.:]

adopt M **Titre** **PLISSAGE À PLIS COUCHÉS, GAUFRAGE OU TUYAUTAGE DES ÉTOFFES OU VÊTEMENTS** (par tissage **D03D**; par couture **D05B**; appareils pour presser ou affermir les plis **D06C**)

ANNEX 57EF D06L [**Project-Rapporteur : M726/SE**] <**CE44**>

adopt D **Note /** < Deleted / Supprimée >
Note
D06L

ANNEXE 58F D06M [**Projet-Rapporteur : M726/SE**] <CE44>
[Tr.:]

- adopt M Note
D06M
1. Dans chacun des groupes **D06M 11/00-D06M 15/00**, sauf indication contraire, une substance est classée à la dernière place appropriée. [5]
 2. Dans la présente sous-classe:
 - a. Dans chacun des groupes principaux **D06M 11/00-D06M 15/00**, un mélange de substances est classé au moins selon l'ingrédient essentiel. Si plus d'un ingrédient est essentiel, le mélange est classé, sauf indication contraire, selon l'ingrédient essentiel appartenant à la dernière place appropriée dans la séquence de substances.
 - b. Le traitement par des mélanges de substances couvertes par au moins deux des groupes principaux **D06M 11/00-D06M 15/00** est classé dans chacun des groupes principaux appropriés. [5]
 3. Dans la présente sous-classe, le traitement des textiles, non prévu ailleurs dans la classe **D06**, est classé selon les principes suivants:
 - a. Traitement des textiles caractérisé par l'agent traitant dans les groupes **D06M 11/00-D06M 16/00**.
 - b. Traitement des textiles caractérisé par le procédé dans le groupe **D06M 23/00**. [5]
 4. Il est important de tenir compte de la note (3) après le titre de la section C qui indique à quelle version du tableau périodique des éléments chimiques la CIB se réfère. [2010]

ANNEX 59EF D06P [**Project-Rapporteur : M726/SE**] <CE44>

adopt D Note / < Deleted / Supprimée >
Note
D06P

ANNEXE 60F D21B [**Projet-Rapporteur : D260/BR**] <CE44>
[Tr.:]

adopt M 1/08 . . . les matières premières étant des vieux papiers; les matières premières étant des chiffons

ANNEX 61EF D21C [Project-Rapporteur : M726/SE] <CE44>

adopt D Note / < Deleted / Supprimée >
Note
D21C

**ANNEXE 62F D21C [Projet-Rapporteur : D260/BR] <CE44>
[Tr.:]**

adopt M 3/00 **Réduction en pâte des matières contenant de la cellulose**

adopt M 5/00 **Autres procédés pour obtenir de la cellulose, p.ex. cuisson des linters de coton**

adopt M 5/02 · Préparation à partir de vieux papiers (procédés mécaniques pour la préparation à partir de vieux papiers [D21B 1/08](#), [D21B 1/32](#))

adopt M 9/18 · Élimination de l'eau

adopt M 11/10 · Concentration de lessive résiduaire par évaporation

**ANNEXE 63F D21H [Projet-Rapporteur : M726/SE] <CE44>
[Tr.:]**

adopt M Note
D21H

1. La présente sous-classe couvre également les compositions de pâte pour la préparation de panneaux de fibres ou d'autres articles fibreux par des procédés humides. **[5]**
2. Dans la présente sous-classe, les expressions suivantes ont la signification ci-

dessous indiquée:

- "pâte" désigne une dispersion comprenant des fibres papetières et éventuellement des additifs, qui est prête à être traitée, et couvre l'expression "pâte liquide"; l'expression désigne aussi des fibres papetières sèches qui seront par la suite transformées en papier, soit par des procédés humides, soit par des procédés secs; **[5]**
 - "papier" désigne le papier, le carton ou les non-tissés fabriqués par voie humide.
3. Si une composition de pâte ou un papier, ou un élément constitutif de pâte ou de papier est caractérisé par plusieurs caractéristiques prévues dans la présente sous-classe, par exemple par le matériau fibreux et un couchage, ou par un colorant et un agent hydrophobe, le classement est effectué à toutes les places prévues pour ces caractéristiques. **[8]**

ANNEXE 64F E21B [Projet-Rapporteur : M014/IB] <CE44>
[Tr.: IB]

adopt M 47/20 * * * * par modulation dans la boue de forage, p.ex. par modulation continue

ANNEXE 65F F16H [Projet-Rapporteur : M014/IB] <CE44>
[Tr.: IB]

adopt U 57/01 < Inchangé >

adopt U 57/022 < Inchangé >

adopt M 57/023 * * Montage ou installation d'engrenages ou d'arbres dans les boîtes de vitesses,
p.ex. procédés ou moyens d'assemblage

adopt U 57/035 < Inchangé >

ANNEXE 66F F23 [**Projet-Rapporteur : M731/SE**] <CE44>
[Tr.:]

adopt M Note Dans la présente classe, les expressions suivantes ont la signification ci-dessous
F23 indiquée:

- "combustion" signifie la combinaison directe de l'oxygène sous forme gazeuse, p.ex. oxygène de l'air, avec une substance combustible. Toute autre combinaison de substances chimiques productrice de chaleur, p.ex. de l'eau oxygénée et du méthane, de l'oxyde de fer et de l'aluminium, est couverte par la section C ou par la sous-classe **F24J**;
- "chambre de combustion" signifie l'enceinte à l'intérieur de laquelle un combustible est brûlé en donnant naissance à un feu ou à une flamme auto-entretenu et qui entoure ce feu ou cette flamme;
- "brûleur" signifie le dispositif amenant un combustible fluide ou un combustible solide en suspension dans l'air, dans une enceinte où il brûle en donnant naissance à une flamme auto-entretenu;
- "air" signifie le mélange de gaz contenant de l'oxygène libre et capable de provoquer ou d'entretenir une combustion.

ANNEXE 67F F23B [**Projet-Rapporteur : M731/SE**] <CE44>
[Tr.:]

adopt M Titre **PROCÉDÉS OU APPAREILS DE COMBUSTION UTILISANT UNIQUEMENT DES COMBUSTIBLES SOLIDES** (pour la combustion de combustibles solides à la température ambiante mais qui brûlent sous forme fondue, p.ex. paraffine pour bougie, **C11C 5/00**, **F23C**, **F23D**; utilisant un combustible solide en suspension dans l'air **F23C**, **F23D 1/00**; utilisant un combustible solide en suspension dans des liquides **F23C**, **F23D 11/00**; utilisant un combustible solide avec un combustible fluide ou avec un combustible solide en suspension dans l'air, simultanément ou alternativement **F23C**, **F23D 17/00**)

ANNEXE 68F F23C [**Projet-Rapporteur : M731/SE**] <CE44>
[Tr.:]

adopt M Titre **PROCÉDÉS OU APPAREILS À COMBUSTION UTILISANT DES COMBUSTIBLES FLUIDES OU DES COMBUSTIBLES SOLIDES EN SUSPENSION DANS L'AIR** (brûleurs **F23D**)

adopt M 1/00 **Appareils à combustion spécialement adaptés à la combustion de plusieurs sortes de combustibles simultanément ou alternativement, au moins un des combustibles étant fluide ou étant un combustible solide en suspension dans l'air** (appareils à combustion caractérisés par la combinaison d'au moins deux chambres de combustion **F23C 6/00**; allumeurs à flamme pilote **F23Q 9/00**)

ANNEXE 69F F23D [Projet-Rapporteur : D241/SE] <CE44>
[Tr.:]

adopt M Titre **BRÛLEURS**

adopt M 1/00 **Brûleurs à combustibles pulvérulents**

adopt M 3/16 * * à bougie

adopt M 11/00 **Brûleurs à pulvérisation directe de gouttelettes de liquide ou de liquide vaporisé dans l'enceinte de combustion**

adopt M 11/38 * * Ajustages; Dispositifs de nettoyage des ajustages

adopt M 14/20 * Brûleurs à gaz sans prémélangeur, c. à d. dans lesquels le combustible gazeux est mélangé à l'air de combustion à l'arrivée dans la zone de combustion (**F23D 14/38** a priorité)

adopt M 14/34 * Brûleurs spécialement conçus pour être utilisés avec des moyens comprimant le combustible gazeux ou l'air de combustion

adopt M 14/38 * Chalumeaux, p.ex. pour braser ou chauffer (buses **F23D 14/48**)

adopt M 14/48 * * Buses

adopt M 14/56 * * * pour étaler la flamme sur une surface, p.ex. pour le décapage de matériaux solides, le durcissement de surface ou le chauffage de pièces à travailler

adopt M 14/60 * * Dispositifs pour le réglage simultané du gaz et de l'air de combustion

adopt M 14/68 * * Traitement de l'air de combustion ou du gaz, p.ex. par filtration ou humidification

adopt M 14/72 * * Dispositifs de sécurité, p.ex. fonctionnant en cas d'interruption de l'alimentation en gaz

adopt M 14/74 * * * pour éviter le décollage de flamme

adopt M 14/82 * * * pour éviter le retour de flamme ou l'explosion

adopt M **23/00** **Assemblages de plusieurs brûleurs** (brûleurs à gaz avec dispositifs pour retenir la flamme **F23D 14/26**)

adopt U 7/06 < Inchangé >

ANNEXE 71F F23L [**Projet-Rapporteur : D242/SE**] <CE44>
[Tr.:]

adopt M **Titre** **ALIMENTATION EN AIR OU EN LIQUIDES OU GAZ NON COMBUSTIBLES DANS LES APPAREILS DE COMBUSTION EN GÉNÉRAL; SOUPAPES OU REGISTRES SPÉCIALEMENT ADAPTÉS À LA COMMANDE DE L'ALIMENTATION EN AIR OU DU TIRAGE DANS LES APPAREILS DE COMBUSTION; GÉNÉRATION DU TIRAGE DANS LES APPAREILS DE COMBUSTION; MITRONS DE CHEMINÉES OU DE CONDUITS D'ALIMENTATION EN AIR; DÉBOUCHÉS DE CONDUITS DE CHEMINÉES**

adopt M 5/02 · Aménagements des ventilateurs ou des soufflantes

adopt M **13/00** **Structure des soupapes ou registres de commande de l'alimentation en air ou du tirage**

adopt M **17/00** **Génération du tirage; Mitrons de cheminées ou de conduits d'alimentation en air; Débouchés de conduits de cheminées**

adopt M 17/02 · Mitrons de cheminées ou de conduits d'alimentation en air; Débouchés de conduits de cheminées

ANNEXE 72F F24F [**Projet-Rapporteur : D219/SE**] <CE44>
[Tr.:]

adopt M **Titre** **CONDITIONNEMENT DE L'AIR; HUMIDIFICATION DE L'AIR; VENTILATION; UTILISATION DE COURANTS D'AIR COMME ÉCRANS** (enlèvement des crasses ou des fumées des zones où elles sont produites **B08B 15/00**; gaines verticales pour l'évacuation des gaz de combustion des bâtiments **E04F 17/02**; mitrons de cheminées ou

de conduits de ventilation, débouchés des conduits **F23L 17/02**)

adopt M 1/01 dans lesquels l'air secondaire est amené par l'action d'injection de l'air primaire

adopt M **3/00** **Systèmes de conditionnement d'air dans lesquels l'air conditionné primaire est fourni par une ou plusieurs stations centrales aux blocs de distribution situés dans les pièces ou enceintes, blocs dans lesquels il peut subir un traitement secondaire; Appareillage spécialement conçu pour de tels systèmes** (conditionneurs de pièce **F24F 1/00**)

ANNEXE 73F F41B [**Projet-Rapporteur : A053/EP**] <CE44>
[Tr.: EP]

adopt M Schéma général	SARBACANES	1/00
	ARMES DE JET	3/00
	ARMES DE LANCEMENT À ROUES À FRICTION	4/00
	ARCS, ARBALÈTES	5/00
	LANCEURS ÉLECTROMAGNÉTIQUES	6/00
	ARMES DE TIR À RESSORT	7/00
	ARMES DE TIR À PRESSION DE LIQUIDE, p.ex. PISTOLETS À EAU	9/00
	ARMES DE TIR À GAZ COMPRIMÉ OU À VAPEUR	11/00
	ARMES D'ESTOC, ARMES DE TAILLE	13/00
	ARMES NON PRÉVUES AILLEURS	15/00

adopt C **11/00** **Armes de tir à gaz comprimé, p.ex. armes de tir à air comprimé; Armes de tir à vapeur**

adopt D 11/02 (transféré en **F41B 11/50**)

adopt D 11/04 (transféré en **F41B 11/81**)

adopt D 11/06 (transféré en [F41B 11/62](#))

adopt D 11/08 (transféré en [F41B 11/83](#))

adopt D 11/12 (transféré en [F41B 11/64](#))

adopt D 11/14 (transféré en [F41B 11/642](#))

adopt D 11/16 (transféré en [F41B 11/644](#))

adopt D 11/18 (transféré en [F41B 11/646](#))

adopt D 11/20 (transféré en [F41B 11/647](#))

adopt D 11/22 (transféré en [F41B 11/648](#))

adopt D 11/24 (transféré en [F41B 11/66](#))

adopt D 11/26 (transféré en [F41B 11/68](#))

adopt D 11/28 (transféré en [F41B 11/681](#))

adopt D 11/30 (transféré en [F41B 11/683](#))

adopt D 11/32 (transféré en [F41B 11/72](#))

adopt D 11/34 (transféré en **F41B 11/73**)

adopt N 11/50 * *Chargeurs pour armes à gaz comprimé; Dispositifs pour alimenter ou charger des projectiles à partir de chargeurs*

adopt N 11/51 * * *le chargeur faisant partie intégrante de l'intérieur du cadre de l'arme*

adopt N 11/52 * * *les projectiles se trouvant en vrac dans un chargeur au dessus du cadre de l'arme, p.ex. dans une trémie*

adopt N 11/53 * * * *le chargeur ayant un système d'assistance motorisé pour l'alimentation*

adopt N 11/54 * * *les projectiles étant stockés dans un chargeur à tambour*

adopt N 11/55 * * *les projectiles étant rangés de manière ordonnée dans un chargeur amovible, un chargeur râtelier ou tubulaire*

adopt N 11/56 * * * *le chargeur comportant également une cartouche de gaz*

adopt N 11/57 * * *Systèmes électroniques ou électriques d'alimentation ou de chargement (**F41B 11/53** a priorité)*

adopt N 11/60 * *caractérisées par l'alimentation en gaz comprimé*

adopt N 11/62 * * *dans lesquelles la pression est fournie par une cartouche de gaz*

adopt N 11/64 * * *comportant un piston effectuant une course de compression lors de chaque tir*

adopt N 11/641 * * * *le piston étant mû manuellement*

adopt N 11/642 * * * *le piston étant mû par un ressort*

adopt N 11/643 * * * * *le piston étant disposé de manière concentrique avec le canon*

adopt N 11/644 * * * * *ayant une masse coulissante additionnelle se déplaçant dans une direction opposée à celle du déplacement du piston, p.ex. pour réduire le recul*

adopt N 11/645 * * * * * *la masse coulissante étant un piston compresseur*

adopt N 11/646 * * * * *Dispositions pour mettre le ressort sous tension*

adopt N 11/647 * * * * * *à l'aide d'un levier basculant*

adopt N 11/648 * * * * * *dans des armes à air comprimé à bascule*

adopt N 11/66 * * *comportant un soufflet déformable ou une chambre pressée pendant le tir, p.ex. par déformation du corps de l'arme*

adopt N 11/68 * * le gaz étant préalablement compressé avant le tir (**F41B 11/62** a priorité)

adopt N 11/681 * * * Dispositions pour le pompage ou compresseur à cet effet

adopt N 11/682 * * * * Réservoirs d'accumulation de pression

adopt N 11/683 * * * * actionnés par un système à levier basculant

adopt N 11/684 * * * * * dans les armes à air comprimé à bascule

adopt N 11/70 * Parties constitutives non prévues dans le groupe **F41B 11/50** ou **F41B 11/60**

adopt N 11/71 * * Systèmes de commande électriques ou électroniques, p.ex. à des fins de sécurité
(**F41B 11/57** a priorité)

adopt N 11/72 * * Soupapes; Agencement des soupapes

adopt N 11/721 * * * pour réguler la pression du gaz à la fois pour tirer le projectile et pour charger ou
alimenter

adopt N 11/722 * * * pour réguler la pression du gaz pour charger ou alimenter uniquement

adopt N 11/723 * * * pour réguler la pression du gaz pour tirer le projectile uniquement

adopt N 11/724 * * * *pour réduire la pression du gaz*

adopt N 11/73 * * *Dispositions pour l'étanchéité; Pistons*

adopt N 11/80 * *spécialement adaptées à des utilisations particulières*

adopt N 11/81 * * *pour lancer une poudre, p.ex. du poivre*

adopt N 11/83 * * *pour lancer des harpons*

adopt N 11/85 * * *pour lancer des projectiles hypodermiques*

adopt N 11/87 * * *pour des utilisations industrielles, p.ex. pour le traitement de surface*

adopt N 11/89 * * *pour des jouets*

ANNEXE 74F F41C

[Projet-Rapporteur : D264/RU] <CE44>
[Tr.:]

adopt M **Titre ARMES À FEU INDIVIDUELLES** (lancement de projectiles sans utilisation d'une charge propulsive explosive ou combustible **F41B**) ; **ACCESSOIRES POUR CES ARMES**

adopt M 3/00 **Pistolets** (pour enfoncer des pièces dans des murs de béton, des parois métalliques ou des structures similaires **B25C**)

adopt M 3/14 · Revolvers (**F41C 3/10** a priorité)

adopt M 7/00 **Armes à feu épaulées, p.ex. fusils, carabines ou fusils de chasse**

adopt M 7/11 · Fusils ou fusils de chasse à bascule

adopt M 23/04 · Crosses ou parties de crosses articulées ou télescopiques

adopt M 23/16 · Fûts ou devants; Poignées; Garde-mains

adopt M 27/04 · Dispositions pour le montage des bèches ou des boucliers

adopt M 27/06 · Adaptations des armes à feu individuelles pour le tir de grenades, p.ex. de grenades à fusil, ou pour le tir de munitions de maintien de l'ordre; Accessoires de tubes d'arme à cet effet

adopt M 27/16 · Armes à feu individuelles combinées à des armes d'estoc ou de taille; Baïonnettes; Montage de baïonnettes

adopt M 19/00 **Parties constitutives des fusées** (dispositifs d'armement, dispositifs de sécurité pour empêcher l'explosion prématurée **F42C 15/00**)

ANNEXE 76F G01C [Projet-Rapporteur : C458/EP] <CE44>
[Tr.: EP]

adopt C 19/00 ***Gyroscopes; Dispositifs sensibles à la rotation utilisant des masses vibrantes; Dispositifs sensibles à la rotation sans masse en mouvement; Mesure de la vitesse angulaire en utilisant les effets gyroscopiques***

ANNEXE 77F G01F [Projet-Rapporteur : M013/IB] <CE44>
[Tr.: IB]

adopt M 1/84 · · · · Débitmètres massiques du type Coriolis ou gyroscopique

ANNEXE 78F G01M [Projet-Rapporteur : M037/IB] <CE44>
[Tr.: IB]

adopt M 1/00 **Essai d'équilibrage statique ou dynamique des machines, des structures ou des ouvrages**

adopt M 1/08 · · Instruments indiquant directement l'ampleur et la phase du balourd

adopt M 1/22 · · · et en convertissant les vibrations dues au balourd en variables électriques

adopt M 1/30 · Compensation du balourd (**G01M 1/38** a priorité)

adopt M 1/32 · · par addition de matière à l'objet à essayer, p.ex. par poids correcteurs

adopt M **3/00** **Examen de l'étanchéité des structures ou ouvrages vis-à-vis d'un fluide**

adopt M **5/00** **Examen de l'élasticité des structures ou ouvrages, p.ex. fléchissement de ponts ou d'ailes d'avions (G01M 9/00 a priorité)**

adopt M **9/00** **Essais aérodynamiques; Aménagements dans ou sur les souffleries**

adopt M **10/00** **Essais hydrodynamiques; Aménagements dans ou sur les bassins d'essais des navires ou les tunnels hydrauliques**

adopt M **13/00** **Essai des pièces de machines**

adopt M 13/02 · · Essai de mécanismes d'engrènement ou de transmission

adopt M 17/06 · · du comportement de la direction; du comportement du train de roulement

ANNEXE 79F G01N [Projet-Rapporteur : M037/IB] <CE44>
[Tr.: IB]

adopt M **Titre RECHERCHE OU ANALYSE DES MATÉRIAUX PAR DÉTERMINATION DE LEURS PROPRIÉTÉS CHIMIQUES OU PHYSIQUES** (procédés de mesure, de recherche ou

d'analyse autres que les essais immunologiques, faisant intervenir des enzymes ou des micro-organismes **C12M**, **C12Q**)

adopt M 1/02 · Dispositifs pour prélever des échantillons

adopt M 1/12 · · · Pelles d'excavateurs; Dragues

adopt M **3/00** **Recherche des propriétés mécaniques des matériaux solides par application d'une contrainte mécanique**

adopt M 3/12 · · · Essai de pression

adopt M 3/32 · en appliquant des efforts répétés ou pulsatoires

adopt M **9/00** **Recherche du poids spécifique ou de la densité des matériaux; Analyse des matériaux en déterminant le poids spécifique ou la densité**

adopt M 9/36 · Analyse des matériaux en mesurant le poids spécifique ou la densité, p.ex. détermination de la quantité d'humidité (procédés de mesure **G01N 9/02-G01N 9/32**)

adopt M 15/02 · Recherche de la dimension ou de la distribution des dimensions des particules (**G01N 15/04**, **G01N 15/10** ont priorité; par mesure de la pression osmotique **G01N 7/10**)

adopt M 19/08 · Détection de la présence de criques ou d'irrégularités

adopt M **21/00** **Recherche ou analyse des matériaux par l'utilisation de moyens optiques, c. à d. en utilisant des rayons infrarouges, visibles ou ultraviolets (G01N 3/00-G01N 19/00 ont priorité)**

adopt M 21/05 * * * Cuvettes à circulation de fluides (G01N 21/09 a priorité)

adopt M 21/07 * * * Cuvettes du type centrifuge (G01N 21/09 a priorité)

adopt M 21/51 * * * à l'intérieur d'un récipient, p.ex. dans une ampoule (G01N 21/53 a priorité)

adopt M 21/53 * * * dans un courant de fluide, p.ex. dans la fumée

adopt M 21/67 * * * en utilisant des arcs électriques ou des décharges électriques

adopt M 21/956 * * * Inspection de motifs sur la surface d'objets

adopt M **23/00** **Recherche ou analyse des matériaux par l'utilisation de rayonnement (ondes ou particules) non couvertes par le groupe G01N 21/00 ou G01N 22/00, p.ex. rayons X, neutrons (G01N 3/00-G01N 17/00 ont priorité)**

adopt M 23/04 * * et formant une image

adopt M 23/207 * * par diffractométrie en utilisant des détecteurs, p.ex. en utilisant un cristal d'analyse ou un cristal à analyser en position centrale avec un ou plusieurs détecteurs mobiles disposés circonférentiellement (G01N 23/201 a priorité)

adopt M 23/225 * * en utilisant une microsonde électronique ou ionique

adopt M **24/00** **Recherche ou analyse des matériaux par l'utilisation de la résonance magnétique nucléaire, de la résonance paramagnétique électronique ou d'autres effets de spin**

adopt M 25/72 * Recherche de la présence de criques

adopt M 27/06 * * * d'un liquide (impliquant l'électrolyse **G01N 27/26**)

adopt M 27/10 * * * * Recherche ou analyse spécialement adaptées pour les opérations de réglage ou de contrôle ou pour la signalisation

adopt M 27/26 * en recherchant des variables électrochimiques; en utilisant l'électrolyse ou l'électrophorèse

adopt M 27/60 * en recherchant les variables électrostatiques

adopt M 27/62 * en recherchant l'ionisation des gaz; en recherchant les décharges électriques, p.ex. l'émission cathodique

adopt M 27/92 * en recherchant la tension disruptive (**G01N 27/60**, **G01N 27/62** ont priorité)

adopt M **29/00** **Recherche ou analyse des matériaux par l'emploi d'ondes ultrasonores, sonores ou infrasonores; Visualisation de l'intérieur d'objets par transmission d'ondes ultrasonores ou sonores à travers l'objet** (**G01N 3/00-G01N 27/00** ont priorité)

adopt M **30/00** **Recherche ou analyse de matériaux par séparation en constituants utilisant l'adsorption, l'absorption ou des phénomènes similaires ou utilisant l'échange d'ions, p.ex. la chromatographie** (**G01N 3/00-G01N 29/00** ont priorité)

adopt M 30/88 * * * * Systèmes intégrés d'analyse, spécialement adaptés à cet effet, non couverts par un seul des groupes **G01N 30/04-G01N 30/86**

adopt M **31/00** **Recherche ou analyse des matériaux non biologiques par l'emploi des procédés chimiques spécifiés dans les sous-groupes; Appareils spécialement adaptés à de tels procédés**

adopt M 31/18 * * * Burettes spécialement adaptées pour le titrage

adopt M 33/48 * * * * Matériau biologique, p.ex. sang, urine (**G01N 33/02, G01N 33/26, G01N 33/44, G01N 33/46** ont priorité) ; Hémocytomètres (comptage des globules répartis sur une surface par balayage optique de la surface **G06M 11/02**)

adopt M 33/53 * * * * Essais immunologiques; Essais faisant intervenir la formation de liaisons biospécifiques; Matériaux à cet effet

adopt M 33/58 * * * * faisant intervenir des substances marquées (**G01N 33/53** a priorité)

adopt M 33/60 * * * * * * * * * * faisant intervenir des substances marquées radioactives

adopt M Titre **MESURE DES VITESSES LINÉAIRES OU ANGULAIRES, DE L'ACCÉLÉRATION, DE LA DÉCÉLÉRATION OU DES CHOCS; INDICATION DE LA PRÉSENCE OU DE L'ABSENCE D'UN MOUVEMENT; INDICATION DE LA DIRECTION D'UN MOUVEMENT** (mesure de la vitesse angulaire en utilisant les effets gyroscopiques **G01C 19/00**; dispositifs de mesure combinés pour mesurer deux ou plusieurs variables d'un mouvement **G01C 23/00**; mesure de la vitesse du son **G01H 5/00**; mesure de la vitesse de la lumière **G01J 7/00**; détermination de la direction ou de la vitesse d'objets solides en utilisant la réflexion ou reradiation d'ondes radio ou d'autres ondes et basée sur des effets de propagation, p.ex. l'effet Doppler, le temps de propagation ou la direction de la propagation, **G01S**; mesure de la vitesse des radiations nucléaires **G01T**)

adopt M 3/00 **Mesure de la vitesse linéaire ou angulaire; Mesure des différences de vitesses linéaires ou angulaires** (**G01P 5/00-G01P 11/00** ont priorité; mesure de la vitesse angulaire en utilisant les effets gyroscopiques **G01C 19/00**)

adopt D 9/00 (transféré en **G01C 19/00**)

adopt D 9/02 (transféré en **G01C 19/02**)

adopt M 13/00 **Indication ou enregistrement de l'existence ou de l'absence d'un mouvement; Indication ou enregistrement de la direction d'un mouvement**

adopt C 15/02 * *en ayant recours aux forces d'inertie (**G01P 15/14** a priorité)*

adopt C 15/14 * *en utilisant un gyroscope*

adopt C 15/16 * *en calculant la dérivée par rapport au temps d'un signal de vitesse mesuré*

adopt C 15/18 * *dans plusieurs dimensions*

ANNEXE 81F G01R [Projet-Rapporteur : D179/EP] <CE44>
[Tr.: EP]

adopt M Titre **MESURE DES VARIABLES ÉLECTRIQUES; MESURE DES VARIABLES
MAGNÉTIQUES** (indication de l'accord correct des circuits résonnants [H03J 3/12](#))

adopt M 1/00 **Détails ou dispositions des appareils des types couverts par les groupes G01R
5/00-G01R 13/00 ou G01R 31/00** (détails structurels particuliers aux dispositions
électromécaniques pour mesurer la consommation électrique [G01R 11/02](#))

adopt M 1/02 · Éléments structurels généraux

adopt M 1/06 · · Conducteurs de mesure; Sondes de mesure ([G01R 19/145](#), [G01R 19/165](#) ont
priorité)

adopt M 1/22 · · Contrôleurs à pinces agissant comme bobinages secondaires de transformateurs
de courant

adopt M 1/38 · Dispositions pour changer la caractéristique de mesure, p.ex. en modifiant l'entrefer

adopt M 5/00 **Appareils pour convertir un seul courant ou une seule tension en un déplacement
mécanique**

adopt M 5/22 · Appareils thermo-électriques

adopt M 5/28 · Appareils électrostatiques

adopt M 11/02 · Détails structurels

adopt M 11/36 · Compteurs à induction, p.ex. compteurs Ferraris

adopt M **13/00** **Dispositions pour la présentation de variables électriques ou de formes d'ondes**

adopt M 13/02 · pour la présentation sous forme numérique des variables électriques mesurées

adopt M 13/20 · Oscilloscopes à rayons cathodiques

adopt M 13/22 · · Circuits pour ces oscilloscopes

adopt M 13/26 · · · Circuits pour la commande de l'intensité

adopt M 13/28 · · · Circuits pour la présentation simultanée ou successive de plus d'une grandeur

adopt M 13/34 · · · Circuits pour représenter une seule forme d'onde par échantillonnage, p.ex. pour de très hautes fréquences

adopt M 13/36 · utilisant la longueur d'une décharge lumineuse, p.ex. oscilloscopes à luminescence

adopt M 13/38 * utilisant le déplacement stable ou oscillatoire d'un faisceau lumineux par un système de mesure électromécanique

adopt M 15/00 **Détails des dispositions pour procéder aux mesures des types prévus dans les groupes G01R 17/00-G01R 29/00, G01R 33/00-G01R 33/26 ou G01R 35/00**

adopt M 15/14 * Adaptations fournissant une isolation en tension ou en courant, p.ex. adaptations pour les réseaux à haute tension ou à courant fort

adopt M 17/10 * Ponts de mesure alternatifs ou continus

adopt M 17/20 * Dispositions pour procéder aux mesures potentiométriques en alternatif ou en continu

adopt M 19/165 * Indication de ce qu'un courant ou une tension est, soit supérieur ou inférieur à une valeur prédéterminée, soit à l'intérieur ou à l'extérieur d'une plage de valeurs prédéterminée

adopt M 19/25 * utilisant une méthode de mesure numérique

adopt M 19/30 * Mesure de la valeur maximale ou minimale d'un courant ou d'une tension atteinte dans un intervalle de temps (**G01R 19/04** a priorité)

adopt M 19/32 * Compensation des variations de température

- adopt M 21/08 * en utilisant des dispositifs à effet galvanomagnétique, p.ex. des dispositifs à effet Hall
- adopt M **22/00** **Dispositions pour la mesure de l'intégrale dans le temps d'une puissance électrique ou d'un courant, p.ex. compteurs d'électricité**
- adopt M **23/00** **Dispositions pour procéder aux mesures de fréquences; Dispositions pour procéder à l'analyse de spectres de fréquences**
- adopt M 23/02 * Dispositions pour procéder à la mesure de fréquences, p.ex. taux de répétition d'impulsions; Dispositions pour procéder à la mesure de la période d'un courant ou d'une tension
- adopt M 23/09 * * * en utilisant des intégrateurs analogiques, p.ex. des condensateurs établissant une valeur moyenne en faisant la balance entre signaux d'entrée et signaux de décharge ou pertes bien définies
- adopt M 23/14 * * en hétérodynant; par mesure des battements résultant d'une comparaison de fréquences
- adopt M 23/173 * * Dispositifs wobulateurs du genre des récepteurs panoramiques à balayage
- adopt M **25/00** **Dispositions pour procéder aux mesures de l'angle de phase entre une tension et un courant ou entre des tensions ou des courants**
- adopt M 25/08 * par comptage de pulsations étalons

- adopt M 27/22 * * Mesure de la résistance de fluides
- adopt M 29/02 * Mesure des caractéristiques d'impulsions individuelles, p.ex. de la pente de l'impulsion, du temps de montée ou de la durée
- adopt M 29/20 * Mesure du nombre de spires; Mesure du rapport de transformation ou du facteur de couplage de bobinages
- adopt M 29/24 * Dispositions pour mesurer des quantités de charge
- adopt M **31/00** **Dispositions pour vérifier les propriétés électriques; Dispositions pour la localisation des pannes électriques; Dispositions pour l'essai électrique caractérisées par ce qui est testé, non prévues ailleurs** (essai ou mesure de dispositifs semi-conducteurs ou à l'état solide durant la fabrication [H01L 21/66](#); essai des systèmes à transmission par lignes [H04B 3/46](#))
- adopt M 31/06 * * Essai de bobinage électrique, p.ex. pour déterminer la polarité
- adopt M 31/07 * * Essai de fusibles
- adopt M 31/08 * Localisation de défauts dans les câbles, les lignes de transmission ou les réseaux
- adopt M 31/26 * Essai de dispositifs individuels à semi-conducteurs
- adopt M 31/28 * Essai de circuits électroniques, p.ex. à l'aide d'un traceur de signaux (essai d'ordinateurs pendant les opérations d'attente ou les temps morts [G06F 11/22](#))

- adopt M 31/30 * * Essais marginaux, p.ex. en faisant varier la tension d'alimentation (essai d'ordinateurs pendant les opérations d'attente ou les temps morts **G06F 11/22**)

- adopt M 31/302 * * Essais sans contact

- adopt M 31/327 * Essai d'interrupteurs de circuit, d'interrupteurs ou de disjoncteurs

- adopt M 31/333 * * Essai du pouvoir de coupure des disjoncteurs à haute tension

- adopt M 31/34 * Essai de machines dynamoélectriques

- adopt M 31/36 * Appareils pour l'essai de l'état électrique d'accumulateurs ou de batteries, p.ex. de la capacité ou des conditions de charge (accumulateurs combinés avec des dispositifs de mesure, d'essai ou d'indication d'état **H01M 10/48**)

- adopt M 31/44 * Essai de lampes

- adopt M 33/02 * Mesure de la direction ou de l'intensité de champs magnétiques ou de flux magnétiques (**G01R 33/20** a priorité)

- adopt M 33/381 * * * * utilisant des électro-aimants

- adopt M 33/3815 * * * * avec des bobines supraconductrices, p.ex. leurs alimentations

adopt M 33/383 * * * * utilisant des aimants permanents

adopt M 33/387 * * * * Compensation des inhomogénéités

adopt M 33/42 * * * * Blindage

ANNEXE 82F G01S [**Projet-Rapporteur : M010/IB**] <CE44>
[Tr.: IB]

adopt M 3/58 * * * * Systèmes à faisceau tournant ou oscillant utilisant le mode d'analyse continue des signaux reçus pour déterminer une direction dans le plan de rotation ou d'oscillation ou pour déterminer une déviation par rapport à une direction prédéterminée dans un tel plan (**G01S 3/16** a priorité)

ANNEXE 83F G03C [**Projet-Rapporteur : D249/CA**] <CE44>
[Tr.:]

adopt M **Titre** **MATÉRIAUX PHOTOSENSIBLES POUR LA PHOTOGRAPHIE; PROCÉDÉS PHOTOGRAPHIQUES, p.ex. PROCÉDÉS CINÉMATOGRAPHIQUES, AUX RAYONS X, EN COULEURS OU STÉRÉOPHOTOGRAPHIQUES; PROCÉDÉS AUXILIAIRES EN PHOTOGRAPHIE** (procédés photographiques caractérisés par l'usage ou la manipulation d'appareils qui peuvent être classés en soi en **G03B**, voir **G03B**)

adopt M **1/00** **Matériaux photosensibles** (matériaux photosensibles pour procédés à plusieurs couleurs **G03C 7/00**; pour procédés de diffusion par transfert **G03C 8/00**)

adopt M 1/675 * Compositions contenant des composés polyhalogénés comme substances

photosensibles

- adopt M 1/695 · Compositions contenant des azides comme substances photosensibles
- adopt M 1/705 · Compositions contenant des chalcogénures, des métaux ou leurs alliages comme substances photosensibles, p.ex. systèmes photo-dopés
- adopt M **3/00** **Conditionnement des films pour leur introduction dans les appareils, p.ex. films en bobines ou "films-packs"; Matériaux d'emballage pour plaques, films ou papiers sensibles à la lumière, p.ex. matériaux caractérisés par l'emploi de colorants particuliers, d'encre d'imprimerie particulières ou d'adhésifs particuliers**
- adopt M **5/00** **Procédés photographiques ou agents à cet effet; Régénération de tels agents de traitement** (procédés à plusieurs couleurs **G03C 7/00**; procédés de diffusion par transfert **G03C 8/00**; procédés stéréophotographiques **G03C 9/00**)
- adopt M 5/14 · · combinés avec enregistrement du son
- adopt M 5/17 · · utilisant des écrans pour renforcer les images obtenues par les rayons X
- adopt M 5/58 · Procédés pour obtenir des images métalliques par dépôt en phase vapeur ou par développement physique
- adopt M 7/24 · · combinée avec l'enregistrement du son
- adopt M 11/24 · Enlèvement de l'émulsion de matériaux photographiques gâchés; Récupération des matières photosensibles

ANNEXE 84F G03D [Projet-Rapporteur : D250/CA] <CE44>
[Tr.:]

adopt M Titre **APPAREILLAGE POUR LE TRAITEMENT DES MATÉRIAUX PHOTOSENSIBLES
APRÈS EXPOSITION; SES ACCESSOIRES**

adopt M 3/04 · · Agitateurs de liquide

adopt M 5/00 **Appareillage pour traitement liquide sans immersion; Appareillage pour le lavage
dans lequel il n'y a pas d'immersion** (G03D 9/00, G03D 11/00 ont priorité)

adopt M 15/02 · Séchage; Glaçage (combiné avec l'appareillage pour le traitement G03D 3/00-
G03D 13/00)

ANNEXE 85F G04C [Projet-Rapporteur : A041/EP] <CE44>
[Tr.: EP]

adopt M 9/00 **Dispositifs électriques de remise à l'heure des éléments indicateurs** (d'horloges
secondaires G04C 13/03; pièces d'horlogerie radio-contrôlées G04R)

adopt D 9/02 (transféré en G04R 20/00-G04R 60/00)

adopt M 11/00 **Synchronisation d'horloges à systèmes moteurs indépendants** (pièces d'horlogerie
radio-contrôlées G04R)

adopt D 11/02 (transféré en [G04R 20/00-G04R 60/00](#))

ANNEXE 86F G04G [Projet-Rapporteur : A041/EP] <CE44>
[Tr.: EP]

adopt C 5/00 **Mise à l'heure, c. à d. correction ou changement de l'indication de l'heure** (pièces d'horlogerie radio-contrôlées [G04R](#))

adopt M 7/00 **Synchronisation** (pièces d'horlogerie radio-contrôlées [G04R](#))

adopt D 7/02 (transféré en [G04R 20/00-G04R 60/14](#))

adopt C 17/00 **Détails de structure; Boîtiers** (détails structurels de pièces d'horlogerie radio-contrôlées, p.ex. antennes [G04R 60/00](#))

adopt C 21/04 * *utilisant des ondes radio* (pièces d'horlogerie radio-contrôlées [G04R](#))

ANNEXE 87F G04R [Projet-Rapporteur : A041/EP] <CE44>
[Tr.: EP]

adopt N **Titre PIÈCES D'HORLOGERIE RADIO-CONTRÔLÉES**

adopt N 20/00 **Mise à l'heure à partir de l'information horaire portée dans le signal radio de façon explicite ou implicite**

adopt N 20/02 * *le signal radio étant envoyé par un satellite de positionnement, p.ex. GPS*

adopt N 20/04 * * *Accord ou réception; Circuits associés*

adopt N 20/06 * * *Décodage des données horaires; Circuits associés*

adopt N 20/08 * *le signal radio étant diffusé par un indicatif basse fréquence, p.ex. DCF77, JJY40, JJY60, MSF60 ou WWVB*

adopt N 20/10 * * *Accord ou réception; Circuits associés*

adopt N 20/12 * * *Décodage des données horaires; Circuits associés*

adopt N 20/14 * *le signal radio suivant une norme de télécommunication, p.ex. GSM, UMTS ou 3G*

adopt N 20/16 * * *Accord ou réception; Circuits associés*

adopt N 20/18 * * *Décodage des données horaires; Circuits associés*

adopt N 20/20 * *le signal radio suivant une norme AM/FM, p.ex. RDS*

adopt N 20/22 * * *Accord ou réception; Circuits associés*

adopt N 20/24 * · *Décodage des données horaires; Circuits associés*

adopt N 20/26 * *le signal radio étant un signal de communication en champ proche*

adopt N 20/28 * · *Accord ou réception; Circuits associés*

adopt N 20/30 * · *Décodage des données horaires; Circuits associés*

adopt N **40/00** ***Réglage de la fréquence de l'horloge***

adopt N 40/02 * *par verrouillage de phase*

adopt N 40/04 * *par détection de la fréquence du signal radio*

adopt N 40/06 * *par calcul de la valeur horaire implicite du signal radio*

adopt N **60/00** ***Détails structurels***

adopt N 60/02 * *Antennes utilisées également comme composants de montres ou d'horloges, p.ex.
bobines des moteurs*

adopt N 60/04 * *Antennes attachées sur ou intégrées dans des bracelets de montre*

adopt N 60/06 * *Antennes attachées sur ou intégrées dans le corps principal des horloges ou des montres*

adopt N 60/08 * * *à l'intérieur des lunettes*

adopt N 60/10 * * *à l'intérieur des boîtiers*

adopt N 60/12 * * * *à l'intérieur des boîtiers métalliques*

adopt N 60/14 * *spécifiques à des pièces d'horlogerie électromécaniques, p.ex. parties mécaniques associées*

ANNEXE 88F G06E [**Projet-Rapporteur : D265/RU**] <CE44>
[Tr.:]

adopt M **Titre** **DISPOSITIFS DE CALCUL OPTIQUE** (mémoires numériques utilisant des éléments optiques **G11C 13/04**)

ANNEXE 89F G06F [**Projet-Rapporteur : M037/IB**] <CE44>
[Tr.: IB]

adopt M **Titre** **TRAITEMENT ÉLECTRIQUE DE DONNÉES NUMÉRIQUES** (calculateurs dans lesquels une partie du calcul est effectuée hydrauliquement ou pneumatiquement **G06D**, optiquement **G06E**; systèmes de calculateurs basés sur des modèles de calcul spécifiques **G06N**)

adopt M 1/16 · Détails ou dispositions de structure

adopt M 1/24 · Moyens pour la remise à l'état initial (remise en état après erreurs sur les données
G06F 11/00)

adopt M **3/00** **Dispositions d'entrée pour le transfert de données à traiter pour leur donner une forme utilisable par le calculateur; Dispositions de sortie pour le transfert de données de l'unité de traitement à l'unité de sortie, p.ex. dispositions d'interface**

adopt M 3/02 · · Dispositions d'entrée utilisant des interrupteurs actionnés manuellement, p.ex. des claviers ou des cadrans

adopt M 3/023 · · · Dispositions pour convertir sous une forme codée des éléments d'information discrets, p.ex. dispositions pour interpréter des codes générés par le clavier comme codes alphanumériques, comme codes d'opérande ou comme codes d'instruction

ANNEXE 90F G06F [Projet-Rapporteur : F006/EP] <CE44>
[Tr.: EP]

adopt M Note Dans le présent groupe, à chaque niveau hiérarchique, sauf indication contraire, le 3/03 classement s'effectue à la première place appropriée. **[8]**

adopt C 3/033 · · · *Dispositifs de pointage déplacés ou positionnés par l'utilisateur; Leurs accessoires (tablettes numériques caractérisées par les moyens de transduction **G06F 3/041**)*

adopt N 3/0338 · · · · *avec détection du déplacement linéaire ou angulaire limité d'une partie agissante du dispositif à partir d'une position neutre, p.ex. manches à balai isotoniques ou isométriques*

adopt N 3/0346 * * * * avec détection de l'orientation ou du mouvement libre du dispositif dans un espace en trois dimensions [3D], p.ex. souris 3D, dispositifs de pointage à six degrés de liberté [6-DOF] utilisant des capteurs gyroscopiques, accéléromètres ou d'inclinaison

adopt N 3/0354 * * * * avec détection des mouvements relatifs en deux dimensions [2D] entre le dispositif de pointage ou une partie agissante dudit dispositif, et un plan ou une surface, p.ex. souris 2D, boules traçantes, crayons ou palets

adopt N 3/0362 * * * * avec détection des translations ou des rotations unidimensionnelles [1D] d'une partie agissante du dispositif de pointage, p.ex. molettes de défilement, curseurs, boutons, rouleaux ou bandes

adopt C 3/037 * * * * utilisant le balayage de trame d'un tube à rayons cathodiques (CRT) pour détecter la position de l'élément, p.ex. crayon lumineux coopérant avec un écran à tube cathodique

adopt C 3/038 * * * * Dispositions de commande et d'interface à cet effet, p.ex. circuits d'attaque ou circuits de contrôle incorporés dans le dispositif

adopt C 3/039 * * * * Leurs accessoires, p.ex. tapis de souris

ANNEXE 91F G06F [Projet-Rapporteur : A051/EP] <CE44>
[Tr.: EP]

adopt C 3/048 * * Techniques d'interaction fondées sur les interfaces utilisateur graphiques [GUI]

adopt N Note 1. Le présent groupe couvre les objets traitant de la manière dont l'utilisateur peut interagir avec les données affichées. En présence d'une interface utilisateur graphique [GUI] standard dans l'exposé d'une application logicielle spécifique ou
3/048

d'un dispositif spécifique capable de traiter des données liées à sa fonction spécifique, l'invention doit en général être classée dans les sous-classes appropriées liées à ces applications informatiques ou dispositifs spécifiques. [new]

- 2. Dans le présent groupe, la classification est multi-aspects, en sorte qu'un objet caractérisé par des aspects couverts par plusieurs de ses sous-groupes et considéré comme présentant une information intéressante pour la recherche doit être classé dans chacun de ces sous-groupes. [new]*

adopt N 3/0481 * * * *fondées sur des propriétés spécifiques de l'objet d'interaction affiché ou sur un environnement basé sur les métaphores, p.ex. interaction avec des éléments du bureau telles les fenêtres ou les icônes, ou avec l'aide d'un curseur changeant de comportement ou d'aspect*

adopt N 3/0482 * * * *interaction avec des listes d'éléments sélectionnables, p.ex. les menus*

adopt N 3/0483 * * * *interaction avec des environnements structurés en pages, p.ex. métaphore livresque*

adopt N 3/0484 * * * *pour la commande de fonctions ou d'opérations spécifiques, p.ex. sélection ou manipulation d'un objet ou d'une image, détermination d'une valeur de paramètre ou sélection d'une plage de valeurs*

adopt N 3/0485 * * * *Défilement ou défilement panoramique*

adopt N 3/0486 * * * *Glisser-déposer*

adopt N 3/0487 * * * *utilisant des caractéristiques spécifiques fournies par le périphérique d'entrée, p.ex. des fonctions commandées par la rotation d'une souris à deux capteurs, ou par la nature du périphérique d'entrée, p.ex. des gestes en fonction de la pression exercée, enregistrée par une tablette numérique*

adopt N 3/0488 · · · · *utilisant un écran tactile ou une tablette numérique, p.ex. entrée de commandes par des tracés gestuels*

adopt N 3/0489 · · · · *utilisant des touches de clavier dédiées ou leurs combinaisons*

ANNEXE 92F G06F [Projet-Rapporteur : M037/IB] <CE44>
[Tr.: IB]

adopt M 3/05 · Entrée numérique utilisant l'échantillonnage d'une quantité analogique à intervalles réguliers de temps (moyens d'échantillonnage et de mémorisation **G11C 27/02**)

adopt M 3/12 · Sortie numérique vers une unité d'impression (dispositions pour produire une présentation visuelle permanente des données de sortie utilisant des imprimantes **G06K 15/02**)

adopt M 3/14 · Sortie numérique vers un dispositif de visualisation

adopt M 3/18 · Entrée numérique à partir de galets de courbure automatique

adopt M **5/00** **Procédés ou dispositions pour la conversion de données, sans modification de l'ordre ou du contenu des données manipulées**

adopt M 7/02 · Comparaison de valeurs numériques (**G06F 7/06**, **G06F 7/38** ont priorité)

adopt M 7/06 · Dispositions pour le tri, la sélection, l'interclassement ou la comparaison de données sur des supports d'enregistrement individuels

- adopt M 7/483 · · · · Calculs avec des nombres représentés par une combinaison non linéaire de nombres codés, p.ex. nombres rationnels, système de numération logarithmique ou nombres à virgule flottante
- adopt M 7/501 · · · · Semi-additionneurs ou additionneurs complets, c. à d. cellules élémentaires d'addition pour une position
- adopt M 7/505 · · · · en mode parallèle binaire, c. à d. ayant un circuit de traitement de chiffre différent pour chaque position
- adopt M 7/57 · · · · Unités arithmétiques et logiques [UAL], c. à d. dispositions ou dispositifs pour accomplir plusieurs des opérations couvertes par les groupes **G06F 7/483-G06F 7/556** ou pour accomplir des opérations logiques
- adopt M 7/76 · · · · Dispositions pour le réagencement, la permutation ou la sélection de données selon des règles prédéterminées, indépendamment du contenu des données
- adopt M 9/34 · · · · Adressage de l'opérande d'instruction ou du résultat ou accès à l'opérande d'instruction ou au résultat
- adopt M **11/00** **Détection d'erreurs; Correction d'erreurs; Contrôle de fonctionnement** ('procédés ou dispositions pour vérifier l'exactitude du marquage sur un support d'enregistrement **G06K 5/00**; dans l'enregistrement de l'information basé sur un mouvement relatif entre le support d'enregistrement et le transducteur **G11B**, p.ex. **G11B 20/18**; dans les mémoires statiques **G11C 29/00**)
- adopt M 11/28 · · · · en vérifiant que l'ordre du traitement est correct (**G06F 11/07**, **G06F 11/22** ont priorité)

adopt M 13/00 **Interconnexion ou transfert d'information ou d'autres signaux entre mémoires, dispositifs d'entrée/sortie ou unités de traitement** (circuits d'interface pour des dispositifs d'entrée/sortie spécifiques **G06F 3/00**; systèmes multiprocesseurs **G06F 15/16**)

adopt M 13/42 * * Protocole de transfert pour bus, p.ex. liaison; Synchronisation

adopt M 15/00 **Calculateurs numériques en général** (détails **G06F 1/00-G06F 13/00**) ; **Équipement de traitement de données en général**

adopt M 15/16 * Associations de deux ou plusieurs calculateurs numériques comportant chacun au moins une unité arithmétique, une unité programme et un registre, p.ex. pour le traitement simultané de plusieurs programmes

adopt M 15/167 * * * utilisant une mémoire commune, p.ex. boîte aux lettres électronique

adopt M 15/173 * * * utilisant un réseau d'interconnexion, p.ex. matriciel, de réarrangement, pyramidal, en étoile ou ramifié

adopt M 17/17 * * Évaluation de fonctions par des procédés d'approximation, p.ex. par interpolation ou extrapolation, par lissage ou par le procédé des moindres carrés

adopt M 17/21 * * Traitement de texte (**G06F 17/27**, **G06F 17/28** ont priorité)

adopt M 19/10 * Bio-informatique, c. à d. procédés ou systèmes pour le traitement de données génétiques ou se rapportant aux protéines en biologie moléculaire informatique (procédés in silico de criblage de bibliothèques chimiques virtuelles **C40B 30/02**;

procédés mathématiques ou in silicio de création de bibliothèques chimiques virtuelles
C40B 50/02)

ANNEXE 93F G06F [Projet-Rapporteur : A044/EP] <CE44>
[Tr.: EP]

adopt C 21/00 *Dispositions de sécurité pour protéger les calculateurs, leurs composants, les programmes ou les données contre une activité non autorisée*

adopt D 21/02 (transféré en **G06F 21/70**)

adopt D 21/04 (transféré en **G06F 21/82**)

adopt D 21/06 (transféré en **G06F 21/86, G06F 21/88**)

adopt N 21/10 * *Protection de programmes ou contenus distribués, p.ex. vente ou concession de licence de matériel soumis à droit de reproduction (protection des systèmes vidéo ou de télévision à péage **H04N 7/16**)*

adopt N Note Dans le présent groupe, les termes ou expressions suivants sont utilisés avec la 21/10 signification ci-dessous indiquée:

- "contenu" désigne tout travail de création intellectuelle dont le droit de reproduction doit être sauvegardé. **[new]**

adopt N 21/12 * • *Protection des logiciels exécutables*

adopt N 21/14 * • • *contre l'analyse de logiciel ou l'ingénierie inverse, p.ex. par masquage*

adopt N 21/16 * * * *Traçabilité de programme ou de contenu, p.ex. par filigranage (filigranage numérique sur images [H04N 1/32](#))*

adopt D 21/20 (transféré en [G06F 21/30](#))

adopt D 21/22 (transféré en [G06F 21/10](#))

adopt D 21/24 (transféré en [G06F 21/60](#))

adopt N 21/30 * *Authentification, c. à d. détermination de l'identité ou de l'habilitation des responsables de la sécurité*

adopt N 21/31 * * * *Authentification de l'utilisateur*

adopt N 21/32 * * * *par données biométriques, p.ex. empreintes digitales, balayages de l'iris ou empreintes vocales*

adopt N 21/33 * * * *par certificats*

adopt N 21/34 * * * *impliquant l'utilisation de dispositifs externes supplémentaires, p.ex. clés électroniques ou cartes à puce intelligentes*

adopt N 21/35 * * * *communiquant sans fils*

adopt N 21/36 * * * *par représentation graphique ou iconique*

- adopt N 21/40 * * * *sous réserve d'un quorum, c. à d. avec l'intervention nécessaire d'au moins deux responsables de la sécurité*
- adopt N 21/41 * * * *par une seule ouverture de session qui donne accès à plusieurs ordinateurs*
- adopt N 21/42 * * * *par des canaux séparés pour les données de sécurité*
- adopt N 21/43 * * * *par des canaux sans fil*
- adopt N 21/44 * * *Authentification de programme ou de dispositif*
- adopt N 21/45 * * *Structures ou outils d'administration de l'authentification*
- adopt N 21/46 * * * *par la création de mots de passe ou la vérification de la solidité des mots de passe*
- adopt N 21/50 * *Contrôle des usagers, programmes ou dispositifs de préservation de l'intégrité des plates-formes, p.ex. des processeurs, des micrologiciels ou des systèmes d'exploitation*
- adopt N 21/51 * * *au stade du chargement de l'application, p.ex. en acceptant, en rejetant, en démarrant ou en inhibant un logiciel exécutable en fonction de l'intégrité ou de la fiabilité de la source*
- adopt N 21/52 * * *au stade de l'exécution du programme, p.ex. intégrité de la pile, débordement de tampon ou prévention d'effacement involontaire de données*

adopt N 21/53 * * * *par exécution dans un environnement restreint, p.ex. "boîte à sable" ou machine virtuelle sécurisée*

adopt N 21/54 * * * *par ajout de routines ou d'objets de sécurité aux programmes*

adopt N 21/55 * * *Détection d'intrusion locale ou mise en œuvre de contre-mesures*

adopt N 21/56 * * * *Détection ou traitement de programmes malveillants, p.ex. dispositions anti-virus*

adopt N 21/57 * * *Certification ou préservation de plates-formes informatiques fiables, p.ex. démarrages ou arrêts sécurisés, suivis de version, contrôles de logiciel système, mises à jour sécurisées ou évaluation de vulnérabilité*

adopt N 21/60 * *Protection de données*

adopt N 21/62 * * *Protection de l'accès à des données via une plate-forme, p.ex. par clés ou règles de contrôle de l'accès*

adopt N 21/64 * * *Protection de l'intégrité des données, p.ex. par sommes de contrôle, certificats ou signatures*

adopt N 21/70 * *Protection de composants spécifiques internes ou périphériques, où la protection d'un composant mène à la protection de tout le calculateur*

adopt N 21/71 * * *pour assurer la sécurité du calcul ou du traitement de l'information*

adopt N 21/72 * * * *dans les circuits de cryptographie*

adopt N 21/73 * * * *par création ou détermination de l'identification de la machine, p.ex. numéros de série*

adopt N 21/74 * * * *opérant en mode dual ou compartimenté, c. à d. avec au moins un mode sécurisé*

adopt N 21/75 * * * *par inhibition de l'analyse de circuit ou du fonctionnement, p.ex. pour empêcher l'ingénierie inverse*

adopt N 21/76 * * * *dans les circuits intégrés à application spécifique [ASICs] ou les dispositifs programmables, p.ex. les réseaux de portes programmables [FPGAs] ou les circuits logiques programmables [PLDs]*

adopt N 21/77 * * * *dans les cartes à puce intelligentes*

adopt N 21/78 * * * *pour assurer la sécurité du stockage de données (protection par l'adresse contre l'utilisation non autorisée de mémoire [G06F 12/14](#); supports d'enregistrement pour utilisation avec des machines et avec une partie au moins prévue pour supporter des marques numériques [G06K 19/00](#))*

adopt N 21/79 * * * *dans les supports de stockage à semi-conducteurs, p.ex. les mémoires adressables directement*

adopt N 21/80 * * * *dans les supports de stockage magnétique ou optique, p.ex. disques avec secteurs (pour empêcher la reproduction ou la copie non autorisée d'un support enregistrable du type disque [G11B 20/00](#))*

adopt N 21/81 * * * *en agissant sur l'alimentation, p.ex. en branchant ou en débranchant l'alimentation, les fonctions de mise en veille ou de reprise*

adopt N 21/82 * * * *Protection des dispositifs de saisie, d'affichage de données ou d'interconnexion*

adopt N 21/83 * * * *dispositifs de saisie de données, p.ex. claviers, souris ou commandes desdits claviers ou souris*

adopt N 21/84 * * * *dispositifs d'affichage, p.ex. écrans ou moniteurs*

adopt N 21/85 * * * *dispositifs d'interconnexion, p.ex. les dispositifs connectés à un bus ou les dispositifs en ligne*

adopt N 21/86 * * * *Boîtiers fiables ou inviolables*

adopt N 21/87 * * * *par encapsulation, p.ex. de circuits intégrés*

adopt N 21/88 * * * *Détection ou prévention de vol ou de perte*

ANNEXE 94F G07B [Projet-Rapporteur : D251/GB] <CE44>
[Tr.:]

adopt M 1/00 **Machines pour imprimer et débiter des tickets**

adopt M **9/00 Poinçonneuses de tickets** (pinces à poinçonner ou à perforer **B26F 1/36**)

adopt M 11/09 . . . combiné avec un réceptacle pour la partie séparée du ticket

adopt M **13/00 Taximètres**

adopt M 15/04 . . . comportant des dispositifs pour donner le passage par une barrière, un tourniquet ou analogue (tourniquets avec moyens d'enregistrement **G07C 9/02**)

adopt M **17/00 Appareils à affranchir**

ANNEXE 95F G09B [Projet-Rapporteur : D182/EP] <CE44>
[Tr.: EP]

adopt M **Titre MATÉRIEL ÉDUCATIF OU DE DÉMONSTRATION; MOYENS D'ENSEIGNEMENT OU DE COMMUNICATION DESTINÉS AUX AVEUGLES, SOURDS OU MUETS; MODÈLES; PLANÉTAIRES; GLOBES; CARTES GÉOGRAPHIQUES; DIAGRAMMES**

adopt M **1/00 Matériel à but éducatif à commande manuelle ou mécanique utilisant des éléments formant ou comportant des symboles, des signes, des images ou similaires, qui sont agencés ou adaptés pour être disposés selon un ou plusieurs schémas particuliers**

adopt M 1/12 à l'aide de pièces de fixation annulaires

adopt M 1/30 · · dans lesquels les éléments sont adaptés pour être disposés en liaison avec le support en vue de former des symboles

adopt M **3/00** **Matériel d'enseignement à commande manuelle ou mécanique procédant par questions et réponses**

adopt M 3/04 · · sous forme de tableau

adopt M 3/08 · · sous forme de tableau

adopt M **5/00** **Matériel à but éducatif à commande électrique**

adopt M 5/04 · avec présentation sonore du sujet à étudier

adopt M **7/00** **Dispositifs ou appareils d'enseignement à commande électrique procédant par questions et réponses**

adopt M **9/00** **Simulateurs pour l'enseignement ou l'entraînement**

adopt M 9/052 · · · caractérisés par des moyens pour enregistrer ou mesurer les performances de l'élève

adopt M 11/04 · Feuilles ou plaques-guide; Modèles à décalquer

adopt M 13/02 * Appareils à faux clavier d'exercice

adopt M **15/00 Enseignement de la musique**

adopt M 15/06 * Dispositifs pour exercer ou fortifier les doigts ou les bras; Dispositifs pour le maintien des doigts ou des bras dans la position appropriée pour jouer

adopt M 15/08 * Claviers d'exercice

adopt M **17/00 Enseignement de la lecture**

adopt M 19/02 * Calcul; Arithmétique

adopt M 19/16 * Conduite des véhicules ou autres moyens de transport

adopt M **21/00 Moyens d'enseignement ou de communication destinés aux aveugles, sourds ou muets** (présentation sonore du sujet à étudier [G09B 5/04](#))

adopt M 21/02 * Dispositifs pour l'écriture Braille

adopt M 23/02 * pour les mathématiques

adopt U 27/04 < Inchangé >

adopt M **29/00** **Cartes** (cartes astronomiques **G09B 27/04**) ; **Plans; Graphiques; Tracés, p.ex. tracés de routes**

adopt M 29/10 * Spots pour la lecture des cartes ou indicateurs de position par coordonnées; Aides pour la lecture des cartes

adopt M 29/12 * Cartes en relief

ANNEXE 96F G09G [**Projet-Rapporteur : D186/EP**] <CE44>
[Tr.:]

adopt M **Titre** **DISPOSITIONS OU CIRCUITS POUR LA COMMANDE DE L’AFFICHAGE UTILISANT DES MOYENS STATIQUES POUR PRÉSENTER UNE INFORMATION VARIABLE**
(dispositions de transfert des données entre les calculateurs numériques et les dispositions d’affichage **G06F 3/14**; dispositions d’affichage statique réalisées par l’association dissociable de plusieurs sources individuelles ou de plusieurs cellules individuelles commandant la lumière **G09F 9/00**; dispositions d’affichage statique réalisées par l’association constructive indissociable de plusieurs sources de lumière **H01J, H01K, H01L, H05B 33/12**; balayage, transmission ou reproduction de documents ou similaires, p.ex. transmission de fac-similés, leurs détails **H04N 1/00**)

adopt M **1/00** **Dispositions ou circuits de commande présentant un intérêt uniquement pour l’affichage utilisant des tubes à rayons cathodiques**

adopt M **3/00** **Dispositions ou circuits de commande présentant un intérêt uniquement pour l’affichage utilisant des moyens de visualisation autres que les tubes à rayons cathodiques**

ANNEXE 97F G09G [**Projet-Rapporteur : A054/JP**] <CE44>
[Tr.:]

adopt M 3/06 · · · utilisant des sources de lumière commandées

adopt M 3/08 · · · utilisant des filaments incandescents

adopt M 3/10 · · · utilisant des tubes à gaz

adopt M 3/12 · · · utilisant des éléments électroluminescents

adopt M 3/18 · · · utilisant des cristaux liquides

adopt M 3/22 · · · utilisant des sources de lumière commandées

adopt M 3/24 · · · utilisant des filaments incandescents

adopt C 3/28 · · · *utilisant des panneaux à décharge lumineuse dans un gaz, p.ex. des panneaux à plasma*

adopt N 3/2807 · · · *la décharge étant activée par des signaux à haute fréquence spécialement adaptés à cet effet*

adopt N 3/2813 · · · *utilisant des panneaux hybrides à courant alternatif [AC] - courant continu [DC]*

adopt M 3/282 * * * * * utilisant des panneaux DC

adopt M 3/285 * * * * * utilisant l'auto-balayage

adopt C 3/288 * * * * * *utilisant des panneaux AC*

adopt N 3/291 * * * * * *commande de la décharge dans le gaz pour commander un état de la cellule, p.ex. par utilisation de formes d'impulsion spécifiques*

adopt N 3/292 * * * * * *pour réinitialisation, amorçage ou effacement de décharge dans une phase autre que l'adressage*

adopt N 3/293 * * * * * *pour décharge d'adressage*

adopt N 3/294 * * * * * *pour décharge d'éclairage ou d'entretien*

adopt N 3/296 * * * * * *Circuits de commande pour la production de formes d'onde appliquées aux électrodes de commande*

adopt N 3/297 * * * * * *utilisant des panneaux à décharge opposée*

adopt N 3/298 * * * * * *utilisant des panneaux à décharge en surface*

adopt N 3/299 * * * * * *utilisant l'éclairage alterné de panneaux à décharge en surface*

adopt M 3/30 · · · utilisant des panneaux électroluminescents

adopt M 3/36 · · · utilisant des cristaux liquides

ANNEXE 98F G09G [Projet-Rapporteur : D186/EP] <CE44>
[Tr.:]

adopt M 5/00 **Dispositions ou circuits de commande de l'affichage communs à l'affichage utilisant des tubes à rayons cathodiques et à l'affichage utilisant d'autres moyens de visualisation**

ANNEXE 99F G10B [Projet-Rapporteur : M736/GB] <CE44>
[Tr.:]

adopt M Titre **ORGUES, HARMONIUMS OU INSTRUMENTS DE MUSIQUE À SOUFFLERIE SIMILAIRES** (aspects non musicaux des jouets musicaux **A63H 5/00**; harmonicas **G10D 7/12**; accordéons, concertinas ou instruments similaires ou claviers pour ces instruments **G10D 11/00**; instruments à vent automatiques **G10F 1/12**)

ANNEXE 100F G10C [Projet-Rapporteur : M736/GB] <CE44>
[Tr.:]

adopt M Titre **PIANOS, CLAVECINS, ÉPINETTES OU INSTRUMENTS DE MUSIQUE À CORDES SIMILAIRES AVEC UN OU PLUSIEURS CLAVIERS** (aspects non musicaux des pianos jouets **A63H 5/00**; pianos automatiques avec clavier ou dépourvus de clavier **G10F 1/02**, **G10F 1/04**; combinaisons d'instruments dont l'un des instruments est un piano automatique **G10F 1/22**; parties constitutives ou accessoires des pianos automatiques **G10F 5/00**)

ANNEXE 101F G10D [**Projet-Rapporteur : M736/GB**] <CE44>
[Tr.:]

adopt M **Titre** **INSTRUMENTS DE MUSIQUE À CORDES; INSTRUMENTS DE MUSIQUE À SOUFFLERIE; ACCORDÉONS OU CONCERTINAS; INSTRUMENTS DE MUSIQUE À PERCUSSION; INSTRUMENTS DE MUSIQUE NON PRÉVUS AILLEURS** (aspects non musicaux des jouets musicaux **A63H 5/00**; orgues, harmoniums ou instruments de musique à soufflerie similaires **G10B**; pianos, clavecins, épinettes ou instruments de musique à cordes similaires avec un ou plusieurs claviers **G10C**; instruments de musique automatiques **G10F**; instruments de musique électrophoniques **G10H**; instruments dans lesquels les sons sont produits par des moyens électromécaniques ou des générateurs électroniques, ou dans lesquels les sons sont synthétisés à partir d'une mémoire de données **G10H**)

adopt M **1/00** **Conception générale des instruments de musique à cordes** (instruments avec un ou plusieurs claviers **G10C**)

adopt M **7/00** **Conception générale des instruments de musique à vent** (accordéons ou concertinas **G10D 11/00**; sifflets **G10K 5/00**)

adopt M **13/00** **Instruments de musique à percussion; Parties constitutives ou accessoires**

ANNEXE 102F G10D [**Projet-Rapporteur : D128/GB**] <CE44>
[Tr.:]

adopt M **13/06** * Castagnettes, cymbales, triangles ou autres instruments de musique à percussion à un seul ton

ANNEXE 103F G10F [**Projet-Rapporteur : M736/GB**] <CE44>
[Tr.:]

adopt M Titre **INSTRUMENTS DE MUSIQUE AUTOMATIQUES** (aspects non musicaux des jouets musicaux **A63H 5/00**; dispositifs pour faire fonctionner les appareils d'enregistrement ou de reproduction en liaison avec des instruments de musique automatiques **G11B 31/02**)

ANNEXE 104F G10G [Projet-Rapporteur : M736/GB] <CE44>
[Tr.:]

adopt M Titre **ACCESSOIRES POUR LA MUSIQUE; SUPPORTS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE; AUTRES DISPOSITIFS AUXILIAIRES OU ACCESSOIRES POUR LA MUSIQUE OU POUR LES INSTRUMENTS DE MUSIQUE** (pupitres à musique **A47B**; aspects non musicaux des jouets musicaux **A63H 5/00**; métronomes **G04F 5/02**; enseignement de la musique **G09B 15/00**)

ANNEXE 105F G10L [Projet-Rapporteur : F004/US] <CE44>
[Tr.:]

adopt M Titre **ANALYSE OU SYNTHÈSE DE LA PAROLE; RECONNAISSANCE DE LA PAROLE; TRAITEMENT DE LA PAROLE OU DE LA VOIX; CODAGE OU DÉCODAGE DE LA PAROLE OU DE SIGNAUX AUDIO**

adopt D 11/00- (transféré en **G10L 25/00**)
11/06

adopt C 13/02 * *Procédés d'élaboration de parole synthétique; Synthétiseurs de parole*

adopt N 13/027 * * *Synthétiseurs de parole à partir de concepts; Génération de phrases naturelles à partir de concepts automatisés (génération de paramètres pour la synthèse de la parole à partir de texte **G10L 13/08**)*

adopt N 13/033 * * *Édition de voix, p.ex. manipulation de la voix du synthétiseur*

adopt C 13/04 * * * *Détails des systèmes de synthèse de la parole, p.ex. structure du synthétiseur ou gestion de la mémoire*

adopt N 13/047 * * * *Architecture des synthétiseurs de parole*

adopt C 13/06 * * * *Unités élémentaires de parole utilisées dans les synthétiseurs de parole; Règles de concaténation*

adopt N 13/07 * * * *Règles de concaténation*

adopt C 13/08 * * * *Analyse de texte ou génération de paramètres pour la synthèse de la parole à partir de texte, p.ex. conversion graphème-phonème, génération de prosodie ou détermination de l'intonation ou de l'accent tonique*

adopt N 13/10 * * * *Règles de prosodie dérivées du texte; Intonation ou accent tonique*

adopt C 15/00 **Reconnaissance de la parole** ([G10L 17/00](#) a priorité)

adopt N 15/01 * * * *Estimation ou évaluation des systèmes de reconnaissance de la parole*

adopt C 15/04 * * * *Segmentation; Détection des limites de mots*

adopt N 15/05 * * * *Détection des limites de mots*

adopt M 15/06 * Création de gabarits de référence; Entraînement des systèmes de reconnaissance de la parole, p.ex. adaptation aux caractéristiques de la voix du locuteur (**G10L 15/14** a priorité)

adopt N 15/065 * * *Adaptation*

adopt N 15/07 * * * *au locuteur*

adopt M 15/12 * * utilisant des techniques de programmation dynamique, p.ex. normalisation temporelle par comparaison dynamique [DTW]

adopt C 15/18 * * *utilisant une modélisation du langage naturel*

adopt N 15/183 * * * *selon les contextes, p.ex. modèles de langage*

adopt N 15/187 * * * * *Contexte phonémique, p.ex. règles de prononciation, contraintes phonotactiques ou n-grammes de phonèmes*

adopt N 15/19 * * * * *Contexte grammatical, p.ex. désambiguïsation des hypothèses de reconnaissance par application des règles de séquence de mots*

adopt N 15/193 * * * * * *Grammaires formelles, p.ex. automates à états finis, grammaires hors contexte ou réseaux de mots*

- adopt N 15/197* *Grammaires probabilistes, p.ex. n-grammes de mots*
- adopt C 15/24* *Reconnaissance de la parole utilisant des caractéristiques non acoustiques*
- adopt N 15/25* . *utilisant la position des lèvres, le mouvement des lèvres ou l'analyse du visage*
- adopt C 15/28* *Détails de structure des systèmes de reconnaissance de la parole*
- adopt N 15/30* . *Reconnaissance distribuée, p.ex. dans les systèmes client-serveur, pour les applications en téléphonie mobile ou réseaux*
- adopt N 15/32* . *Reconnaissances multiples utilisés en séquence ou en parallèle; Systèmes de combinaison de score à cet effet, p.ex. systèmes de vote*
- adopt N 15/34* . *Adaptation d'un reconnaiseur unique pour traitement en parallèle, p.ex. par utilisation de processeurs multiples ou informatique en nuage*
- adopt C 17/00 ***Identification ou vérification du locuteur***
- adopt N 17/02* *Opérations de prétraitement, p.ex. sélection de segment; Représentation ou modélisation de motifs, p.ex. fondée sur l'analyse linéaire discriminante [LDA] ou les composantes principales; Sélection ou extraction des caractéristiques*
- adopt N 17/04* *Entraînement, enrôlement ou construction de modèle*

- adopt N 17/06 * *Techniques de prise de décision; Stratégies d'alignement de motifs*
- adopt N 17/08 * * *Utilisation d'une mesure de distorsion ou d'une distance particulière entre un motif d'analyse et les modèles de référence*
- adopt N 17/10 * * *Systèmes multimodaux, c. à d. basés sur l'intégration de moteurs multiples de reconnaissance ou de fusion de systèmes experts*
- adopt N 17/12 * * *Normalisation du score*
- adopt N 17/14 * * *Par catégorisation phonémique ou reconnaissance de la parole avant identification ou vérification du locuteur*
- adopt N 17/16 * *Modèles de Markov cachés*
- adopt N 17/18 * *Réseaux neuronaux artificiels; Approches connexionnistes*
- adopt N 17/20 * *Transformations de motifs ou opérations ayant pour but d'augmenter la robustesse du système, p.ex. contre le bruit du canal ou les différentes conditions de fonctionnement*
- adopt N 17/22 * *Procédures interactives; Interfaces homme-machine*
- adopt N 17/24 * * *l'utilisateur étant incité à prononcer un mot de passe ou une phrase prédéfinie*

- adopt N 17/26 * *Reconnaissance de caractéristiques spéciales de voix, p.ex. pour utilisation dans les détecteurs de mensonge; Reconnaissance des voix d'animaux*
- adopt C 19/00 ***Techniques d'analyse ou de synthèse de la parole ou des signaux audio pour la réduction de la redondance, p.ex. dans les vocodeurs; Codage ou décodage de la parole ou des signaux audio utilisant les modèles source-filtre ou l'analyse psychoacoustique (dans les instruments de musique [G10H](#))***
- adopt N 19/002 * *Allocation dynamique de bit (pour audio codeurs perceptuels [G10L 19/032](#))*
- adopt N 19/005 * *Correction d'erreurs induites par le canal de transmission, lorsqu'elles sont liées à l'algorithme de codage*
- adopt N 19/008 * *Codage et décodage du signal audio multi-canal, c. à d. utilisant la corrélation inter-canaux pour réduire les redondances, p.ex. stéréo combiné, codage d'intensité ou matriçage (dispositions pour reproduire un son spatial [H04R 5/00](#); systèmes stéréophoniques, p.ex. capture de son spatial ou matriçage de signaux audio en état décodé, [H04S](#))*
- adopt N 19/012 * *Codage du bruit de confort ou du silence*
- adopt N 19/018 * *Mise en place d'un filigrane audio, c. à d. insertion de données inaudibles dans le signal audio*
- adopt C 19/02 * *utilisant l'analyse spectrale, p.ex. vocodeurs à transformée ou vocodeurs à sous-bandes*
- adopt N 19/022 * * *Constitution de blocs, c. à d. regroupement d'échantillons temporels; Choix des fenêtres d'analyse; Facteur de recouvrement*

adopt N 19/025 * * * *Détection de transitions ou d'attaques pour le changement de résolution temps/fréquence*

adopt N 19/028 * * * *Remplacement du bruit, c. à d. en substituant des sources de bruit à des composantes spectrales non-tonales (bruit de confort pour transmission discontinue de la parole [G10L 19/012](#))*

adopt N 19/03 * * * *Prédiction spectrale pour empêcher le pré-écho; Mise en forme de bruit temporaire [TNS], p.ex. dans MPEG2 ou MPEG4*

adopt N 19/032 * * * *Quantification ou dé-quantification de composantes spectrales*

adopt N 19/035 * * * *Quantification scalaire*

adopt N 19/038 * * * *Quantification vectorielle, p.ex. TwinVQ audio*

adopt C 19/04 * * * *utilisant des techniques de prédiction*

adopt C 19/06 * * * *Détermination ou codage des caractéristiques spectrales, p.ex. des coefficients de prédiction à court terme*

adopt N 19/07 * * * *Vocodeurs à paires de spectres linéaire [LSP]*

adopt C 19/08 * * * *Détermination ou codage de la fonction d'excitation; Détermination ou codage des*

paramètres de prédiction à long terme

adopt N 19/083 · · · *la fonction d'excitation étant un gain d'excitation (G10L 25/90 a priorité)*

adopt N 19/087 · · · *utilisant des modèles d'excitation mixte, p.ex. MELP, MBE, LPC bande double ou HVXC*

adopt N 19/09 · · · *Prédiction à long terme, c. à d. en éliminant les redondances périodiques, p.ex. en utilisant un répertoire adaptatif ou un prédicteur de hauteur tonale*

adopt N 19/093 · · · *utilisant des modèles d'excitation sinusoïdale*

adopt N 19/097 · · · *utilisant des codeurs par décomposition ou interpolation de formes d'ondes prototype [PWI]*

adopt C 19/10 · · · *la fonction d'excitation étant l'excitation multi-impulsionnelle*

adopt N 19/107 · · · *Excitation par impulsions éparses, p.ex. par utilisation d'un répertoire algébrique*

adopt N 19/113 · · · *Excitation par impulsions régulières*

adopt C 19/12 · · · *la fonction d'excitation étant l'excitation codée, p.ex. dans les vocodeurs à prédiction linéaire excités par code [CELP]*

adopt N 19/125 * * * * *Excitation de la hauteur tonale, p.ex. prédiction linéaire à excitation de code avec innovation synchrone de la hauteur tonale [PSI-CELP]*

adopt N 19/13 * * * * *Prédiction linéaire excitée par le résidu [RELP]*

adopt N 19/135 * * * * *Prédiction linéaire excitée par une somme vectorielle [VSELP]*

adopt D 19/14 (transféré en [G10L 19/04](#), [G10L 19/16](#)-[G10L 19/26](#))

adopt N 19/16 * * *Architecture de vocodeur*

adopt N 19/18 * * * *Vocodeurs utilisant des modes multiples*

adopt N 19/20 * * * * *utilisant un codage spécifique de la catégorie de son, des encodeurs hybrides ou un codage basé objet*

adopt N 19/22 * * * * *Décision en matière de mode, c. à d. fondée sur le contenu du signal audio plutôt que sur des paramètres externes*

adopt N 19/24 * * * * *Codecs à débit variable, p.ex. pour générer différentes qualités en utilisant une représentation évolutive comme le codage hiérarchique ou le codage par couches*

adopt N 19/26 * * *Pré-filtrage ou post-filtrage*

adopt C **21/00** *Traitement du signal de parole ou de voix pour produire un autre signal audible ou*

non audible, p.ex. visuel ou tactile, afin de modifier sa qualité ou son intelligibilité
(**G10L 19/00** a priorité)

adopt N 21/003 * *Changement de la qualité de la voix, p.ex. de la hauteur tonale ou des formants*

adopt N 21/007 * * *caractérisé par le procédé utilisé*

adopt N 21/01 * * * *Correction de l'axe temporel*

adopt N 21/013 * * * *Adaptation à la hauteur tonale ciblée*

adopt C 21/02 * *Amélioration de l'intelligibilité de la parole, p.ex. réduction de bruit ou annulation d'écho (réduction des effets d'écho dans les systèmes à ligne de transmission **H04B 3/20**; suppression d'écho dans les téléphones mains libres **H04M 9/08**)*

adopt N 21/0208 * * *Filtration du bruit*

adopt N 21/0216 * * * *caractérisée par le procédé d'estimation du bruit*

adopt N 21/0224 * * * * *Traitement dans le domaine temporel*

adopt N 21/0232 * * * * *Traitement dans le domaine fréquentiel*

adopt N 21/0264 * * * *caractérisée par le type de mesure du paramètre, p.ex. techniques de*

corrélation, techniques de passage par zéro ou techniques prédictives

adopt N 21/0272 * * * *Séparation du signal de voix*

adopt N 21/028 * * * *utilisant les propriétés des sources sonores*

adopt N 21/0308 * * * *caractérisée par le type de mesure du paramètre, p.ex. techniques de corrélation, techniques de passage par zéro ou techniques prédictives*

adopt N 21/0316 * * * *en changeant l'amplitude*

adopt N 21/0324 * * * *Détails du traitement à cet effet*

adopt N 21/0332 * * * * *impliquant la modification des formes d'onde*

adopt N 21/034 * * * * *Réglage automatique*

adopt N 21/0356 * * * *pour la synchronisation avec d'autres signaux, p.ex. signaux vidéo*

adopt N 21/0364 * * * *pour améliorer l'intelligibilité*

adopt N 21/038 * * * *utilisant des techniques d'étalement de bande*

adopt N 21/0388 * * * *Détails du traitement à cet effet*

adopt C 21/04 * *Compression ou expansion temporelles*

adopt N 21/043 * * *par changement de la vitesse*

adopt N 21/045 * * * *en réduisant ou en insérant une forme d'onde*

adopt N 21/047 * * * * *caractérisée par le type de forme d'onde à réduire ou à insérer*

adopt N 21/049 * * * * *caractérisée par l'interconnexion des formes d'onde*

adopt N 21/055 * * *pour la synchronisation avec d'autres signaux, p.ex. signaux vidéo*

adopt N 21/057 * * *pour améliorer l'intelligibilité*

adopt C 21/06 * *Transformation de la parole en une représentation non audible, p.ex. visualisation de la parole ou traitement de la parole pour les aides tactiles ([G10L 15/26](#) a priorité)*

adopt N 21/10 * * *Transformation en information visible*

adopt N 21/12 * * * *en affichant l'information du domaine temporel*

adopt N 21/14 * * * *en affichant l'information du domaine fréquentiel*

adopt N 21/16 * * * *Transformation en représentation non-visible (dispositifs ou procédés permettant au patient de percevoir les sons en remplaçant la perception directe de l'ouïe par une autre **A61F 11/04**)*

adopt N 21/18 * * * *Détails du procédé de transformation*

adopt D 23/00 (transféré en **G10L 99/00**)

adopt N **25/00** ***Techniques d'analyses de la voix ou de la parole qui ne se limitent pas à un seul des groupes **G10L 15/00-G10L 21/00*****

adopt N 25/03 * * * *caractérisées par le type de paramètres extraits*

adopt N 25/06 * * * *les paramètres extraits étant des coefficients de corrélation*

adopt N 25/09 * * * *les paramètres extraits étant des taux de passage par zéro*

adopt N 25/12 * * * *les paramètres extraits étant des coefficients de prédiction*

adopt N 25/15 * * * *les paramètres extraits étant des informations sur les formants*

adopt N 25/18 * * *les paramètres extraits étant l'information spectrale de chaque sous-bande*

adopt N 25/21 * * *les paramètres extraits étant l'information sur la puissance*

adopt N 25/24 * * *les paramètres extraits étant le cepstre*

adopt N 25/27 * *caractérisées par la technique d'analyse*

adopt N 25/30 * * *utilisant des réseaux neuronaux*

adopt N 25/33 * * *utilisant la logique floue*

adopt N 25/36 * * *utilisant la théorie du chaos*

adopt N 25/39 * * *utilisant les algorithmes génétiques*

adopt N 25/45 * *caractérisées par le type de fenêtre d'analyse*

adopt N 25/48 * *spécialement adaptées pour un usage particulier*

adopt N 25/51 * * *pour comparaison ou différenciation*

adopt N 25/54 * * * *pour la recherche*

adopt N 25/57 * * * *pour le traitement des signaux vidéo*

adopt N 25/60 * * * *pour mesurer la qualité des signaux de voix*

adopt N 25/63 * * * *pour estimer un état émotionnel*

adopt N 25/66 * * * *pour extraire des paramètres en rapport avec l'état de santé (détection ou mesure servant à établir un diagnostic **A61B 5/00**)*

adopt N 25/69 * * * *pour l'évaluation de signaux de voix synthétiques ou décodés*

adopt N 25/72 * * * *pour transmettre les résultats de l'analyse*

adopt N 25/75 * * * *pour la modélisation des paramètres du conduit vocal*

adopt N 25/78 * * * *Détection de la présence ou de l'absence de signaux de voix (commutation de direction de transmission par fréquence vocale dans un système de téléphonie à haut-parleur à double sens **H04M 9/10**)*

adopt N 25/81 * * * *pour différencier la parole de la musique*

adopt N 25/84 * * * *pour différencier la parole du bruit*

adopt N 25/87 * * *Détection de points discrets dans un signal de voix*

adopt N 25/90 * *Détermination de la hauteur tonale des signaux de parole*

adopt N 25/93 * *Différenciation entre parties voisées et non voisées des signaux de la parole*
(**G10L 25/90** a priorité)

adopt N **99/00** *Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe*

ANNEXE 106F G11B [**Projet-Rapporteur : F001/EP**] <CE44>
[Tr.: EP]

adopt C 7/24 * *Supports d'enregistrement caractérisés par la forme, la structure ou les propriétés physiques, ou par le choix du matériau (caractérisés par la disposition de l'information sur le support **G11B 7/007**)*

adopt N 7/24003 * * *Formes des supports d'enregistrement autres que disque*

adopt N 7/24006 * * * *en forme de cylindre ou d'arbre*

adopt N 7/24009 * * * *Bandes, pellicules longues ou rubans longs*

adopt N 7/24012 * * * *Cartes optiques*

adopt N 7/24015 * * *Disques à couche d'air en sandwich*

adopt N *Note* 7/24015 Lors du classement dans le présent groupe, un classement est également attribué dans le groupe **G11B 7/2403** si la matière décrite à propos d'un disque à couche d'air en sandwich a une application plus générale. **[new]**

adopt N 7/24018 * * *Disques stratifiés (G11B 7/24015 a priorité)*

adopt N *Note* 7/24018 Lors du classement dans le présent groupe, un classement est également attribué dans le groupe **G11B 7/2403** si la matière décrite à propos d'un disque stratifié a une application plus générale. **[new]**

adopt N 7/24021 * * * *ayant une forme ou une structure spéciale de centrage ou pour empêcher le décentrage, p.ex. par alignement*

adopt N 7/24024 * * * *Adhésion ou liaison, p.ex. couches adhésives spécifiques*

adopt N 7/24027 * * * *Couches; Forme, structure ou propriétés physiques (G11B 7/24021, G11B 7/24024 ont priorité)*

adopt N 7/2403 * * *Couches; Forme, structure ou propriétés physiques*

adopt N 7/24033 * * * *Couches d'électrodes*

adopt N 7/24035 * * * *Couches d'enregistrement (substrats aussi utilisés en tant que couches d'enregistrement G11B 7/24047)*

- adopt N 7/24038 * * * * *Couches d'enregistrement multiples stratifiées*
- adopt N 7/24041 * * * * *ayant des caractéristiques d'enregistrement différentes*
- adopt N 7/24044 * * * * *pour stockage des motifs d'interférence optique, p.ex. les hologrammes;
pour stockage de données en trois dimensions, p.ex. stockage de volume (**G11B 7/24038** a priorité)*
- adopt N 7/24047 * * * *Substrats*
- adopt N 7/2405 * * * * *aussi utilisés comme couches pré-formatées d'enregistrement de piste
(pistes ou creux **G11B 7/2407**)*
- adopt N 7/24053 * * * *Couches supérieures de protection placées du côté opposé à l'entrée de la
lumière, p.ex. couches anti charges électrostatiques*
- adopt N 7/24056 * * * *Couches de transmission de la lumière placées du côté de l'entrée de la lumière
et plus minces que le substrat, p.ex. spécialement adaptées pour les disques "Blu-ray"®*
- adopt N 7/24059 * * * * *spécialement adaptées pour l'enregistrement ou la reproduction en champ
proche*
- adopt N 7/24062 * * * *Couches réfléchissantes*

adopt N 7/24065 · · · Couches contribuant à l'enregistrement ou la reproduction sous la limite de diffraction optique, p.ex. couches ou structures en optique non linéaire (couches protectrices pour les medias en champ proche [G11B 7/24059](#))

adopt N 7/24067 · · · Association de deux ou plusieurs couches inter-corrélées de manière spécifique

adopt N 7/2407 · · Pistes ou creux; Forme, structure ou propriétés physiques (agencement des pistes ou creux servant d'information pour l'identification [G11B 7/007](#))

adopt N 7/24073 · · · Pistes

adopt N 7/24076 · · · · Forme en coupe transversale dans le sens radial d'un disque, p.ex. forme en coupe transversale asymétrique

adopt N 7/24079 · · · · Largeur ou profondeur ([G11B 7/24076](#) a priorité)

adopt N 7/24082 · · · · Ondulation

adopt N 7/24085 · · · Creux

adopt N 7/24088 · · · · pour stockage de plus de deux valeurs, c. à d. enregistrement de multi-valeurs pour données ou creux préformés

adopt N 7/24091 · · · Association de creux et pistes inter-corrélés de manière spécifique

adopt N 7/24094 * * *Éléments indicatifs ou informatifs permettant l'identification*

adopt N 7/24097 * * *Structures de détection, de contrôle, d'enregistrement ou permettant de rejouer; Formes ou structures spéciales de centrage ou pour empêcher le décentrage (en matière de disques stratifiés **G11B 7/24021**); Dispositions d'essai, d'inspection ou d'évaluation; Réceptacles, cartouches ou cassettes*

adopt N *Note* 7/24097 Lors du classement dans le présent groupe, un classement est également attribué dans le groupe **G11B 23/00** si la matière décrite à propos d'un support d'enregistrement optique a une application plus générale. **[new]**

adopt M 7/241 * * *Supports d'enregistrement caractérisés par le choix du matériau*

adopt C 7/243 * * * * *comportant seulement des matériaux inorganiques, p.ex. des couches ablatives*

adopt N 7/2433 * * * * *Métaux ou éléments des groupes IIIA, IVA, VA ou VI6 du tableau périodique des éléments, p.ex. B, Si, Ge, As, Sb, Bi, Se ou Te*

adopt N 7/2437 * * * * *Éléments non métalliques*

adopt M 7/244 * * * * *comprenant seulement des matériaux organiques*

adopt C 7/246 * * * * *contenant des colorants*

adopt N 7/2463 * * * * *azulène*

adopt N 7/2467 * * * * * *colorants AZO*

adopt C 7/247 * * * * * *colorants au méthine ou au polyméthine*

adopt N 7/2472 * * * * * *cyanine*

adopt N 7/2475 * * * * * *mérocyanine*

adopt N 7/2478 * * * * * *oxonol*

adopt M 7/248 * * * * * *porphines; azaporphines, p.ex. phthalocyanines*

adopt C 7/249 * * * * * *contenant des composés organométalliques (G11B 7/246 a priorité)*

adopt N 7/2492 * * * * * *composés neutres*

adopt N 7/2495 * * * * * *sous forme d'anions*

adopt N 7/2498 * * * * * *sous forme de cations*

adopt M 7/251 * * * * * *comprenant des matériaux inorganiques dispersés dans une matrice*

organique

- adopt C 7/253 * * * * de substrats

- adopt N 7/2531 * * * * comprenant du verre

- adopt N 7/2532 * * * * comprenant des métaux

- adopt N 7/2533 * * * * comprenant des résines

- adopt N 7/2534 * * * * polycarbonates [PC]

- adopt N 7/2535 * * * * polyesters, p.ex. PET, PETG ou PEN

- adopt N 7/2536 * * * * polystyrène [PS]

- adopt N 7/2537 * * * * résines époxy

- adopt N 7/2538 * * * * polycyclooléfines [PCO]

- adopt N 7/2539 * * * * polymères biodégradables, p.ex. cellulose

- adopt C 7/254 * * * * des couches supérieures de protection
- adopt N 7/2542 * * * * constituées essentiellement de résines organiques
- adopt N 7/2545 * * * * contenant des additifs inorganiques, p.ex. des particules ou des fibres
- adopt N 7/2548 * * * * constituées essentiellement de matériaux inorganiques
- adopt M 7/256 * * * * de couches améliorant l'adhérence entre couches
- adopt C 7/257 * * * * de couches ayant des propriétés intervenant lors de l'enregistrement ou de la reproduction, p.ex. couches d'interférence optique, couches de sensibilisation ou couches diélectriques qui protègent les couches d'enregistrement
- adopt N 7/2572 * * * * constituées essentiellement de matériaux organiques
- adopt N 7/2575 * * * * résines
- adopt N 7/2578 * * * * constituées essentiellement de matériaux inorganiques
- adopt C 7/258 * * * * de couches réfléchissantes
- adopt N 7/2585 * * * * à base d'aluminium

adopt N 7/259 * * * * * à base d'argent

adopt N 7/2595 * * * * * à base d'or

ANNEXE 107F G11B [**Projet-Rapporteur : M013/IB**] <CE44>
[Tr.: IB]

adopt M 23/40 * * Moyens d'identification ou analogues, appliqués aux supports d'enregistrement ou incorporés dans les supports d'enregistrement et pas destinés à l'affichage visuel simultané avec la lecture de l'enregistrement, p.ex. étiquette, éléments guideurs ou photographie

ANNEXE 108F G12B [**Projet-Rapporteur : D142/EP**] <CE44>
[Tr.: EP]

adopt U **Titre** < Inchangé >

adopt M 1/02 * Bandes ou plaques composées, p.ex. bimétalliques

adopt M 1/04 * Corps creux ayant des parties déformables ou déplaçables sous l'effet de la pression, p.ex. tubes de Bourdon ou soufflets

adopt M **3/00** **Détails de mouvements non prévus ailleurs**

adopt M 3/04 * Suspensions

adopt M 3/06 · Réduction des effets de frottement, p.ex. par vibration

adopt M 5/00 **Réglage de la position ou de l'attitude, p.ex. niveau d'instruments ou d'autres appareils, ou de leurs parties constitutives; Compensation des effets d'inclinaison ou d'accélération, p.ex. pour appareils d'optique**

adopt M 9/02 · Boîtiers; Habillage; Habitacles

adopt M 13/00 **Étalonnage des instruments ou appareils**

adopt M 15/00 **Refroidissement**

adopt M 17/00 **Écrans**

adopt M 17/04 · contre la lumière ultraviolette, visible ou infrarouge

ANNEXE 109F H01B [Projet-Rapporteur : M037/IB] <CE44>
[Tr.: IB]

adopt M Titre **CÂBLES; CONDUCTEURS; ISOLATEURS; EMPLOI DE MATÉRIAUX SPÉCIFIÉS POUR LEURS PROPRIÉTÉS CONDUCTRICES, ISOLANTES OU DIÉLECTRIQUES**
(emploi pour les propriétés magnétiques **H01F 1/00**; guides d'ondes **H01P**)

adopt M 1/00 **Conducteurs ou corps conducteurs caractérisés par les matériaux conducteurs utilisés; Emploi de matériaux spécifiés comme conducteurs** (conducteurs, câbles ou lignes de transmission supraconducteurs ou hyperconducteurs caractérisés par les matériaux utilisés **H01B 12/00**)

adopt M 3/00 **Isolateurs ou corps isolants caractérisés par le matériau isolant; Emploi de matériaux spécifiés pour leurs propriétés isolantes ou diélectriques**

adopt M 5/02 · Barres; Barreaux; Fils ou rubans simples; Barres omnibus

adopt M 5/14 · comprenant des couches ou pellicules conductrices sur supports isolants

adopt M 7/02 · Disposition de l'isolement

adopt M 7/06 · Conducteurs ou câbles extensibles, p.ex. cordon torsadant automatiquement

adopt M 7/12 · Câbles flottants

adopt M 7/16 · Câbles à tubes rigides

adopt M 7/17 · Protection contre les dommages provoqués par des facteurs extérieurs, p.ex. gaines ou armatures

adopt M 7/282 · · · empêchant la pénétration de fluides dans les conducteurs ou les câbles

adopt M 7/32 * avec dispositions pour détecter des défauts, p.ex. ruptures ou fuites

adopt M 7/42 * avec des dispositions pour la dissipation ou la conduction de la chaleur

adopt M **11/00 Câbles ou conducteurs de communication**

adopt M 11/02 * Câbles à paires ou quarts torsadés

adopt M 11/04 * * à paires ou quarts disposées les unes par rapport aux autres de manière à réduire la diaphonie

adopt M 11/06 * * * pourvus de moyens propres à réduire les effets de perturbations électromagnétiques ou électrostatiques, p.ex. écrans

adopt M 11/12 * * Dispositions pour obtenir des caractéristiques de transmission déterminées

adopt M 11/16 * * * Câbles, p.ex. câbles sous-marins, avec bobines ou autres éléments incorporés au cours de la fabrication du câble

adopt M 11/18 * Câbles coaxiaux; Câbles analogues ayant plusieurs conducteurs intérieurs dans un conducteur extérieur commun

adopt M **12/00 Conducteurs, câbles ou lignes de transmission supraconducteurs ou hyperconducteurs** (supraconducteurs caractérisés par la technique de mise en forme des céramiques ou par leur composition céramique **C04B 35/00**)

adopt M 13/02 * Toronnage

adopt M 13/26 * * par enroulement, guipage ou chevauchement longitudinal

adopt M 13/30 * Séchage; Imprégnation (**H01B 13/32** a priorité)

adopt M 13/32 * Remplissage ou revêtement avec un matériau imperméable

adopt M **17/00** **Isolateurs ou corps isolants caractérisés par la forme**

adopt M 17/12 * * Caractéristiques particulières des isolateurs d'arrêt

adopt M 17/28 * * du type condensateur

adopt M 17/30 * * Scellement

adopt M 17/44 * * Association structurelle d'isolateurs avec des anneaux anticorona

adopt M 17/46 * * Moyens pour ménager un trajet de décharge en arc extérieur

adopt M 17/58 * * Tuyaux, manchons, perles isolantes ou bobines au travers desquels passe le conducteur

adopt M 17/60 * * Corps isolants composés

adopt M 17/62 * * Couches ou pellicules isolantes appliquées aux corps métalliques

adopt M 17/64 * * combinés avec des éléments conducteurs mélangés, insérés ou en couches

adopt M 19/02 * Séchage; Imprégnation

ANNEXE 110F H01C [**Projet-Rapporteur : M037/IB**] <CE44>
[Tr.: IB]

adopt M 1/14 * Bornes ou points de prise spécialement adaptés aux résistances; Dispositions de bornes ou points de prise sur les résistances

adopt M **7/00** **Résistances fixes constituées par une ou plusieurs couches ou revêtements;**
Résistances fixes constituées de matériau conducteur en poudre ou de matériau
semi-conducteur en poudre avec ou sans matériau isolant (constituées de matériau
pulvérulent ou granulaire **H01C 8/00**; résistances avec une barrière de potentiel ou une
barrière de surface, p.ex. résistances à effet de champ, **H01L 29/00**; dispositifs à semi-
conducteurs sensibles au rayonnement électromagnétique ou corpusculaire, p.ex.
cellules photo-résistantes, **H01L 31/00**; résistances commandées par un champ
magnétique **H01L 43/08**; dispositifs à résistance négative à effet de volume **H01L 47/00**)

adopt M 13/02 * Combinaisons structurelles de résistances

ANNEXE 111F H01F [**Projet-Rapporteur : M037/IB**] <CE44>
[Tr.: IB]

adopt M **Titre** **AIMANTS; INDUCTANCES; TRANSFORMATEURS; EMPLOI DE MATÉRIAUX SPÉCIFIÉS POUR LEURS PROPRIÉTÉS MAGNÉTIQUES**

adopt M **1/00** **Aimants ou corps magnétiques, caractérisés par les matériaux magnétiques appropriés; Emploi de matériaux spécifiés pour leurs propriétés magnétiques**

adopt M 1/40 · · en matériaux semi-conducteurs magnétiques, p.ex. CdCr_2S_4

adopt M 1/44 · en liquides magnétiques, p.ex. ferrofluides

adopt M **3/00** **Noyaux, culasses ou induits**

adopt M 3/08 · en poudre

adopt M **7/00** **Aimants** (aimants supraconducteurs **H01F 6/00**)

adopt M 7/20 · · sans armature

adopt M **10/00** **Pellicules magnétiques minces, p.ex. de structure à un domaine**

adopt M 10/12 · · Métaux ou alliages

adopt M **13/00** **Appareils ou procédés pour l'aimantation ou pour la désaimantation**

adopt M **17/00** **Inductances fixes du type pour signaux**

adopt M 19/04 * Transformateurs ou inductances mutuelles appropriés au fonctionnement aux fréquences situées bien au-delà de la bande acoustique

adopt M 27/08 * Refroidissement; Ventilation

adopt M 27/26 * * Fixation des parties du noyau entre elles; Fixation ou montage du noyau dans l'enveloppe ou sur un support

adopt M 27/42 * Circuits spécialement adaptés à la modification ou la compensation des caractéristiques électriques des transformateurs, réactances ou bobines d'arrêt

adopt M 29/14 * à polarisation magnétique variable

adopt M **36/00** **Transformateurs munis d'enroulements supraconducteurs ou d'enroulements travaillant à des températures cryogéniques**

adopt M 41/02 * pour la fabrication de noyaux, bobines ou aimants (**H01F 41/14** a priorité)

adopt M 41/08 * * * * Enroulement de conducteurs sur, ou enfilage de conducteurs dans, des noyaux ou formes qui sont refermés sur eux-mêmes, p.ex. des tores

adopt M 41/10 · · · Raccord des connexions aux enroulements

adopt M 41/12 · · · Isolement d'enroulements

adopt M 41/14 · pour appliquer des pellicules magnétiques sur des substrats

ANNEXE 112F H01G [**Projet-Rapporteur : A049/EP**] <CE44>
[Tr.: EP]

adopt N *Note* Dans la présente sous-classe, le groupe **H01G 11/00** a priorité sur les groupes **H01G H01G 4/00** et **H01G 9/00**. [new]

adopt M **2/00** **Détails de condensateurs non couverts par un seul des groupes H01G 4/00-H01G 11/00**

ANNEXE 113F H01G [**Projet-Rapporteur : M037/IB**] <CE44>
[Tr.: IB]

adopt M 4/33 · Condensateurs à film mince ou à film épais

adopt M 4/40 · Combinaisons structurales de condensateurs fixes avec d'autres éléments électriques non couverts par la présente sous-classe, la structure étant principalement constituée par un condensateur, p.ex. combinaisons RC

adopt M 5/40 · Combinaisons structurales de condensateurs variables avec d'autres éléments électriques non couverts par la présente sous-classe, la structure étant principalement constituée par un condensateur, p.ex. combinaisons RC

ANNEX 114EF H01G [**Projet-Rapporteur : A049/EP**] <CE44>

adopt D 9/016 (transféré en [H01G 11/66-H01G 11/74](#))

ANNEXE 115F H01G [**Projet-Rapporteur : M037/IB**] <CE44>
[Tr.: IB]

adopt M 9/022 · · · Électrolytes; Absorbants

ANNEXE 116F H01G [**Projet-Rapporteur : A049/EP**] <CE44>
[Tr.: EP]

adopt M 9/025 · · · Électrolytes solides ([H01G 11/54](#) a priorité)

adopt M 9/035 · · · Électrolytes liquides, p.ex. matériaux d'imprégnation ([H01G 11/54](#) a priorité)

adopt D 9/038 (transféré en [H01G 11/54](#))

adopt M 9/042 · · · caractérisées par le matériau ([H01G 11/22](#) a priorité)

adopt M 9/048 · · · caractérisées par leur structure ([H01G 11/22](#) a priorité)

adopt D 9/058 (transféré en [H01G 11/22](#))

ANNEXE 117F H01G [**Projet-Rapporteur : M037/IB**] <CE44>
 [Tr.: IB]

adopt M 9/14 * * *Combinaisons structurales pour modifier ou compenser les caractéristiques de condensateurs*

ANNEXE 118F H01G [**Projet-Rapporteur : A049/EP**] <CE44>
 [Tr.: EP]

adopt M 9/145 * *Condensateurs à électrolyte liquide (**H01G 11/00** a priorité)*

adopt M 9/15 * *Condensateurs à électrolyte solide (**H01G 11/00** a priorité)*

adopt D 9/155 (*transféré en **H01G 11/00**)*

adopt C 9/22 * *Dispositifs utilisant la réduction et l'oxydation combinées, p.ex. dispositions Redox ou solion*

adopt N 11/00 ***Condensateurs hybrides, c. à d. ayant des électrodes positive et négative différentes; Condensateurs électriques à double couche [EDL]; Procédés de fabrication desdits condensateurs ou de leurs composants***

adopt N *Note* 11/00 Le groupe **H01G 11/02** a priorité sur les groupes **H01G 11/04-H01G 11/14**. [new]

adopt N 11/02 * *utilisant des combinaisons de réactions de réduction et d'oxydation, p.ex. dispositifs redox ou solion*

adopt N 11/04 * *Condensateurs hybrides*

adopt N 11/06 * *avec une des électrodes permettant de doper les ions de façon réversible, p.ex. condensateurs lithium-ion*

adopt N 11/08 * *Combinaisons structurelles, p.ex. assemblage ou connexion de condensateurs hybrides ou EDL avec d'autres composants électriques, au moins un condensateur hybride ou EDL étant le composant principal*

adopt N 11/10 * *Condensateurs hybrides ou condensateurs EDL multiples, p.ex. réseaux ou modules (leurs boîtiers, caisses, encapsulations ou fixations associés [H01G 11/78](#))*

adopt N 11/12 * *Condensateurs hybrides ou EDL à empilement*

adopt N 11/14 * *Agencements ou procédés de réglage ou de protection des condensateurs hybrides ou EDL (circuits de protection de sécurité spécialement adaptés aux condensateurs, et effectuant une commutation automatique dans le cas d'un changement indésirable des conditions normales de travail [H02H 7/16](#); circuits de protection de sécurité pour limiter l'excès de courant ou de tension sans déconnexion [H02H 9/00](#))*

adopt N 11/16 * *contre les surcharges électriques, p.ex. comprenant des fusibles*

adopt N 11/18 * *contre les surcharges thermiques, p.ex. chauffage, réfrigération ou ventilation*

adopt N 11/20 * *Reformation ou procédés d'élimination des impuretés, p.ex. piégeage*

adopt N 11/22 * *Électrodes*

adopt N 11/24 * * *caractérisées par les propriétés structurelles des matériaux composant les électrodes ou inclus dans les électrodes, p.ex. forme, surface ou porosité; caractérisées par les propriétés structurelles des poudres ou particules utilisées à cet effet*

adopt N 11/26 * * *caractérisées par leur structure, p.ex. multicouches, selon la porosité ou les caractéristiques de surface*

adopt N 11/28 * * * *agencées ou disposées sur un collecteur de courant; Couches ou phases entre les électrodes et les collecteurs de courant, p.ex. adhésifs*

adopt N 11/30 * * *caractérisées par leur matériau*

adopt N 11/32 * * * *à base de carbone*

adopt N 11/34 * * * * *caractérisées par la carbonisation ou l'activation de carbone*

adopt N 11/36 * * * * *Nanostructures, p.ex. nanofibres, nanotubes ou fullerènes*

adopt N 11/38 * * * * *Pâtes ou mélanges de carbone; Liants ou additifs*

adopt N 11/40 * * * * *Fibres*

adopt N 11/42 * * * * *Poudres ou particules, p.ex. composition de ces poudres ou particules*

adopt N 11/44 * * * * *Matières premières pour électrodes, p.ex. résine ou charbon*

adopt N 11/46 * * * *Oxydes métalliques*

adopt N 11/48 * * * *Polymères conducteurs*

adopt N 11/50 * * * *spécialement adaptées aux condensateurs lithium-ion, p.ex. pour doper le lithium ou pour intercalation*

adopt N 11/52 * *Séparateurs*

adopt N 11/54 * *Électrolytes*

adopt N 11/56 * * *Électrolytes solides, p.ex. gels; Additifs pour ceux-ci*

adopt N 11/58 * * *Électrolytes liquides*

adopt N 11/60 * * * *caractérisés par le solvant*

adopt N 11/62 * * * *caractérisés par le soluté, p.ex. sels, anions ou cations*

adopt N 11/64 * * * *caractérisés par les additifs*

adopt N 11/66 * *Collecteurs de courant*

adopt N 11/68 * * *caractérisés par leur matériau*

adopt N 11/70 * * *caractérisés par leur structure*

adopt N 11/72 * * * *spécialement adaptés pour être intégrés dans des condensateurs hybrides ou EDL multiples ou empilés*

adopt N 11/74 * *Bornes, p.ex. extensions des collecteurs de courant*

adopt N 11/76 * * * *spécialement adaptées pour être intégrées dans des condensateurs hybrides ou EDL multiples ou empilés*

adopt N 11/78 * *Caisses; Boîtiers; Capsulations; Fixations*

adopt N 11/80 * * *Joints; Garnitures*

adopt N 11/82 * * * *Fixation ou assemblage d'un élément capacitif dans un boîtier, p.ex. montage d'électrodes, de collecteurs de courant ou de bornes dans des récipients ou capsulations*

adopt N 11/84 * *Procédés de fabrication de condensateurs hybrides ou EDL ou de leurs composants*

adopt N 11/86 * * *spécialement adaptés pour les électrodes (carbonisation ou activation du charbon pour la fabrication d'électrodes **H01G 11/34**)*

adopt C 13/00 *Appareils spécialement adaptés à la fabrication de condensateurs; Procédés spécialement adaptés à la fabrication de condensateurs non prévus dans les groupes **H01G 4/00-H01G 11/00***

ANNEXE 119F H01G [Projet-Rapporteur : M037/IB] <CE44>
[Tr.: IB]

adopt M 13/04 * Séchage; Imprégnation

ANNEXE 120F H01G [Projet-Rapporteur : A049/EP] <CE44>
[Tr.: EP]

adopt C 15/00 *Combinaisons structurelles de condensateurs ou d'autres dispositifs, couverts par au moins deux groupes principaux différents de la présente sous-classe, les uns avec les autres (concernant au moins un condensateur hybride ou électrique à double couche [EDL] en tant que composant principal **H01G 11/08**)*

ANNEXE 121F H01G [Projet-Rapporteur : M037/IB] <CE44>
[Tr.: IB]

adopt M 17/00 *Combinaisons structurales de condensateurs ou d'autres dispositifs couverts par*

- adopt M 1/94 · · Montage des électrodes prises isolément
- adopt M 3/26 · Dispositifs de déviation du rayon ou du faisceau
- adopt M 5/04 · · Enceintes ou récipients caractérisés par le matériau constitutif
- adopt M 5/16 · · Dispositifs optiques ou photographiques combinés structurellement avec l'enceinte
- adopt M 5/48 · Moyens faisant partie du tube ou de la lampe et leur servant de support
- adopt M 5/50 · Moyens faisant partie du tube ou de la lampe et prévus pour assurer les connexions électriques
- adopt M 7/02 · Emploi de substance spécifiée comme atmosphère gazeuse; Spécification de la pression ou de la température de fonctionnement
- adopt M 7/24 · Dispositifs de réfrigération; Dispositifs de chauffage; Moyens de circulation de gaz ou vapeurs à l'intérieur de l'espace de décharge
- adopt M 7/30 · Dispositifs d'allumage
- adopt M **9/00** **Appareils ou procédés spécialement adaptés à la fabrication de tubes à décharge électrique, de lampes à décharge électrique ou de leurs composants; Récupération de matériaux à partir de tubes ou de lampes à décharge**

adopt M 9/236 · Fabrication des dispositifs de déviation magnétique pour tubes à rayons cathodiques

adopt M 11/00 **Tubes à décharge remplis de gaz avec induction de la décharge par courant alternatif, p.ex. écrans à plasma à courant alternatif [AC-PDP] (circuits ou procédés de commande des écrans à plasma G09G 3/28) ; Tubes à décharge remplis de gaz sans électrode principale à l'intérieur de l'enceinte; Tubes à décharge remplis de gaz comportant au moins une électrode principale à l'extérieur de l'enceinte**

adopt M 13/00 **Tubes à décharge à cathodes liquides, p.ex. tubes redresseurs à vapeur métallique**

adopt M 13/16 · · · Anodes; Anodes auxiliaires pour l'entretien de la décharge

adopt M 13/34 · · Dispositifs d'allumage

adopt M 13/44 · · Dispositifs destinés à empêcher ou à éliminer l'allumage en retour

adopt M 15/00 **Tubes à décharge en atmosphère gazeuse à cathodes gazeuses, p.ex. cathodes à plasma**

adopt M 17/00 **Tubes à décharge en atmosphère gazeuse à cathodes solides (H01J 25/00, H01J 27/00, H01J 31/00-H01J 41/00 ont priorité; éclateurs en atmosphère gazeuse H01T; convertisseurs du type Marx H02M 7/26)**

adopt M 17/20 · · Emploi de substances spécifiées pour l'atmosphère gazeuse; Spécifications de la pression ou de la température de fonctionnement

adopt M 17/38 * Tubes à cathode froide

adopt M 17/40 * * à cathode unique et anode unique, p.ex. à lueur, tubes à lueur indicateur d'accord, tubes stabilisateur de tension ou tubes indicateur de tension

adopt M 17/49 * * * Panneaux d'affichage, p.ex. à électrodes croisées

adopt M 17/50 * Tubes à cathode thermo-ionique

adopt M 19/16 * * * Dispositifs de chauffage

adopt M 19/40 * * Écrans de blindage

adopt M 19/44 * * Éléments isolants entre électrodes ou supports à l'intérieur de l'espace à vide

adopt M 19/48 * * Pièces d'assemblage des électrodes prises isolément

adopt M 19/64 * Moyens faisant partie du tube et jouant le rôle de support de celui-ci

adopt M 19/66 * Moyens faisant partie du tube et prévus comme moyens de connexion électrique

adopt M **21/00** **Tubes à vide** (**H01J 25/00**, **H01J 31/00-H01J 40/00**, **H01J 43/00**, **H01J 47/00**, **H01J 49/00** ont priorité; détails des tubes à vide **H01J 19/00**)

adopt M 21/20 * Tubes à plus d'une voie de décharge; Tubes multiples, p.ex. diode double ou triode-hexode

adopt M 23/16 * Éléments de circuits à capacité et inductance réparties en interaction avec la décharge et structurellement associés au tube

adopt M 25/02 * Tubes à faisceau électronique modulé en vitesse ou en densité dans une zone modulatrice et cédant ensuite de l'énergie dans une zone inductrice, les zones étant associées à un ou plusieurs résonateurs

adopt M 25/54 * * * à cavité unique ou autre type de résonateur unique, p.ex. tubes neutrodes

adopt M 25/74 * Tubes spécialement conçus pour fonctionner en qualité d'oscillateurs à diodes et à temps de transit, p.ex. monotrons

adopt M 27/02 * Sources d'ions; Canons à ions

adopt M 27/10 * * * Duo-plasmatrons

adopt M 29/04 * * Cathodes

adopt M 29/08 * * Électrodes étroitement associées à un écran, sur lequel ou à partir duquel une image ou un dessin sont formés, pris, convertis ou mis en mémoire, p.ex. plaques-support de tubes à mémoire ou d'électrodes collectrices d'électrons secondaires

adopt M 29/70 * * Dispositions pour la déviation du rayon ou du faisceau

adopt M 29/81 * * * utilisant des masques d'ombre

adopt M 29/84 * Pièges destinés à éliminer ou détourner des particules indésirables, p.ex. les ions négatifs ou les électrons en marge; Dispositions pour la sélection de la vitesse ou de la masse

adopt M 29/88 * * * pourvus de revêtements sur leurs parois; Emploi particulier de matériaux pour les revêtements

adopt M 29/92 * Moyens de connexion électrique faisant partie du tube

adopt M **31/00** **Tubes à rayons cathodiques ou tubes à faisceau électronique (H01J 25/00, H01J 33/00, H01J 35/00, H01J 37/00** ont priorité; détails des tubes à rayons cathodiques ou à faisceau électronique **H01J 29/00)**

adopt M **35/00** **Tubes à rayons X**

adopt M **37/00** **Tubes à décharge pourvus de moyens permettant l'introduction d'objets ou d'un matériau à exposer à la décharge, p.ex. pour y subir un examen ou un traitement (H01J 33/00, H01J 40/00, H01J 41/00, H01J 47/00, H01J 49/00** ont priorité)

adopt M 37/20 * * Moyens de support ou de mise en position de l'objet ou du matériau; Moyens de réglage de diaphragmes ou de lentilles associées au support

adopt M 37/248 * * Composants associés à l'alimentation haute tension

adopt M 37/252 * Tubes analyseurs à spot par faisceaux électroniques ou ioniques; Micro-analyseurs

adopt M 37/28 * * avec faisceaux de balayage

adopt M 40/00 **Tubes à décharge photo-électrique n'impliquant pas l'ionisation d'un gaz (H01J 49/00 a priorité)**

adopt M 40/18 * * à revêtement luminescent pour influencer sur la sensibilité du tube, p.ex. par conversion de la longueur d'onde à l'entrée

adopt M 41/00 **Tubes à décharge et moyens structurellement associés pour la mesure de la pression de gaz; Tubes à décharge pour l'évacuation par diffusion d'ions**

adopt M 43/00 **Tubes à émission secondaire; Tubes multiplicateurs d'électrons** (tubes multiplicateurs d'électrons dynamiques **H01J 25/76**)

adopt M 43/10 * * * Dynodes (**H01J 43/24, H01J 43/26** ont priorité)

adopt M 47/04 * * Chambres d'ionisation capacitives, p.ex. dont les électrodes sont utilisées comme électromètres

adopt M 49/00 **Spectromètres pour particules ou tubes séparateurs de particules**

adopt M 49/26 · Spectromètres de masse ou tubes séparateurs de masse

adopt M **61/00** **Lampes à décharge dans un gaz ou dans une vapeur** (lampes à arc à électrodes consommables **H05B**; lampes électroluminescentes **H05B**)

adopt M 61/44 · · · · Dispositifs caractérisés par le matériau luminescent utilisé

adopt M 61/54 · · Dispositions d'allumage, p.ex. destinées à provoquer l'ionisation d'amorçage

adopt M 61/64 · Lampes à lueur cathodique

adopt M 61/96 · Lampes comprenant une voie de décharge émettrice de lumière et un corps à incandescence, chauffé séparément à l'intérieur d'une enveloppe commune, p.ex. lampes simulant la lumière du jour

adopt M **63/00** **Lampes à rayons cathodiques ou à flux électronique**

ANNEXE 123F H01K [Projet-Rapporteur : M037/IB] <CE44>
[Tr.: IB]

adopt M **Titre LAMPES ÉLECTRIQUES À INCANDESCENCE** (détails ou appareils ou procédés pour la fabrication, applicables à la fois aux dispositifs à décharge et aux lampes à incandescence **H01J**; sources de lumière utilisant une combinaison du type à incandescence et d'autres types de production de lumière **H01J 61/96**, **H05B 35/00**)

adopt M 1/22 · · Pieds de lampes

adopt M 1/42 * Moyens faisant partie de la lampe et prévus pour assurer les connexions électriques ou faire fonction de support de la lampe

adopt M 3/00 **Appareils ou procédés prévus pour la fabrication, le montage, la mise en place, le démontage, le remplacement ou l'entretien de lampes à incandescence ou des parties constitutives de celles-ci**

adopt M 9/00 **Lampes comprenant au moins deux corps à incandescence, chauffés séparément (H01K 11/00, H01K 13/00 ont priorité)**

ANNEXE 124F H01L [Projet-Rapporteur : A043/US] <CE44>
[Tr.: IB]

adopt C 41/00 **Dispositifs piézo-électriques en général; Dispositifs électrostrictifs en général; Dispositifs magnétostrictifs en général; Procédés ou appareils spécialement adaptés à la fabrication ou au traitement de ces dispositifs ou de leurs parties constitutives; Détails (dispositifs consistant en une pluralité de composants à l'état solide formés dans ou sur un substrat commun H01L 27/00)**

adopt C 41/22 * *Procédés ou appareils spécialement adaptés à l'assemblage, la fabrication ou au traitement de dispositifs piézo-électriques ou électrostrictifs, ou de leurs parties constitutives*

adopt N 41/23 * * *Formation d'enceintes ou d'enveloppes*

adopt D 41/24 (transféré en [H01L 41/39](#),[H01L 41/47](#))

adopt N 41/25 * * *Assemblage de dispositifs incluant des parties piézo-électriques ou*

électrostrictives

adopt N 41/253 · · *Traitement de dispositifs ou de leurs parties constitutives afin de modifier une propriété piézo-électrique ou électrostrictive, p.ex. les caractéristiques de polarisation, de vibration ou par réglage du mode*

adopt N 41/257 · · · *par polarisation*

adopt D 41/26 (transféré en [H01L 41/45](#))

adopt N 41/27 · · *Fabrication de dispositifs piézo-électriques ou électrostrictifs multicouches ou de leurs parties constitutives, p.ex. en empilant des corps piézo-électriques et des électrodes*

adopt N 41/273 · · · *par frittage intégral de corps piézo-électriques ou électrostrictifs et d'électrodes*

adopt N 41/277 · · · *par empilement de corps massifs piézo-électriques ou électrostrictifs et d'électrodes*

adopt N 41/29 · · *Formation d'électrodes, de connexions électriques ou de dispositions de bornes*

adopt N *Note* La disposition intégrale d'électrodes à couche individuelle et d'électrodes de connexion 41/293- est classée à la fois dans les groupes [H01L 41/293](#) et [H01L 41/297](#). **[new]**
41/297

adopt N 41/293 · · · *Électrodes de connexion de parties piézo-électriques ou électrostrictives multicouches*

- adopt N 41/297 * * * *Électrodes à couche individuelle de parties piézo-électriques ou électrostrictives multicouches*
- adopt N 41/31 * * * *Application de parties ou de corps piézo-électriques ou électrostrictifs sur un élément électrique ou sur un autre support*
- adopt N 41/311 * * * *Montage de parties piézo-électriques ou électrostrictives avec des éléments semi-conducteurs ou avec d'autres éléments de circuit sur un substrat commun*
- adopt N 41/312 * * * *par laminage ou collage de corps piézo-électriques ou électrostrictifs*
- adopt N 41/313 * * * *par fusion de métal ou avec des adhésifs*
- adopt N 41/314 * * * *par dépôt de couches piézo-électriques ou électrostrictives, p.ex. par impression par aérosol ou par sérigraphie*
- adopt N 41/316 * * * *par dépôt en phase vapeur*
- adopt N 41/317 * * * *par dépôt en phase liquide*
- adopt N 41/318 * * * *par dépôt sol-gel*
- adopt N 41/319 * * * *à l'aide de couches intermédiaires, p.ex. pour contrôler la croissance*

adopt N 41/33 * * *Mise en forme ou usinage de corps piézo-électriques ou électrostrictifs*

adopt N 41/331 * * * *par revêtement ou dépôt à l'aide de masques, p.ex. par "lift-off"*

adopt N 41/332 * * * *par gravure, p.ex. par lithographie*

adopt N 41/333 * * * *par moulage ou extrusion*

adopt N 41/335 * * * *par usinage*

adopt N 41/337 * * * *par polissage ou meulage*

adopt N 41/338 * * * *par coupe ou découpage en dés*

adopt N 41/339 * * * *par poinçonnage*

adopt N 41/35 * * *Formation de matériaux piézo-électriques ou électrostrictifs*

adopt N 41/37 * * * *Matériaux composites*

adopt N 41/39 * * * *Matériaux inorganiques*

surveillance ou dispositifs d'attaque (stabilisation de la sortie du laser [H01S 5/06](#))

adopt M 5/06 · Dispositions pour commander les paramètres de sortie du laser, p.ex. en agissant sur le milieu actif

adopt M 5/36 · · comportant des matériaux organiques

ANNEXE 126F H01S [**Projet-Rapporteur : A047/EP**] <CE44>
[Tr.: EP]

adopt M 5/50 · Structures amplificatrices non prévues dans les groupes [H01S 5/02-H01S 5/30](#)

ANNEXE 127F H02K [**Projet-Rapporteur : M037/IB**] <CE44>
[Tr.: IB]

adopt M **Titre MACHINES DYNAMO-ÉLECTRIQUES** (relais dynamo-électriques [H01H 53/00](#); transformation d'une puissance d'entrée en courant continu ou alternatif en une puissance de sortie de choc [H02M 9/00](#))

adopt M **1/00 Détails du circuit magnétique** (circuits magnétiques pour relais [H01H 50/16](#))

adopt M 1/04 · caractérisés par le matériau employé pour l'isolation du circuit magnétique ou de parties de celui-ci

adopt M **3/00 Détails des enroulements**

adopt M 3/02 · Enroulements caractérisés par le matériau constituant le conducteur

adopt M 3/30 · Enroulements caractérisés par leur matériau d'isolement

adopt M **5/00** **Enveloppes; Enceintes; Supports**

adopt M 5/132 · · · Moteur électrique submersible (**H02K 5/128** a priorité)

adopt M 7/065 · · Oscillateurs électromécaniques; Transmissions magnétiques vibrantes

adopt M 7/08 · Association structurelle avec des paliers

adopt M 7/14 · Association structurelle à une charge mécanique, p.ex. à des machines-outils portatives ou des ventilateurs (avec ventilateur ou hélice pour le refroidissement de la machine **H02K 9/06**)

adopt M 7/18 · Association structurelle de génératrices électriques à des moteurs mécaniques d'entraînement, p.ex. à des turbines

adopt M 7/20 · Association structurelle à des machines dynamo-électriques auxiliaires, p.ex. à des moteurs électriques de lancement ou des excitatrices

adopt M 9/24 · Protection contre les défauts des dispositions de refroidissement, p.ex. du fait de fuites de l'agent de refroidissement ou du fait d'un arrêt de la circulation de l'agent de refroidissement

adopt M 9/28 · Refroidissement des collecteurs, des bagues collectrices ou des balais, p.ex. par ventilation

adopt M **15/00** **Procédés ou appareils spécialement adaptés à la fabrication, l'assemblage, l'entretien ou la réparation des machines dynamo-électriques**

adopt M 15/04 · d'enroulements, avant leur montage dans la machine (isolation des enroulements **H02K 15/10, H02K 15/12**)

adopt M 15/16 · Centrage du rotor dans le stator; Équilibrage du rotor

adopt M 17/30 · · Association structurelle à des appareils électriques auxiliaires agissant sur les caractéristiques du moteur ou en assurant la commande, p.ex. à des impédances ou des interrupteurs

adopt M 17/32 · · Association structurelle à des appareils mécaniques auxiliaires, p.ex. à des embrayages ou des freins

adopt M 17/34 · · Montage en cascade d'un moteur asynchrone avec un autre moteur ou convertisseur dynamo-électrique

adopt M 17/40 · · · avec un convertisseur rotatif de courant alternatif en courant continu

adopt M 19/36 · · Association structurelle à des appareils électriques auxiliaires agissant sur les caractéristiques de la génératrice ou en assurant la commande, p.ex. à des impédances ou des interrupteurs

adopt M **21/00** **Moteurs synchrones à aimant permanent; Génératrices synchrones à aimant permanent**

adopt M 23/66 * Association structurelle à des dispositifs électriques auxiliaires agissant sur les caractéristiques de la machine ou en assurant la commande, p.ex. à des impédances ou des interrupteurs

adopt M 23/68 * Association structurelle à des dispositifs mécaniques auxiliaires, p.ex. à des embrayages ou des freins

adopt M **27/00** **Moteurs ou génératrices à courant alternatif à collecteur mécanique**

adopt M 27/28 * Association structurelle à des dispositifs électriques auxiliaires agissant sur les caractéristiques de la machine ou en assurant la commande

adopt M 27/30 * Association structurelle à des dispositifs mécaniques auxiliaires, p.ex. à des embrayages ou des freins

adopt M **49/00** **Embrayages dynamo-électriques; Freins dynamo-électriques**

ANNEXE 128F H02P

[Projet-Rapporteur : M037/IB]
[Tr.: IB]

<CE44>

adopt M Titre **COMMANDE OU RÉGULATION DES MOTEURS, GÉNÉRATEURS ÉLECTRIQUES OU DES CONVERTISSEURS DYNAMO-ÉLECTRIQUES; COMMANDE DES TRANSFORMATEURS, RÉACTANCES OU BOBINES D'ARRÊT**

adopt M 1/10 · · · Interrupteur marche-arrêt actionné manuellement, commandant des relais ou contacteurs fonctionnant de façon successive pour le démarrage d'un moteur

adopt M 3/04 · · Moyens d'arrêt ou de ralentissement par un frein séparé, p.ex. frein à friction ou frein à courants de Foucault

adopt M 4/00 **Dispositions spécialement adaptées à la régulation ou la commande de la vitesse ou du couple de moteurs électriques qui peuvent être connectés à au moins deux alimentations différentes en tension ou en courant** (commande par vecteur [H02P 21/00](#))

adopt M 5/00 **Dispositions spécialement adaptées à la régulation ou la commande de la vitesse ou du couple d'au moins deux moteurs électriques**

adopt M 6/00 **Dispositions pour commander les moteurs synchrones ou les autres moteurs dynamo-électriques avec des commutateurs électroniques en fonction de la position du rotor; Commutateurs électroniques à cet effet** (commande par vecteur [H02P 21/00](#))

adopt M 6/16 · · Dispositions de circuit pour détecter la position

adopt M 7/00 **Dispositions pour réguler ou commander la vitesse ou le couple de moteurs électriques à courant continu**

adopt M 8/00 **Dispositions pour la commande de moteurs dynamo-électriques tournant pas à pas**

adopt M 8/36 · Protection contre les défauts, p.ex. contre l'échauffement excessif ou le

décrochage; Indication des défauts

- adopt M **9/00** **Dispositions pour la commande de génératrices électriques de façon à obtenir les caractéristiques désirées à la sortie**
- adopt M **11/00** **Dispositions pour la commande de convertisseurs dynamo-électriques**
- adopt M **13/00** **Dispositions de commande de transformateurs, réactances ou bobines d'arrêt de façon à obtenir les caractéristiques désirées à la sortie**
- adopt M **15/00** **Dispositions de commande de freins ou embrayages dynamo-électriques**
(commande par vecteur **H02P 21/00**)
- adopt M **23/00** **Dispositions ou procédés pour la commande de moteurs à courant alternatif caractérisés par un procédé de commande autre que la commande par vecteur**
- adopt M 23/10 * Commande par superposition d'un courant continu
- adopt M **25/00** **Dispositions ou procédés pour la commande de moteurs à courant alternatif caractérisés par le type de moteur ou par des détails de structure**
- adopt M **27/00** **Dispositions ou procédés pour la commande de moteurs à courant alternatif caractérisés par le type de tension d'alimentation** (pour plusieurs moteurs **H02P 5/00**; pour des moteurs synchrones avec des commutateurs électroniques **H02P 6/00**; pour des moteurs à courant continu **H02P 7/00**; pour des moteurs pas à pas **H02P 8/00**)
- adopt M **29/00** **Dispositions pour la régulation ou la commande de moteurs électriques, adaptées**

à des moteurs à courant alternatif et à courant continu (commande de moteurs qui peuvent être connectés à au moins deux alimentations différentes en tension ou en courant **H02P 4/00**; commande par vecteur **H02P 21/00**)

ANNEXE 129F H03D [Projet-Rapporteur : D252/GB] <CE44>
[Tr.:]

adopt M Titre **DÉMODULATION OU TRANSFERT DE MODULATION D'UNE ONDE PORTEUSE À UNE AUTRE** (masers, lasers **H01S**; circuits capables de fonctionner en modulateur et en démodulateur **H03C**, p.ex. modulateurs compensés **H03C 1/54**; détails applicables aux modulateurs et aux changeurs de fréquence **H03C**; démodulation d'impulsions qui ont été modulées par un signal à variation continue **H03K 9/00**; transformation de types de modulation d'impulsions **H03K 11/00**; systèmes à relais **H04B 7/14**; démodulateurs adaptés aux systèmes à porteuse modulée de façon numérique **H04L 27/00**; démodulateurs synchrones adaptés à la télévision en couleurs **H04N 9/66**)

adopt M 1/00 **Démodulation d'oscillations modulées en amplitude** (**H03D 5/00**, **H03D 9/00**, **H03D 11/00** ont priorité; démodulateurs d'amplitude adaptés pour des systèmes à porteuse modulée numériquement, p.ex. utilisant la manipulation par tout ou rien, la modulation à bande latérale unique ou à bande latérale résiduelle **H04L 27/06**)

adopt M 3/00 **Démodulation d'oscillations modulées en angle** (**H03D 5/00**, **H03D 9/00**, **H03D 11/00** ont priorité; démodulateurs de fréquence adaptés pour des systèmes à porteuse modulée numériquement, c. à d. utilisant la modulation à décalage de fréquence **H04L 27/14**; démodulateurs de phase adaptés pour des systèmes à porteuse modulée numériquement, c. à d. utilisant la modulation à décalage de phase **H04L 27/22**)

adopt M 3/02 • en détectant la différence de phase entre deux signaux obtenus à partir du signal d'entrée (**H03D 3/28-H03D 3/32** ont priorité)

adopt M 3/28 • Modifications de démodulateurs pour réduire l'effet des variations de température

adopt M 5/00 **Circuits pour la démodulation des oscillations modulées en amplitude ou modulées**

en angle à volonté (**H03D 9/00**, **H03D 11/00** ont priorité; démodulateurs adaptés pour des systèmes à porteuse modulée numériquement, caractérisés par des combinaisons de modulations d'amplitude et d'angle, p.ex. modulation en quadrature d'amplitude **H04L 27/38**)

adopt M 7/16 · Changement de fréquence multiple (récepteurs superhétérodynes **H04B 1/26**)

adopt M **9/00** **Démodulation ou transfert de modulation d'ondes électromagnétiques modulées** (dispositifs ou systèmes pour la démodulation de la lumière, le transfert de la modulation de la lumière modulée ou le changement de fréquence de la lumière **G02F 2/00**)

adopt M **13/00** **Circuits de comparaison de phase ou de fréquence de deux oscillations mutuellement indépendantes** (dispositions pour procéder aux mesures de l'angle de phase entre une tension et un courant ou entre des tensions ou des courants **G01R 25/00**)

ANNEXE 130F H03K [**Projet-Rapporteur : D168/GB**] <**CE44**>
[Tr.:]

adopt M **Titre** **TECHNIQUE DE L'IMPULSION** (mesure des caractéristiques des impulsions **G01R**; modulation d'oscillations sinusoïdales par des impulsions **H03C**; transmission d'information numérique **H04L**; circuits de discriminateurs détectant la différence de phase entre deux signaux par comptage ou intégration des périodes d'oscillations **H03D 3/04**; commande automatique, démarrage, synchronisation ou stabilisation des générateurs d'oscillations ou d'impulsions électroniques lorsque le type de générateur est indifférent ou non spécifié **H03L**; codage, décodage ou conversion de code, en général **H03M**)

adopt M **3/00** **Circuits pour produire des impulsions électriques; Circuits monostables, bistables ou multistables** (**H03K 4/00** a priorité; pour générateurs de fonctions numériques dans les calculateurs **G06F 1/02**)

adopt M 3/80 · engendrant des trains d'oscillations sinusoïdales (par manipulation télégraphique

ou coupure des oscillations sinusoïdales **H03C**; pour transmission d'information numérique **H04L**)

adopt M **4/00** **Génération d'impulsions ayant comme caractéristique essentielle une pente définie ou des parties en gradins**

adopt M 4/90 · · · Linéarisation de pente (modification de pentes d'impulsions **H03K 6/04**; correction de la distorsion de balayage pour récepteurs de télévision **H04N 3/23**) ; Synchronisation d'impulsions

adopt M 5/003 · Changement du niveau de courant continu (réinsertion de la composante continue d'un signal de télévision **H04N 5/16**)

adopt M 5/02 · · par amplification (**H03K 5/04** a priorité)

adopt M 5/125 · Discrimination d'impulsions (mesure des caractéristiques d'impulsions individuelles **G01R 29/02**; séparation des signaux de synchronisation dans les systèmes de télévision **H04N 5/08**)

adopt M **12/00** **Production d'impulsions par distortion ou combinaison d'ondes de forme sinusoïdale** (mise en forme d'impulsions **H03K 5/01**; combinaison d'ondes sinusoïdales utilisant des éléments qui fonctionnent d'une manière non commutative **H03B 21/00**)

adopt M **17/00** **Commutation ou ouverture de porte électronique, c. à d. par d'autres moyens que la fermeture et l'ouverture de contacts** (amplificateurs commandés **H03F 3/72**; dispositions de commutation pour les systèmes de centraux utilisant des dispositifs statiques **H04Q 3/52**)

adopt U 17/76 < Inchangé >

adopt M 17/94 · caractérisée par la manière dont sont produits les signaux de commande

adopt N **99/00** *Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe*

ANNEXE 131F H04B [**Projet-Rapporteur : M037/IB**] <CE44>
[Tr.: IB]

adopt M **Titre TRANSMISSION**

adopt M **1/00** **Détails des systèmes de transmission, non couverts par l'un des groupes H04B 3/00-H04B 13/00; Détails des systèmes de transmission non caractérisés par le milieu utilisé pour la transmission**

adopt M 1/02 · Émetteurs

adopt M 1/036 · · · Dispositions pour le refroidissement

adopt M 1/04 · · Circuits

adopt M 1/06 · Récepteurs

adopt M 1/18 · · · Circuits d'entrée, p.ex. pour le couplage à une antenne ou à une ligne de transmission (réseaux de couplage entre antennes ou lignes et récepteurs, indépendants de la nature du récepteur **H03H**)

adopt M 1/44 · · · Commutation transmission-réception

adopt M 1/59 · Répondeurs; Transpondeurs

adopt M 1/66 · pour réduire la largeur de bande des signaux; pour améliorer l'efficacité de la transmission (**H04B 1/68** a priorité)

adopt M 1/72 · Circuits ou composants pour simuler les antennes, p.ex. antennes fictives

adopt M **3/00** **Systèmes à ligne de transmission** (combinés avec des systèmes de transmission à induction directe **H04B 5/00**)

adopt M 3/03 · · Circuits hybrides (pour émetteurs-récepteurs **H04B 1/52**, **H04B 1/58**)

adopt M 3/04 · · Réglage de la transmission; Égalisation

adopt M 3/26 · · Amélioration de la caractéristique de fréquence au moyen de bobines de charge

adopt M 3/36 · · Circuits de répéteur (**H04B 3/58** a priorité)

adopt M 3/54 · Systèmes de transmission par lignes de réseau de distribution d'énergie (dans les systèmes de signalisation d'alarme **G08B 25/06**)

adopt M 3/58 · · · Circuits de répéteur

adopt M 7/02 · · · Systèmes de diversité

adopt M 7/14 · · · Systèmes relais

adopt M 7/216 · · · · · Accès multiple par répartition de codage ou par étalement de spectre

ANNEXE 132F H04B [**Projet-Rapporteur : A047/EP**] <CE44>
[Tr.: EP]

adopt C 10/00 ***Systèmes de transmission utilisant des ondes électromagnétiques autres que les ondes hertziennes, p.ex. les infrarouges, la lumière visible ou ultraviolette, ou utilisant des radiations corpusculaires, p.ex. les communications quantiques***

adopt N *Note* Dans le présent groupe, les systèmes de transmission non optiques sont classés dans le 10/00 groupe **H04B 10/90**. [new]

adopt D 10/02 (transféré en **H04B 10/00**)

adopt N 10/03 · · · *Dispositions pour le rétablissement de communication après défaillance*

adopt N 10/032 · · · *utilisant des systèmes de travail et de protection*

adopt N 10/035 · · · *utilisant des boucles de retour*

adopt N 10/038 * * *utilisant des contournements*

adopt D 10/04 (transféré en [H04B 10/50](#))

adopt D 10/06 (transféré en [H04B 10/60](#))

adopt N 10/07 * *Dispositions pour la surveillance ou l'essai de systèmes de transmission;*
Dispositions pour la mesure des défauts de systèmes de transmission

adopt N 10/071 * * *utilisant un signal réfléchi, p.ex. utilisant des réflectomètres optiques temporels*
[OTDRs]

adopt N 10/073 * * *utilisant un signal hors service ([H04B 10/071](#) a priorité)*

adopt N 10/075 * * *utilisant un signal en service ([H04B 10/071](#) a priorité)*

adopt N 10/077 * * *utilisant un signal de surveillance ou un signal supplémentaire*

adopt N 10/079 * * *utilisant des mesures du signal de données*

adopt D 10/08 (transféré en [H04B 10/07](#))

adopt D 10/10 (transféré en [H04B 10/11](#))

adopt D 10/105 (transféré en [H04B 10/118](#))

adopt N 10/111 * *Dispositions spécifiques à la transmission en espace libre, c. à d. dans l'air ou le vide*

adopt N 10/112 * * *Transmission dans la ligne de visée sur une distance étendue*

adopt N 10/114 * * *Systèmes d'intérieur ou à courte portée*

adopt N 10/116 * * * *Communications par lumière visible*

adopt N 10/118 * * *spécialement adaptées aux communications par satellite*

adopt D 10/12 (transféré en [H04B 10/25](#))

adopt D 10/13 (transféré en [H04B 10/2581](#))

adopt D 10/135 (transféré en [H04B 10/25](#),[H04B 10/2587](#))

adopt D 10/14 (transféré en [H04B 10/40](#),[H04B 10/50](#),[H04B 10/60](#))

adopt D 10/142 (transféré en [H04B 10/40](#),[H04B 10/50](#),[H04B 10/61](#))

adopt D 10/145 (transféré en [H04B 10/50](#))

adopt D 10/148 (transféré en [H04B 10/61](#))

adopt D 10/152 (transféré en [H04B 10/40](#),[H04B 10/50](#),[H04B 10/66](#))

adopt D 10/155 (transféré en [H04B 10/50](#))

adopt D 10/158 (transféré en [H04B 10/66](#))

adopt D 10/16 (transféré en [H04B 10/29](#))

adopt D 10/17 (transféré en [H04B 10/291](#))

adopt D 10/18 (transféré en [H04B 10/2507](#))

adopt D 10/20 (transféré en [H04B 10/27](#))

adopt D 10/207 (transféré en [H04B 10/272](#))

adopt D 10/213 (transféré en [H04B 10/275](#),[H04B 10/278](#))

adopt D 10/22 (transféré en [H04B 10/25](#),[H04B 10/80](#))

adopt D 10/24 (transféré en [H04B 10/11](#),[H04B 10/25](#))

adopt N 10/25 * *Dispositions spécifiques à la transmission par fibres*

adopt N 10/2507 * * * * *pour réduire ou éliminer la distorsion ou la dispersion*

adopt N 10/2513 * * * * *due à la dispersion chromatique*

adopt N 10/2519 * * * * *en utilisant des réseaux de Bragg*

adopt N 10/2525 * * * * *en utilisant des fibres à compensation de dispersion*

adopt N 10/2531 * * * * *par inversion spectrale*

adopt N 10/2537 * * * * *due à des procédés de diffusion, p.ex. diffusion par effet Raman ou Brillouin*

adopt N 10/2543 * * * * *due à des non-linéarités dans les fibres, p.ex. effet Kerr*

adopt N 10/255 * * * * *Auto-modulation de phase [SPM]*

adopt N 10/2557 * * * * *Modulation de phase croisée [XPM]*

adopt N 10/2563 * * * * *Mélange à quatre ondes [FWM]*

adopt N 10/2569 * * * * *due à la dispersion modale de polarisation [PMD]*

adopt N 10/2575 * * *Radio sur fibre, p.ex. signal radio modulé en fréquence sur une porteuse optique*

adopt N 10/2581 * * *Transmission multimode*

adopt N 10/2587 * * *en utilisant une source de lumière unique pour plusieurs stations*

adopt D 10/26 (transféré en [H04B 10/11](#),[H04B 10/2587](#))

adopt N 10/27 * *Dispositions pour la mise en réseau*

adopt N 10/272 * * *Réseaux du type étoile*

adopt N 10/275 * * *Réseaux du type anneau*

adopt N 10/278 * * *Réseaux du type bus*

adopt D 10/28 (transféré en [H04B 10/43](#))

adopt N 10/29 * *Répéteurs*

adopt N 10/291 * * *dans lesquels le traitement ou l'amplification est effectuée sans conversion de la forme optique du signal*

adopt N 10/293 * * * *Commande de la puissance du signal*

adopt N 10/294 * * * *dans un système à plusieurs longueurs d'onde, p.ex. égalisation du gain*

adopt N 10/296 * * * * *Commande de la puissance de signal transitoire, p.ex. du à l'insertion/extraction de canaux ou à des fluctuations rapides du courant d'alimentation*

adopt N 10/297 * * * *Amplification bidirectionnelle*

adopt N 10/299 * * * *Traitement de la forme d'onde du signal, p.ex. remise en forme et resynchronisation*

adopt D 10/30 (transféré en [H04B 10/80](#),[H04B 10/90](#))

adopt N 10/40 * *Émetteurs-récepteurs*

adopt N 10/43 * * *utilisant un seul composant en tant que source de lumière et récepteur, p.ex. utilisant un photoémetteur comme photorécepteur*

adopt N 10/50 * *Émetteurs*

adopt N 10/508 * * *Génération d'impulsions, p.ex. génération de solitons*

adopt N 10/516 * * *Détails du codage ou de la modulation*

adopt N 10/524 * * * *Modulation d'impulsions*

adopt N 10/532 * * * *Modulation de polarisation*

adopt N 10/54 * * * *Modulation d'intensité*

adopt N 10/548 * * * *Modulation de phase ou de fréquence*

adopt N 10/556 * * * *Modulation numérique, p.ex. modulation par déplacement de phase différentielle [DPSK] ou modulation par déplacement de fréquence [FSK]*

adopt N 10/564 * * * *Commande de la puissance*

adopt N 10/572 * * * *Commande de la longueur d'onde*

adopt N 10/58 * * * *Compensation pour sortie d'émetteur non linéaire*

adopt N 10/588 * * * *dans les systèmes de modulation externe*

adopt N 10/60 * *Récepteurs*

adopt N 10/61 * * Récepteurs cohérents

adopt N 10/63 * * * Homodynes

adopt N 10/64 * * * Hétérodynes

adopt N 10/66 * * Récepteurs non cohérents, p.ex. à détection directe

adopt N 10/67 * * * Dispositions optiques dans le récepteur

adopt N 10/69 * * * Dispositions électriques dans le récepteur

adopt N 10/70 * Communications quantiques photoniques

adopt N 10/80 * Aspects optiques concernant l'utilisation de la transmission optique pour des applications spécifiques non prévues dans les groupes [H04B 10/03-H04B 10/70](#), p.ex. alimentation par faisceau optique ou transmission optique dans l'eau

adopt N 10/85 * * Protection contre l'accès non autorisé, p.ex. protection contre l'écoute illicite

adopt N 10/90 * Systèmes de transmission non optiques, p.ex. systèmes de transmission utilisant un rayonnement corpusculaire non photonique

[Tr.: IB]

adopt M 13/02 · Systèmes de transmission dans lesquels le milieu de propagation est constitué par la terre ou une grande masse d'eau la recouvrant, p.ex. télégraphie par le sol

adopt M 14/04 · · utilisant la modulation par impulsions codées

adopt M 14/06 · · utilisant la modulation différentielle, p.ex. la modulation delta

adopt M 15/02 · Réduction des perturbations parasites dues aux appareils électriques avec des moyens disposés sur ou à proximité de la source de perturbation

adopt M 15/04 · · la perturbation étant causée par des ondes essentiellement sinusoïdales, p.ex. dans un récepteur ou un enregistreur à bande magnétique

ANNEXE 134F H04L [Projet-Rapporteur : M037/IB] <CE44>
[Tr.: IB]

adopt M **Titre** **TRANSMISSION D'INFORMATION NUMÉRIQUE, p.ex. COMMUNICATION
TÉLÉGRAPHIQUE** (dispositions communes aux communications télégraphiques et téléphoniques **H04M**)

adopt M **1/00** **Dispositions pour détecter ou empêcher les erreurs dans l'information reçue**

adopt M 1/02 · par réception à diversité

adopt M 5/00 **Dispositions destinées à permettre l'usage multiple de la voie de transmission**

adopt M 5/14 · Fonctionnement à double voie utilisant le même type de signal, c. à d. duplex

adopt M 9/00 **Dispositions pour les communications secrètes ou protégées**

adopt M 9/32 · comprenant des moyens pour vérifier l'identité ou l'autorisation d'un utilisateur du système

ANNEXE 135F H04L [**Projet-Rapporteur : A050/EP**] <CE44>
[Tr.: EP]

adopt C 12/54 · *Systèmes de commutation par mémorisation et restitution (systèmes de commutation par paquets [H04L 12/70](#))*

adopt D 12/56 (transféré en [H04L 12/70](#))

ANNEXE 136F H04L [**Projet-Rapporteur : M037/IB**] <CE44>
[Tr.: IB]

adopt M 12/58 · · Systèmes de commutation de messages

ANNEXE 137F H04L [**Projet-Rapporteur : A050/EP**] <CE44>
[Tr.: EP]

adopt N 12/70 * *Systèmes de commutation par paquets*

adopt N 12/701 * * *Routage ou recherche du chemin de transmission*

adopt N 12/703 * * * *Prévention ou récupération du défaut de routage, p.ex. reroutage, redondance de route "virtual router redundancy protocol" [VRRP] ou "hot standby router protocol" [HSRP]*

adopt N 12/705 * * * * *Prévention de création de boucles de routage ou de blocages, p.ex. durée de vie du paquet [TTL] ou topologie de réseau type "spanning tree"*

adopt N 12/707 * * * * *par redondance des chemins d'accès*

adopt N 12/709 * * * * * *par chemins actifs parallèles M + N*

adopt N 12/711 * * * * * *par chemins actifs ou en veille M :N*

adopt N 12/713 * * * * *par redondances de nœud, p.ex. VRRP*

adopt N 12/715 * * * *Routage hiérarchique, p.ex. réseaux en grappe ou routage inter-domaine*

adopt N 12/717 * * * *Routage centralisé*

adopt N 12/721 * * * *Procédures de routage, p.ex. routage par le chemin le plus court, routage par la source, routage à état de lien ou routage par vecteur de distance*

adopt N 12/723 * * * *Routage par labels ou étiquettes, p.ex. commutation d'étiquettes multi-protocoles [MPLS] ou commutation d'étiquettes multiprotocoles généralisée [GMPLS]*

adopt N 12/725 * * * *Sélection d'un chemin de qualité de service [QoS] adéquate*

adopt N 12/727 * * * *Sélection d'un chemin avec délai minimum*

adopt N 12/729 * * * *Sélection d'un chemin avec bande passante ou débit adéquat*

adopt N 12/733 * * * *Sélection d'un chemin de longueur minimum ou de nombre de sauts minimum*

adopt N 12/735 * * * *Routage disjoint, p.ex. chemins disjoints ou nœuds disjoints*

adopt N 12/741 * * * *Traitement de l'adressage d'en-tête pour le routage, p.ex. table de correspondance*

adopt N 12/743 * * * *par des techniques de hachage*

adopt N 12/745 * * * *utilisant le plus long préfixe correspondant*

adopt N 12/747* * * * *Mise en cache d'adresses*

adopt N 12/749* * * * *Traitement de l'adressage inter-domaine ou inter-réseau, p.ex. correspondance de l'adressage entre réseaux IPv6 et IPv4 pour le routage*

adopt N 12/751* * * * *Mise à jour ou découverte de la topologie*

adopt N 12/753* * * * *Découverte de l'arborescence de routage, p.ex. conversion de la topologie de réseau en topologie arborescente*

adopt N 12/755* * * * *Cohérence de la mise à jour de la topologie, p.ex. avis d'état de liaison [LSA], horodatage ou numéros de séquence dans les mises à jour*

adopt N 12/757* * * * *Activation synchronisée des mises à jour des routages, p.ex. retards ou rétention de la mise à jour des tables de routage*

adopt N 12/759* * * * *Adaptation dynamique des intervalles de mise à jour, p.ex. mises à jour suscitées par des événements*

adopt N 12/761* * * * *Routage de diffusion ou de multidiffusion*

adopt N 12/763* * * * *Routage raccourci, p.ex. "next hop resolution protocol" [NHRP]*

adopt N 12/771* * * * *Architecture du routeur*

adopt N 12/773 * * * * *pour supporter la commutation de couche 3, p.ex. commutation IP, relais de commutation de cellules [CSR] ou commutation d'étiquettes*

adopt N 12/775 * * * * *Multiples entités de routage, p.ex. multiples instances de logiciel ou matériel*

adopt N 12/781 * * * * *Routage multi-protocole, p.ex. adaptation de protocole entre IPv4 et IPv6 ou pile duale*

adopt N 12/801 * * * *Commande de flux ou commande de congestion*

adopt N 12/803 * * * * *Équilibrage de charge, p.ex. répartition du trafic entre multiples liens*

adopt N 12/805 * * * * *Détermination de la taille optimum des paquets, p.ex. unité de transmission maximum [MTU]*

adopt N 12/807 * * * * *Calcul ou mise à jour de la fenêtre de congestion*

adopt N 12/811 * * * * *Adaptation du débit de flux actifs*

adopt N 12/813 * * * * *Commande basée sur des règles, p.ex. en fonction de la politique d'utilisation*

adopt N 12/815 * * * * *Configuration*

- adopt N 12/819 * * * * *Régulation par "panier percé"*
- adopt N 12/823 * * * * *Suppression de paquets*
- adopt N 12/825 * * * * *Commande adaptative, à la source ou aux nœuds intermédiaires, sur réception d'avis de congestion, p.ex. X-on X-off*
- adopt N 12/827 * * * * *envoyée par les nœuds de réseau intermédiaires*
- adopt N 12/829 * * * * *envoyée par le point de destination*
- adopt N 12/833 * * * * *Marquage des paquets ou modification de la priorité des paquets en raison de congestion ou pour empêcher une congestion*
- adopt N 12/835 * * * * *utilisant des informations sur la capacité de mémoire tampon aux points d'extrémité ou aux nœuds de transit*
- adopt N 12/841 * * * * *Actions liées à la commande de flux utilisant des données temporelles, p.ex. temps d'aller retour [RTT]*
- adopt N 12/851 * * * * *Actions liées au type de trafic, p.ex. qualité de service ou priorité*
- adopt N 12/853 * * * * *pour le trafic temps réel*

adopt N 12/855 * * * * *pour le trafic de signalisation, p.ex. opération, administration et maintenance [OAM] ou paquets d'accusé de réception [ACK]*

adopt N 12/857 * * * * *Correspondance des contraintes de qualité de service entre couches ou entre différents réseaux*

adopt N 12/859 * * * * *Actions liées à la commande de flux basée sur la nature de l'application, p.ex. contrôle de navigation sur l'Internet ou contrôle du trafic de courrier électronique*

adopt N 12/861 * * * *Mise en mémoire tampon de paquets ou mise en file d'attente; Ordonnancement de file d'attente*

adopt N 12/863 * * * * *Ordonnancement de file d'attente, p.ex. ordonnancement circulaire*

adopt N 12/865 * * * * *Ordonnancement en fonction de la priorité*

adopt N 12/867 * * * * *Ordonnancement par partage équitable*

adopt N 12/869 * * * * *Ordonnancement multi-niveaux; Ordonnancement hiérarchique*

adopt N 12/873 * * * * *Ordonnancement selon la bande passante*

adopt N 12/875 * * * * *Ordonnancement selon le délai*

adopt N 12/877 * * * * *Répartition de la bande passante résiduelle, p.ex. attribution de la bande passante inutilisée au niveau de qualité de service sans garantie [BET]*

adopt N 12/879 * * * * *Opérations simples sur la mémoire-tampon, p.ex. pointeurs de mémoire-tampon ou descripteurs de mémoire-tampon*

adopt N 12/883 * * * * *Stockage de paquets utilisant des mémoires-tampons liées par des pointeurs*

adopt N 12/885 * * * * *Compensation de gigue par mise en mémoire-tampon*

adopt N 12/891 * * * *Commande de flux sur liens ou flux agrégés*

adopt N 12/893 * * * *Dissociation de connexion, p.ex. dissociation par adresse IP*

adopt N 12/901 * * *Sélection du point d'entrée par le point d'extrémité source, p.ex. fournisseur d'accès à l'Internet [ISP] ou sélection du point d'accès [POP]*

adopt N 12/903 * * * *Sélection entre une pluralité de réseaux*

adopt N 12/905 * * * * *Sélection ou re-sélection dynamique de réseau, p.ex. après dégradation de la qualité*

adopt N 12/911 * * *Contrôle d'admission au réseau et allocation de ressources, p.ex. allocation de bande passante ou renégociation en cours de communication*

adopt N 12/913 · · · *Actions de réservation concernant des nœuds intermédiaires, p.ex. protocole de réservation de ressources [RSVP]*

adopt N 12/915 · · · *Actions de réservation concernant plusieurs domaines de réseau, p.ex. accords multilatéraux ou mise en correspondance des ressources entre réseaux*

adopt N 12/917 · · · *Attribution dynamique de ressources, p.ex. renégociation en cours de communication demandée par l'utilisateur ou sur changement de l'état du réseau demandé par le réseau*

adopt N 12/919 · · · · *initiée par l'extrémité source*

adopt N 12/923 · · · · *initiée par le réseau*

adopt N 12/925 · · · *Réservation de ressources à la destination finale*

adopt N 12/927 · · · *Allocation de ressources en fonction du type de trafic, qualité de service ou priorité*

adopt N 12/931 · · *Architecture de matrice de commutation*

adopt N 12/933 · · · *Cœur de commutateur, p.ex. barres croisées, mémoire partagée ou support partagé*

adopt N 12/935 · · · *Interfaces de commutation, p.ex. détails de port*

adopt N 12/937 * * * *Commande de la commutation, p.ex. arbitrage*

adopt N 12/939 * * * *Dispositions pour la commutation redondante, p.ex. utilisant des plans de commutation parallèles*

adopt N 12/943 * * * *par transfert d'un paquet complet ou d'une cellule complète dans chaque plan*

adopt N 12/945 * * * *par transfert d'une partie du paquet ou de la cellule de chaque plan, p.ex. par tranches de bits*

adopt N 12/947 * * * *Procédés d'adressage dans un dispositif, p.ex. utilisant des identifiants ou étiquettes internes pour routage dans un commutateur*

adopt N 12/951 * * *Assemblage et désassemblage de paquets, p.ex. segmentation et réassemblage [SAR] en mode de transfert asynchrone [ATM]*

adopt N 12/953 * * * *Dispositions de séquençage de paquets pour permettre le réassemblage des messages, p.ex. par attribution de numéros de séquence aux paquets*

adopt N 12/955 * * * *Bourrage ou suppression du bourrage, p.ex. insertion ou suppression de données fictives dans les segments de paquets inutilisés*

adopt M 13/04 * * Mécanismes d'entraînement; Embrayages

adopt M 13/14 * * * Distributeurs électroniques

adopt M **15/00** **Appareils ou circuits locaux pour émettre ou recevoir les codes points traits, p.ex. le code Morse** (appareils pour l'enseignement de ces codes **G09B**; manipulation télégraphique **H01H 21/86**)

adopt M **17/00** **Appareils ou circuits locaux pour émettre ou recevoir des codes dans lesquels chaque caractère est représenté par le même nombre d'éléments de code de longueur égale, p.ex. code Baudot**

adopt M 25/02 * Détails

adopt M 25/03 * * Réseaux de mise en forme pour émetteur ou récepteur, p.ex. réseaux de mise en forme adaptatifs

adopt M 25/18 * * Dispositions pour engendrer par induction des signaux télégraphiques

adopt M 25/22 * * * Répéteurs pour conversion deux fils à quatre fils; Répéteurs pour conversion courant simple en courant double

adopt M 25/40 * * Circuits d'émission; Circuits de réception

adopt M 25/45 * * * à distributeurs électroniques

adopt M 27/04 * * Circuits de modulation; Circuits émetteurs

adopt M 27/06 * * Circuits de démodulation; Circuits récepteurs

adopt M 27/12 * * Circuits de modulation; Circuits émetteurs

adopt M 27/14 * * Circuits de démodulation; Circuits récepteurs

adopt M 27/20 * * Circuits de modulation; Circuits émetteurs

adopt M 27/22 * * Circuits de démodulation; Circuits récepteurs

adopt M **29/00** **Dispositions, appareils, circuits ou systèmes non couverts par un seul des groupes [H04L 1/00-H04L 27/00](#)**

[Fin des annexes techniques et du document]